



**HAL**  
open science

# Pour une sécurité sociale de l'alimentation : un collectif stéphanois mis à l'épreuve

Laetitia Laurent

► **To cite this version:**

Laetitia Laurent. Pour une sécurité sociale de l'alimentation : un collectif stéphanois mis à l'épreuve. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04207391

**HAL Id: dumas-04207391**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04207391v1>**

Submitted on 14 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



**POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION :**  
**un collectif stéphanois mis à l'épreuve**



**Mémoire de Master 2** *Intervention et développement social, parcours Politiques sociales et développement territorial*

**Présenté par : LAETITIA LAURENT**

**Sous la direction de : Claire AUTANT-DORIER**

Université Jean Monnet Saint -Etienne

Année universitaire 2022/2023

## RESUME

L'objet de ce mémoire vise à répondre à la problématique : *comment un collectif citoyen, à savoir le collectif Solidarité Alimentaire, se saisit du projet de sécurité sociale de l'alimentation, projet complexe à vocation politique, et le transforme en action collective au niveau local ?* La grille de lecture proposée par la sociologie de la traduction et la théorie de l'acteur-réseau développées par Michel Callon, Madeleine Akrich et Bruno Latour dans les années 1980 permet de mettre en lumière les opérations de traduction successives opérées par le Collectif Solidarité Alimentaire depuis sa création en 2020 en réponse à une précarité alimentaire et aux critiques émises envers l'aide alimentaire classique. Certains membres du collectif ont joué le rôle d'acteurs-centraux favorisant la mise en place d'initiatives successives en vue de permettre l'accès à tous à une alimentation de qualité, et en particulier pour les personnes en situation de précarité que ces acteurs côtoient. Les opérations successives de traduction se sont accompagnées de l'apparition de points de tensions appelant le collectif à faire un certain nombre de compromis pour les dépasser et même progresser jusqu'à constituer les bases d'une caisse sociale de l'alimentation devenue le point de convergence des initiatives. Les actions de maraîchage à partir de fin 2022 ont joué un rôle transformateur de la dynamique en favorisant la participation des personnes en situation de précarité. Mais surtout, le maraîchage a permis la traduction du projet de sécurité sociale de l'alimentation en action locale tout en conservant son caractère politique. Au-delà de l'accessibilité à une alimentation de qualité, le projet de caisse participe à placer dans l'arène politique et publique les enjeux de démocratie participative et de démocratie alimentaire, face à un contexte politique qui tend au contraire à réduire les dépenses publiques et de protection sociale.

**Mots-clés : sécurité sociale de l'alimentation, précarité alimentaire, action collective, sociologie de la traduction.**

# SOMMAIRE

1. LA PRECARITE ALIMENTAIRE EN FRANCE : DE CONSTATS A L'EMERGENCE DE CONTROVERSES.....	6
1.1. Précarité alimentaire : définition et constat .....	9
1.1.1. Tentative de définition .....	9
1.1.2. Constats actuels : une inquiétante hausse.....	11
1.2. Les politiques d'aide d'alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire remises en question.....	12
1.2.1. Une politique publique complexe et qui repose en grande partie sur le tissu associatif .....	12
1.2.2. Critiques et controverses de l'aide alimentaire.....	16
1.2.3. Emergence du concept de démocratie alimentaire.....	20
2. DE CRITIQUES A LA MOBILISATION AUTOUR D'UN PROJET POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION .....	21
2.1. De réflexions à l'émergence d'un projet politique : pour une sécurité sociale de l'alimentation au niveau national .....	21
2.1.1. Le réseau national "pour une sécurité sociale de l'alimentation" .....	21
2.1.2. Eléments historiques de l'émergence du projet de sécurité sociale de l'alimentation	21
2.1.3. D'une <i>u - topie</i> à des initiatives locales .....	23
2.1.4. Le réseau "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" en France .....	24
2.2. Un collectif et un projet de sécurité sociale de l'alimentation à Saint-Etienne.....	25
2.2.1. Un contexte stéphanois "propice" .....	25
2.2.2. Le collectif Solidarité Alimentaire .....	26
2.2.3. Le collectif SSA42 .....	31
2.2.4. Le projet du Collectif Solidarité Alimentaire.....	31
3. PRESENTATION DU CADRE DE STAGE : CONTEXTE, PROBLEMATISATION ET CADRE METHODOLOGIQUE.....	32
3.1. Présentation de la structure d'accueil : la Fabrique de la Transition .....	32
3.1.1. Contexte et historique de sa création.....	32
3.1.2. Ses missions .....	32
3.1.3. Son organisation .....	34
3.1.4. Un Pôle Territorial de Coopération Economique.....	35
3.1.5. Pourquoi l'alimentation dans un espace de coopération ?.....	35
3.2. Présentation de la demande initiale de stage .....	35
3.2.1. Les termes de la commande de stage initiale .....	35
3.3. Cadrage méthodologique .....	36
3.3.1. Méthodologie mise en œuvre .....	36
3.3.2. Interrogations au démarrage.....	38
3.3.3. Des objectifs de mission évolutifs et difficiles à cerner.....	38
3.3.4. Limites de l'étude .....	39

3.4.	Problématisation - questionnements .....	40
4.	ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DU COLLECTIF SOLIDARITE ALIMENTAIRE...	43
4.1.	Reconstitution de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire .....	43
4.2.	Des étapes successives de traduction en initiatives .....	50
4.3.	Des phases de compromis.....	55
4.4.	La mobilisation de ressources, moteur de la dynamique d'extension du CSA ? .....	56
4.1.	L'effet pomme de terre : catalyse d'empowerment et d'évolution du collectif .....	59
5.	LE COLLECTIF AUJOURD'HUI MIS A L EPREUVE DE L INTEGRATION .....	62
5.1.	Qui est "on" ? : une diversité de membres difficile à décrire .....	62
5.2.	Analyse du rôle clé des acteurs-réseaux dans la dynamique du CSA .....	67
5.2.1.	Théorie de l'acteur-réseau.....	67
5.2.2.	Analyse d'acteurs-réseaux : exemple du maraîchage .....	67
5.3.	Analyse de la dynamique de l'engagement.....	70
5.3.1.	Une diversité de l'engagement.....	70
5.3.2.	De l'engagement : entre points communs et mises en tension .....	75
6.	LE PASSAGE A UNE CAISSE SOCIALE DE L ALIMENTATION, OU MANGER DEVIENT UN ACTE POLITIQUE ?.....	79
6.1.	Le passage d'une "cagnotte à une caisse" : une nouvelle opération de traduction en projet politique.....	79
6.2.	Une traduction politique de la participation par un ancrage dans l'action.....	86
6.3.	Déclinaison de la SSA : entre traduction et mises en tension des principes de la SSA..	90
6.4.	Entre volonté de "faire en marchant" et de cadrer .....	94
6.5.	Une politisation croissante du projet de caisse sociale de l'alimentation .....	97
7.	ANALYSE REFLEXIVE .....	103
7.1.	Le positionnement du stage mis à l'épreuve de la légitimité .....	103
7.2.	Quelle place pour la Fabrique de la Transition aujourd'hui ?.....	107
7.3.	La fabrique d'une transition professionnelle ?.....	109

## INTRODUCTION

Chaque décembre, on les voit à l'entrée des grandes surfaces. Ils sont en général plusieurs hommes et femmes, souvent des personnes à la retraite. Ils sont vêtus en orange, un caddie est à leurs côtés. Et une affiche où il est écrit : "*Banques Alimentaires, collecte nationale : on a besoin de vous*". Si ces campagnes de dons alimentaires semblent être des rendez-vous réguliers inscrits au calendrier d'associations, la crise sanitaire en 2020 puis l'inflation des prix des produits alimentaires depuis 2021 ont révélé un phénomène d'ampleur : entre 5 et 7 millions de personnes se tournent vers l'aide alimentaire en France, ce chiffre ayant triplé en 10 ans (Secours Catholique, 2021)<sup>1</sup>.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est définie par les Nations Unies comme *la situation d'une personne lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une*

<sup>1</sup> <https://www.banquealimentaire.org/lutter-contre-la-precarite-alimentaire-139>

*nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active*<sup>2</sup>. Le droit à l'alimentation est inscrit à l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 : "*Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté*"<sup>3</sup>. Or même en France, pourtant reconnue pour sa gastronomie et sa puissance agricole au niveau mondial, la sécurité alimentaire des personnes n'est pas garantie. Lorsque je faisais mes études en école d'agronomie au début des années 2000 ce sujet n'était pas abordé. Les enjeux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle semblaient réservés aux pays du Sud et relevant de programmes d'aide internationale visant à lutter contre la faim. Etant à la fois sensible aux enjeux environnementaux et de justice sociale, il me semblait important d'associer ces deux niveaux dans mon parcours professionnel. C'est d'ailleurs pourquoi en fin de formation j'ai opté pour une spécialisation me permettant de travailler dans ces pays. Puis pendant près de 15 ans, j'ai travaillé en Afrique et en Asie du Sud-Est dans le cadre de projets de développement rural visant à réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Pourtant, selon la FAO, la production alimentaire mondiale pourrait pourtant nourrir plus de 12 milliards de personnes. Et, depuis 2020, le terme *précarité alimentaire* apparaît dans les médias y compris en France. Aussi, de retour en France en 2022, il me semblait nécessaire de mieux comprendre les enjeux sociaux relatifs à l'accès à l'alimentation en France. Le parcours "Politiques sociales et Développement Territorial" proposé par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, ouvert aux candidats en reprise d'études, me semblait alors particulièrement adapté pour compléter mon parcours. Les dimensions recherche-action et d'innovation/expérimentation sociale spécifiques à ce Master 2 me semblent très intéressantes à explorer. Par ailleurs, face aux nombreux défis que représentent le changement climatique et les conséquences de la mondialisation de l'économie, le champ de l'Economie Sociale et Solidaire me semble intéressant à regarder afin de comprendre comment ces alternatives se situent vis-à-vis des politiques publiques et des acteurs de l'intervention sociale dite classique. Or, à mon retour en France, je ne connaissais pas ce secteur et ne savais par quel bout le prendre pour chercher un stage qui me permettrait de l'explorer. Après une phase de questionnements et de tâtonnements fin 2022, j'ai pris contact avec des associations à Saint-Etienne qui travaillent sur les questions de précarité alimentaire. Un rendez-vous est pris, une

---

<sup>2</sup> Source : OCDE, <https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/securite-alimentaire>

<sup>3</sup> <https://fr.humanrights.com/course/lesson/articles-19-25/read-article-25.html>

discussion a lieu fin novembre 2022. On me parle d'un projet de caisse sociale de l'alimentation, d'une volonté de créer une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation. Les personnes rencontrées évoquent un projet ambitieux, un besoin de réflexion et de co-construction. Une convention de stage est signée pour une durée de 5 mois, entre janvier et mai 2023.

L'objet de cette introduction écrite à la première personne était de situer mon propos, d'identifier de "là où je pars", principe fondamental à toute démarche d'analyse sociologique située et qui s'inscrit dans une action. Ce point de départ est assez flou, car comme je l'indique, je ne connaissais pas Saint-Etienne, ni ses acteurs et assez mal la question de précarité alimentaire en France.

Après avoir présenté de manière plus précise le contexte de stage et la méthodologie mise en œuvre, l'objet de ce mémoire vise à proposer une analyse sociologique de la construction du projet de caisse sociale de l'alimentation par le collectif Solidarité Alimentaire de Saint-Etienne en prenant pour appui plusieurs approches théoriques. Une analyse réflexive est ensuite développée afin de remettre en perspective les attentes initiales du stage et ses effets produits puis de re-questionner mon positionnement en tant que stagiaire ainsi que celui des acteurs impliqués. Des éléments de recommandations et de réflexion pour la mise en oeuvre du projet de caisse sociale de l'alimentation à Saint-Etienne sont intégrés en conclusion de ce mémoire.

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens ici à remercier vivement La Fabrique de la Transition pour avoir accueilli et suivi la réalisation de ce stage, notamment son coordonnateur Thomas Benoît et sa chargée de mission Alice Nave, tutrice de ce stage, pour le temps qui m'a été accordé malgré leurs emplois du temps bien chargés.

Je souhaite également remercier très profondément les membres du Collectif Solidarité Alimentaire et Sécurité Sociale de l'Alimentation de Saint-Etienne pour leur accueil, leur disponibilité, leur bienveillance et nos échanges très enrichissants pendant ces quelques mois. Leur énergie, leur implication mais aussi leur bienveillance et leur optimisme sont remarquables, et ce dans un contexte qui n'est pas toujours facile.

Je remercie également chaleureusement toutes les autres personnes rencontrées au cours de ce stage. J'aimerais saluer et témoigner de ma gratitude les femmes membres de Terrain d'Entente et les familles accompagnées par CoopSol42 pour leur accueil chaleureux et nos discussions pleine d'humanité.

Mes remerciements sont aussi adressés à tous les membres du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" au niveau national pour leur disponibilité et leur accueil, et dont l'énergie et la volonté d'y croire sont admirables.

Enfin, je remercie Claire Autant-Dorier, directrice de mémoire, pour son soutien et ses précieux conseils durant le stage et lors de la rédaction de ce mémoire.

## **A PROPOS**

L'usage de l'écriture inclusive est aujourd'hui sujet à débats et ne fait pas l'unanimité, y compris parmi les membres du Collectif Solidarité Alimentaire et du réseau Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation qui sont sujets de ce mémoire. Aussi, et afin de ne pas complexifier le style d'écriture, le choix a été fait de ne pas utiliser ce type d'écriture.

## **SIGLES ET ABBREVIATIONS**

AFD	Agence Française de Développement
AMAP	Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CNA	Conseil National de l'Alimentation
COCOLUPA	Comité national de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
CSA	Collectif Solidarité Alimentaire
DGAS	Direction Générale des Affaires Sociales
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAO	Food and Agriculture Organization - Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FaQ	De la Ferme au Quartier
FbT	Fabrique de la Transition
FEAD	Fonds Européen d'Aide aux plus démunis
FFBA	Fédération Française des Banques Alimentaires
FSE+	Fonds de Solidarité Européen
INSEE	Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques
ISF Agrista	Ingénieurs sans Frontières Agrista
MIRAMAP	Mouvement Inter Régional des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
PAC	Politique Agricole Commune
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PEAD	Programme Européen d'Aide aux plus Démunis

PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PNA	Programme National de l'Alimentation
PNAA	Programme National d'Aide Alimentaire
PNNS	Programme National Nutrition-Santé
PTCE	Pôle Territorial de Coopération Economique
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
RTES	Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire
SAS	Société à Actions Simplifiées
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SSA	Sécurité Sociale de l'Alimentation
SSA42	Collectif (informel) de Sécurité Sociale de l'Alimentation 42
UE	Union Européenne
UFAL	Union Nationale d'associations familiales
UJM	Université Jean Monnet
VRAC	Vers un Réseau d'Achat en Commun

# 1. LA PRECARITE ALIMENTAIRE EN FRANCE : DE CONSTATS A L'EMERGENCE DE CONTROVERSE

## 1.1. Précarité alimentaire : définition et constat

### 1.1.1. Tentative de définition

La **précarité** est définie comme « *l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible* » (WRESINSKI, 1987)<sup>4</sup>.

La précarité est multiforme et multidimensionnelle. Elle peut concerner différents aspects de la vie et peut être visible (absence de logement par exemple) ou non visible (absence de liens sociaux)<sup>5</sup>. Concernant l'alimentation, au niveau international le terme **d'insécurité alimentaire et nutritionnelle** est employé en lien avec les programmes internationaux de lutte contre la faim et la malnutrition mis en œuvre depuis les années 1970<sup>6</sup>. Ce terme est défini ainsi : « *situation qui prévaut lorsque les gens n'ont pas systématiquement accès à un volume suffisant d'aliments sains et nutritifs nécessaires à une croissance et un développement normaux ainsi qu'à une vie active et en bonne santé. Elle peut survenir par indisponibilité d'aliments, du fait d'un pouvoir d'achat insuffisant, d'une distribution inadaptée ou d'une mauvaise utilisation de la nourriture au niveau des ménages. L'insécurité alimentaire, la précarité de la santé, un manque d'assainissement, des soins et des pratiques alimentaires inappropriés sont les causes majeures*

---

<sup>4</sup> WRESINSKI J., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Journal officiel de la République, Avis et rapports du Conseil Économique et social, séances des 10 et 11 février 1987, p. 6. En ligne : <https://www.joseph-wresinski.org/wp-content/uploads/sites/2/2016/07/Rapport-WRESINSKI.pdf>

<sup>5</sup> JAMAL K, ABDALLAH Z, *À propos de la notion de précarité*, Sciences & Actions Sociales, 2016/1 (N° 3), p. 8-18: <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2016-1-page-8.htm>

<sup>6</sup> Le terme d'insécurité alimentaire est utilisé depuis les années 1970 par la communauté internationale suite aux grandes sécheresses en Afrique. La définition de la sécurité alimentaire a évolué dans les années 1990 suite à l'introduction du cadre d'analyse de la malnutrition de l'UNICEF aujourd'hui utilisé comme cadre de référence. Ce cadre introduit la notion d'utilisation de l'alimentation et dépasse donc les notions d'accès et de production ce qui crée une confusion entre sécurité alimentaire et sécurité nutritionnelle jusqu'en 2009. A la suite d'un Forum International sur la Sécurité Alimentaire en 2009, la FAO utilise désormais le terme d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. source

[https://assets.fsnforum.fao.org/public/files/34\\_Food\\_Security\\_Nutrition\\_Security/SUMMARY\\_FR\\_%20FSN%20di fference%20%26%20problem.pdf](https://assets.fsnforum.fao.org/public/files/34_Food_Security_Nutrition_Security/SUMMARY_FR_%20FSN%20di fference%20%26%20problem.pdf)

*d'un mauvais état nutritionnel. L'insécurité alimentaire peut être chronique, saisonnière ou passagère*"<sup>7</sup>.

D'après le politologue Paul Ariès<sup>8</sup>, l'alimentation recoupe **quatre fonctions** :

- *la fonction physiologique* : l'alimentation vise à répondre aux besoins nutritionnels de l'individu
- *la fonction hédonique* : l'alimentation répond à une recherche de plaisir, de satisfaction (aliment réconfort, souvenirs, etc.)
- *la fonction culturelle* : l'alimentation répond à des croyances, des convictions (végétarisme, religion, pays, etc.)
- *la fonction sociale* : l'alimentation entre dans une fonction sociale et d'appartenance à un groupe (ami, famille, etc.)

La notion de **précarité alimentaire** vise à dépasser la fonction physiologique de l'alimentation à laquelle la notion d'insécurité alimentaire se réfère principalement. Elle vise à intégrer les autres fonctions de l'alimentation et en particulier les questions d'exclusion sociale et d'enjeux culturels autour de l'alimentation. A ce jour, il n'existe pas à ce jour de définition juridique de la précarité alimentaire<sup>9</sup>.

Le Labo de l'ESS tente de la définir ainsi : "*la situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri*"<sup>10</sup>.

Dominique Paturel, chercheuse en gestion, a proposé la définition suivante qui a été reprise par la chaire de l'UNESCO : "*la précarité alimentaire désigne ainsi une conjonction entre une situation de pauvreté économique et une série d'empêchements sociaux, culturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable* »<sup>11</sup>.

**La précarité alimentaire renvoie donc à plusieurs dimensions tant sociale que culturelle et économique mais aussi politique.** Elle rend compte de l'absence de sécurité permettant

---

<sup>7</sup> Source : FAO, Glossaire du droit à l'alimentation, FAO, p. 22, 2009.

<sup>8</sup> ARIES P. , *Une histoire politique de l'alimentation*, Max Milo, 2016, 445 p

<sup>9</sup> D'après les informations de la thèse de RAMEL M., *Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France*, thèse de doctorat, Droit, Université de Tours, 2022, 569 p.

<sup>10</sup> Laboratoire de l'Economie sociale et solidaire, *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité*, 2020, p.14

<sup>11</sup> PATUREL D., *Insécurité alimentaire et précarité alimentaire. États généraux de l'alimentation*, Atelier 12, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017, 5 p. <https://hal.inrae.fr/hal-0279127>

d'assurer le droit de choisir son alimentation en fonction de ses préférences, de sa culture et son identité, ainsi que d'établir ou entretenir des relations sociales.

### 1.1.2. Constats actuels : une inquiétante hausse

Comme l'indique le Conseil National de l'Alimentation<sup>12</sup>, il n'existe pas à ce jour de mesure reconnue et validée de la précarité alimentaire. Elle est aujourd'hui analysée au travers de l'aide alimentaire et du niveau de pauvreté calculé à partir d'un niveau de revenu. Or, aujourd'hui, de nombreuses personnes pauvres ne sont pas nécessairement en situation de précarité alimentaire, et inversement toutes les personnes en situation de précarité alimentaire ne bénéficient pas de l'aide alimentaire car elles n'y sont pas éligibles, n'y ont pas accès, ou ne souhaitent pas en faire la demande. Les freins ne sont pas seulement économiques. L'enclavement géographique et une faible offre alimentaire de qualité peut aussi conduire à une situation de précarité alimentaire comme par exemple en zone rurale et/ou en l'absence de moyens de déplacements. Saisir la précarité alimentaire est donc un exercice difficile<sup>13</sup>.

Parmi les chiffres clés à retenir, en 2020 en France 7 millions de personnes bénéficiaient de l'aide alimentaire soit une augmentation de 15 à 20% par rapport à 2019 (Cocolupa, 2020)<sup>14</sup> et une multiplication par trois en 10 ans au sein du réseau des Banques Alimentaires<sup>15</sup>. Selon les études publiées par l'Observatoire de la vie étudiante 10,7% des étudiants interrogés ont déclaré avoir eu des restrictions alimentaires en 2020, 1 étudiant étranger sur 3 estime ne pas avoir mangé à sa faim durant le confinement de 2020, tandis que le Secours Populaire d'Angers déclare avoir accueilli le double d'étudiants entre mars 2020 et février 2021<sup>16</sup>.

Le taux d'inflation des produits alimentaires depuis 2022 est également un phénomène inquiétant (près de 16% en mars 2023)<sup>17</sup>. Une étude publiée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) en mai 2023<sup>18</sup> révèle que **16% des personnes interrogées déclarent ne pas avoir assez à manger** sur le plan quantitatif (contre 9% en 2016) et 45% des Français déclarent ne pas manger les aliments qu'ils souhaiteraient. **24% des jeunes de moins de 40 ans sont en insuffisance alimentaire quantitative** selon cette étude.

---

<sup>12</sup> Conseil National de l'Alimentation, *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*, avis 91, octobre 2022. p13

<sup>13</sup> Conseil National de l'Alimentation, *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*, avis 91, octobre 2022. p13

<sup>14</sup> <https://solidarites.gouv.fr/cocolupa-le-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire-sest>

<sup>15</sup> D'après une étude menée par le réseau des Banques alimentaires :

[https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/202302/Banques%20Alimentaires%20%20Etude%20Profils%202023%20%20Qui%20sont%20les%20personnes%20accueillies%20a%20l'aide%20alimentaire\\_0.pdf](https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/202302/Banques%20Alimentaires%20%20Etude%20Profils%202023%20%20Qui%20sont%20les%20personnes%20accueillies%20a%20l'aide%20alimentaire_0.pdf)

<sup>16</sup> Extrait de l'avis publié par le Conseil National de l'Alimentation, avis 91, p. 18

<sup>17</sup> D'après les chiffres publiés par l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7453512#titre-bloc-13>

<sup>18</sup> CREDOC, *Consommation et modes de vie - N° 329*, mai 2023 : <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>

## 1.2. Les politiques d'aide d'alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire remises en question

1.2.1. Une politique publique complexe et qui repose en grande partie sur le tissu associatif

Les situations d'insuffisance alimentaire ne sont pas un phénomène nouveau. L'aumône, la charité et le contrôle des prix notamment du blé ont été les principales réponses à la pénurie alimentaire jusqu'à la Révolution Française. La création des hospices et établissements de santé au 18<sup>ème</sup> siècle a conduit à une institutionnalisation progressive de la prise en charge des personnes les plus démunies et souffrant d'un manque de nourriture. Dans l'histoire récente, le Secours national<sup>19</sup> créé lors de la Première Guerre Mondiale était en charge de la collecte alimentaire pour lutter contre la malnutrition, d'abord sur la base de fonds privés puis essentiellement de fonds publics lors de la Seconde Guerre Mondiale. Toutefois, aux lendemains de la Libération, l'aide alimentaire a été reprise par le monde associatif alors en fort développement (création du Secours Populaire, Secours Catholique et des Centres communaux d'Action Sociale)<sup>20</sup>. Ces associations, qui collectent des dons alimentaires et vestimentaires, jouent encore aujourd'hui un rôle central. Plus récemment, la première Banque Alimentaire a été créée en 1984 et les Restaurants du Cœur en 1985<sup>21</sup>.

L'hiver 1986-1987 a marqué un tournant dans les politiques d'aide alimentaire. En réponse à des conditions hivernales rudes, le **Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)** a été mis en place<sup>22</sup>. Adossé à la Politique Agricole Commune européenne (PAC), le PEAD visait à redistribuer les excédents de production alimentaire européenne via des associations agréées (les Restaurants du Cœur, la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), le Secours Populaire Français et la Croix-Rouge française). A son origine, le PEAD reposait principalement sur le troc de matières premières (viande, lait, céréales, sucre, riz) issues des stocks d'intervention de la PAC contre des produits alimentaires finis plus ou moins élaborés via des

---

<sup>19</sup> Créé en 1914 dans l'objectif d'aider les populations civiles à lutter contre les pénuries dues à la guerre, le Secours National visait à recueillir les dons privés et les répartir entre les œuvres privées. Le Secours National est reconstitué en 1939 par Edouard Daladier. Elargi aux subventions publiques, il effectue également un contrôle auprès des œuvres de guerre. Le Secours National se constitue alors comme une administration et ses ressources sont essentiellement publiques. source : LE CROM J.P., *lutter contre la faim : le rôle du Secours national*, p 249-262 : <https://books.openedition.org/pur/20107?lang=fr>

<sup>20</sup> Le Secours Populaire a été créé le 15 novembre 1945 (source : <https://www.secourspopulaire.fr/histoire>), le Secours Catholique en septembre 1946 (source : <https://www.secours-catholique.org/m-informer/grands-formats/70-ans-dengagements>). Les CCAS sont issues des Actions Sociales créées en 1946 (<https://qui-sommes-nous.ccas.fr/les-activites-sociales-de-l-energie/notre-histoire/>)

<sup>21</sup> Histoire de l'aide alimentaire par les Banques alimentaires. <https://ba13.banquealimentaire.org/lhistoire-de-laide-alimentaire-360>

<sup>22</sup> Le PEAD a été mis en place à la demande de Jacques Delors alors Président de la Commission Européenne, et Coluche

appels d'offres communautaires auprès des professionnels de l'agroalimentaire. Au total, 50 produits figuraient au cahier des charges, parmi lesquels des produits de base et des plats cuisinés. Ce système était géré par la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture en lien avec FranceAgriMer, organisme public en charge de l'application de certaines mesures de la Politique Agricole Commune<sup>23</sup>. **L'aide alimentaire est alors associée à une politique agricole.**

**A partir des années 2000**, plusieurs pays européens dont l'Allemagne contestent le PEAD<sup>24</sup> et ses financements sont progressivement réduits. En parallèle, en 2004, face à l'absence de stocks de viande en Europe, la France met en place le Programme National d'Aide Alimentaire (PNA). La Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS) est alors en charge d'acheter les produits alimentaires destinés à l'aide alimentaire distribuée par les associations afin de compléter l'aide alimentaire européenne pour les besoins non pourvus. En 2014, le PEAD est supprimé et remplacé par le **Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)** dont l'objectif est de *"promouvoir la cohésion sociale, de renforcer l'inclusion sociale et donc de contribuer en fin de compte à l'objectif d'éradication de la pauvreté dans l'Union"*<sup>25</sup>. **L'aide alimentaire n'est alors plus considérée comme une politique agricole mais comme une politique sociale de lutte contre la pauvreté** avec, en France, un transfert de la gestion de l'aide alimentaire de la Direction Générale de l'Alimentation relevant du Ministère de l'Agriculture à la Direction Générale de la Cohésion Sociale relevant du Ministère des Solidarités et de la Santé<sup>26</sup>. L'aide alimentaire est alors inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles (Article L-266-2) : *«L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. Cette aide, qui vise à répondre aux besoins en volume tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, des critères de qualité des denrées alimentaires, est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale»*.

---

<sup>23</sup> Source : Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: <https://www.cnle.gouv.fr/les-evolutions-de-l-aide.html>

<sup>24</sup> Les contestations sont en autres liées au fait que le PEAD , qui visaient au départ à utiliser les excédents agricoles issus de la Politique Agricole Commune, consistait davantage à acheter des produits alimentaires au lieu de les répartir

<sup>25</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-contre-la-precarite-alimentaire/article/fonds-europeen-d-aide-aux-plus-demunis-fead>

<sup>26</sup> Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2018 soulève que ce transfert est problématique pour l'achat de denrées via le FEAD car FranceAgriMer est rattaché au Ministère de l'Agriculture et non celui des Solidarités et de la Santé. LE MORVAN F., WANECQ T., *la lutte contre la précarité alimentaire: évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, 2018, 142 p.

2016 et 2018 marquent un nouveau tournant pour l'aide alimentaire. **La loi 2016-138 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire dite "loi Garot"**<sup>27</sup> impose depuis février 2016 *aux différents acteurs de la chaîne alimentaire et aux supermarchés de plus de 400 m<sup>2</sup> de réduire le gaspillage alimentaire en organisant le transfert de leurs invendus encore consommables à des associations caritatives habilitées pouvant les distribuer à des personnes dans le besoin*. Par cette loi, les acteurs ont la possibilité de défiscaliser les dons effectués. En 2018 la **loi EGALim** élargit les directives de la loi Garot aux industriels et à la restauration collective respectivement au delà de 50M€ de chiffre d'affaires annuel et de 3 000 repas par jour. Cette loi inscrit le don alimentaire comme instrument de lutte contre la précarité alimentaire, ce qui est alors mentionné dans le Code de l'Action Sociale et des Familles : "*La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire*" (**Article L266-1 du Code de l'action sociale et des familles**). La notion de précarité alimentaire apparaît alors et est reliée à l'aide alimentaire en tant qu'instrument désormais conditionné à un accompagnement social, selon la loi L266-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il est désormais fait mention de la dignité des personnes et de leur participation, en tant que vecteur d'inclusion sociale. Cet article fait également le lien entre la lutte contre la précarité alimentaire et d'autres politiques publiques notamment en matière de santé et de lutte contre l'exclusion sociale. Ceci se traduit par différents programmes au niveau national : tarification sociale des cantines dans les communes fragiles, développement de petits déjeuners à l'école dans les établissements relevant des réseaux d'éducation prioritaire, programme européen "Fruits et légumes à l'école" et "lait et produits laitiers à l'école", Programme National de l'Alimentation<sup>28</sup> dont l'un des volets est de soutenir la territorialisation de l'agriculture au travers de Plans Alimentaires Territoriaux<sup>29</sup> et le Programme National Nutrition-Santé 2019-2023 (PNNS) dont l'objectif 5 est de "mieux manger en situation de précarité alimentaire" en faisant un lien avec les contrats locaux de santé et contrats de ville.

---

<sup>27</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032036289/>

<sup>28</sup> L'objectif du PNA de 2020 est « *d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produites dans de conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique*

<sup>29</sup> Prévus depuis 2014 par l'article L11-2-2 du Code Rural , de la Pêche Maritime, les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial, ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique . Source: [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI00004397877](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00004397877)

Depuis 2020, le Fonds de Solidarité Européen (FSE+) succède au FEAD et sur la période 2021-2027 inclut parmi ses objectifs un renforcement de la lutte contre la précarité alimentaire et l'aide aux plus démunis<sup>30</sup>. En 2020-2021, un programme spécial (REACT-UE) a été mis en place pour faire face à la crise sanitaire et à la hausse de la demande en aide alimentaire.

En parallèle de ces dispositifs européens et nationaux, les collectivités locales participent à la lutte contre la précarité alimentaire dans le cadre des politiques d'actions sociales dont elles ont la compétence. Au niveau communal, ce sont les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) qui interviennent au travers de la délivrance de bons ou de chèques alimentaires à titre d'urgence (ce qui concerne 60% des CCAS)<sup>31</sup> et de colis. Pour y accéder, les personnes les plus démunies doivent en faire la demande auprès des services d'assistance sociale des communes. Des repas chauds, le plus souvent à destination des personnes en situation de très grande précarité, sont également fournis en centre fixe (centre d'accueil, restaurants sociaux), lors de maraudes ou dans certains cas ciblent des publics spécifiques comme les personnes âgées ayant un faible revenu. En parallèle, depuis les années 2000, le nombre d'épiceries sociales créées est par ailleurs en augmentation. Dans ces deux cas, l'aide alimentaire est conditionnée à un accompagnement par un travailleur social<sup>32</sup>.

Au total, en 2021 l'aide alimentaire représentait 1,7 milliard d'euros<sup>33</sup> et un volume de 335 000 tonnes de produits distribués à partir de la collecte organisées par les structures, de dons de particuliers, de la ramasse des invendus des grandes surfaces et d'entreprises, et des achats via FranceAgriMer<sup>34</sup>. Les fonds européens (FEAD/FSE+) ne représentent que 8% de ce volume financier et 22% du volume distribué en 2018, le financement public national 35% dont 64% correspondent à la défiscalisation des dons<sup>35</sup>. En 2018, un rapport du Sénat sur le financement de l'aide alimentaire souligne l'importance du tissu associatif dans la mise en œuvre de la politique d'aide alimentaire. Au niveau national, 17 structures sont habilitées pour bénéficier de financements publics à des fins de distribution. Au total, plus de 9 000 structures ou associations contribuent à l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire dont 4 réseaux qui couvrent la grande

---

<sup>30</sup> Source : <https://fse.gouv.fr/le-tour-de-la-question/le-fead-fonds-europeen-daide-aux-plus-demunis>

<sup>31</sup> LE MORVAN F., WANECQ T., *la lutte contre la précarité alimentaire: évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, 2018, p 30.

<sup>32</sup> La première épicerie sociale a été créée en 1996 à Nièvre par Guillaume Bapts, fondateur de l'association nationale des épiceries sociales ANDES. Aujourd'hui, le réseau des épiceries sociales de l'ANDES compte plus de 550 épiceries qui vendent à prix réduit des produits alimentaires. Pour y accéder, le bénéficiaire doit être orienté par un travailleur social du CCAS de la mairie et doit présenter un projet sur une durée déterminée. Il sera alors accompagné de manière globale à la fois pour la réalisation de son projet et sur le suivi de ses dépenses. La durée d'accès à l'épicerie sociale est déterminée en fonction du projet du bénéficiaire. Source : ANDES, <https://andes-france.com/nos-actions/les-epiceries-solidaires/qu-est-ce-qu-une-epicerie-solidaire/>

<sup>33</sup> Rapport Sénat, Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver, octobre 2018

<sup>34</sup> *Ibid*, rapport de l'IGAS, 2018: p 14.

<sup>35</sup> *Ibid*, Conseil national de l'alimentation, avis 91: p 22

majorité de l'aide alimentaire en France. La moitié du volume financier de l'aide alimentaire correspond à la valorisation du bénévolat de ces associations (500 millions d'euros par an).

Aujourd'hui, les réponses gouvernementales face à l'inflation des produits alimentaires restent limitées. Le chèque alimentaire<sup>36</sup>, prévu dans le programme présidentiel en 2020, a été rejeté par l'Assemblée Nationale en février 2021. La mise en place de "paniers anti-inflation" à l'échelle nationale a également été écartée. Des paniers anti-inflation sont mis en place sur une base volontaire des grandes enseignes de supermarché. Une étude menée en mai 2023 a néanmoins révélé que le prix de ces paniers avait augmenté dans certains magasins<sup>37</sup> et que leur contenu ne concernait pas forcément des produits de première nécessité<sup>38</sup>.

### 1.2.2. Critiques et controverses de l'aide alimentaire

A partir des années 2000, plusieurs niveaux d'interrogations commencent à émerger autour de l'aide alimentaire.

Sur le plan de la santé publique, l'étude ABENA commanditée par le Secrétaire d'Etat en charge de la lutte contre les exclusions et menée en 2003 indique que les dispositifs d'aide alimentaire ne tiennent pas compte des préconisations alimentaires pour les personnes qui en bénéficient. Une étude complémentaire en 2011-2012 a révélé une forte prévalence de pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, déficits en vitamines)<sup>39</sup> chez les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire, et ce à un niveau plus élevé que le reste de la population (8,9% pour le diabète contre 3,3% en 2006 par exemple). Ces résultats ont conduit à intégrer davantage les problématiques des personnes démunies dans le cadre du Programme National Nutrition Santé PNNS2 entre 2006-2010. 10 ans plus tard, le Plan National pour l'Alimentation lancé en 2020 s'inscrit dans le même objectif.

Sur le plan des finances publiques en parallèle des réformes du FEAD en réflexion au niveau européen, un rapport publié par l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2018 pointe la lourdeur administrative du dispositif d'aide alimentaire et des contraintes générées en particulier

---

<sup>36</sup> L'objectif était de distribuer un chèque de 50€ à tous les Français touchant la prime d'activités, automatiquement et sans condition d'achat

<sup>37</sup> Voir article de presse: <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/malgre-le-panier-anti-inflation-les-prix-continuent-de-grimper-en-ile-de-france-2256390>

<sup>38</sup> Voir article de presse : <https://www.quechoisir.org/actualite-panier-anti-inflation-de-carrefour-des-collants-et-un-cintre-contre-l-inflation-n106410/>

<sup>39</sup> Alimentation et état nutrition des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 réalisée par l'Observatoire Régional de santé Ile de France, l'Institut de Veille Sanitaire et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. 184 p : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/alimentation-et-etat-nutritionnel-des-beneficiaires-de-l-aide-alimentaire.-etude-abena-2011-2012-et-evolutions-depuis-2004-20052>

pour les finances publiques. Pour exemple, l'aide alimentaire européenne représente en 2018 plus de 17 000 livraisons annuelles gérées par France AgriMer dans 359 sites appartenant aux quatre associations accréditées. Cela conduit à 1 million de points de contrôle financier lors des audits qui ont détecté un nombre d'erreurs importants : entre 18 et 22% des dépenses ont été déclarées non éligibles par l'Union Européenne sur la période 2014-2020. Ces dépenses devaient être compensées par le budget national ce qui représente un montant important<sup>40</sup> et met en péril sur le long-terme le système d'approvisionnement via le FEAD au niveau national. On notera aussi que suite à la mise en place de la loi Garrot en 2016, les grandes surfaces ont établi des conventions de dons avec des associations qui se sont alors trouvées en charge de trier, assurer la logistique et le transport des dons des supermarchés. Ceci a engendré des coûts significatifs pour les associations (transport, stockage avant la distribution) mais aussi des contraintes de gestion en interne (mobilisation de bénévoles pour le tri des produits qui n'est pas effectué par les supermarchés, etc.)<sup>41</sup>, avec le risque d'erreurs et donc de coûts supplémentaires pour les finances publiques mais aussi associatives<sup>42</sup>.

Sur le plan politique, le rapport de l'IGAS de 2018 souligne que le mécanisme d'achat via le FEAD et les procédures européennes qui en découlent impliquent un approvisionnement en grand volume et auprès de prestataires qui ont la capacité de répondre à ce type d'appels d'offres, ce qui exclut les producteurs locaux et favoriseraient davantage les traders : *"Au nom d'impératifs d'efficacité dont la légitimité est réelle, on se retrouve ainsi à favoriser, pour les plus démunis, l'achat de denrées dont l'origine et les standards de qualité sont contraires à toutes les priorités affichées par le Gouvernement à la suite des Etats généraux de l'alimentation et dans le cadre des différents plans mis en œuvre depuis 2017 (Programme national nutrition santé qui promeut le Nutriscore, Programme national pour l'alimentation 2019-2023 sous-titré « Territoires en action », sans parler des différentes politiques de soutien aux agriculteurs français qui relèvent d'autres politiques publiques*<sup>43</sup>. Le rapport de l'IGAS pointe également *"l'absence de mise en*

---

<sup>40</sup> Soit près de 100 M€ sont à la charge des dépenses publiques d'après le rapport de l'IGAS, 2018 ( p 17-22) , alors que pour rappel le soutien public national s'élève à 418 M€ en 2018 dont 361 M€ correspondent à la déiscalisation. Il est à noter que ces lourdeurs administratives sont plus importantes depuis 2014 et le passage du PEAD au FEAD. Le passage d'un programme à un fonds structurel nécessite un suivi rigoureux et l'application de procédures de gestion très précises. Le rapport de l'IGAS souligne aussi le manque de préparation des institutions nationales pour opérer ce passage conduisant à un nombre d'erreurs élevés. En 2016 un audit sévère de la Commission Européenne envers la France a été publié entraînant une suspension temporaire du FEAD à la France en 2016 jusqu'en juin 2017.

<sup>41</sup> LE MORVAN F., WANECQ T., *la lutte contre la précarité alimentaire , évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, Rapport de l' Inspection Générale des Affaires Sociales, 2019, 142 p.

<sup>42</sup> Contrairement au système du FEAD, pour lequel l'approvisionnement jusqu'à la livraison est assuré par FranceAgriMer, la ramasse auprès des supermarchés implique que le coût de transport des marchandises soit assuré par les associations qui assurent la collecte (et souvent les opérations de triage)

<sup>43</sup> Extrait du rapport de l'IGAS, p 25

*cohérence globale entre l'ensemble des actions de l'Etat en matière de lutte contre la précarité alimentaire" (p.29).*

Sur le plan social : en 2014, l'association ATD Quart Monde a publié une étude intitulée "*Se nourrir lorsqu' on est pauvre : analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*"<sup>44</sup>. Basée sur des entretiens individuels et collectifs avec des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire, cette étude a permis de révéler l'insatisfaction des bénéficiaires à plusieurs niveaux. Cette étude pointe notamment la mauvaise qualité des denrées (produits ultra-transformés, riches en graisses saturées et sucres rapides, produits très abîmés, date limite de consommation dépassée), le manque de prise en compte des situations des personnes (viande crue ou produits secs donnés à des personnes ne disposant pas de moyens de cuisson) ou de leurs préférences et pratiques alimentaires (sucres rapides dans des colis donnés à des personnes diabétiques, non prise en compte d'interdits religieux, etc.). Ces éléments sont approfondis en 2019 par Dominique Bonzi qui, dans son travail de thèse au sein des Restaurants du Coeur<sup>45</sup>, formule la notion de **violences alimentaires** liées à l'aide alimentaire: il peut s'agir de violences physiques (atteinte à la santé du bénéficiaire en raison de la faible qualité nutritionnelle des produits donnés, disputes et incidents entre bénéficiaires lors des distributions) et de violences morales (humiliation par exemple par le fait d'attendre longtemps et à l'extérieur, frustration lors de l'attente, colis plus petit donné à certains, sentiment de culpabilité de recevoir sans pouvoir donner à son tour, etc.).

Le Conseil National de l'Alimentation reprend l'ensemble de ces constats dans l'avis 91 sur la précarité alimentaire en soulignant l'inégale répartition territoriale de l'aide alimentaire au niveau nationale, la complexité administrative pour y accéder ainsi que le caractère stigmatisant qu'elle peut générer<sup>46</sup>. Le CNA indique que "*l'aide alimentaire ne permet pas de répondre entièrement aux besoins des personnes en situation de précarité et à leur envie d'exercer leur rôle de citoyen*".

Sur le plan juridique : malgré les engagements internationaux en terme de droit à l'alimentation (voir **encadré 1 ci-après**) , le travail de thèse de Magali Ramel<sup>47</sup> en 2022 souligne que le droit à l'alimentation n'est pas reconnu en France : "*En France, on n'a juste le droit de ne pas mourir de faim*" (entretien avec M. Ramel, 30 janvier 2023).

---

<sup>44</sup> ATD Quart Monde , *Se nourrir lorsqu'on est pauvre : Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*; 2019, 182 p

<sup>45</sup> BONZI D., *Faim de droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires*, thèse de doctorat en Anthropologie sociale et ethnologie, Paris, Ecole des Hautes en Sciences Sociales, 2019, 336 p.

<sup>46</sup> CNA, Avis 91 : p. 25

<sup>47</sup> RAMEL M., *le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France*, Thèse de doctorat, Droit, Université de Tours, 2022, 569 p.

### **Encadré 1 : l'alimentation, une question de droit ?**

Le droit à l'alimentation est défini par le Haut Commissariat des Nations Unies comme "*le droit d'avoir un accès régulier permanent et libre soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne*"<sup>48</sup>. Le droit à l'alimentation a été reconnu pour la première fois au niveau international en 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, puis en 1966 il est inscrit dans le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) ratifié entre autres par la France et dont le paragraphe 1 stipule que « *Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants (...) Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit* ».

Entre les années 1980 et 1990, un ensemble de textes et de réflexions sont menées afin d'approfondir et encadrer le droit à l'alimentation au niveau international afin qu'il soit respecté dans chaque nation (Convention américaine des Droits de l'Homme en 1988, Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant en 1990). Cependant, la Charte Sociale Européenne (1961 puis 1996) ne reconnaît pas directement le droit à l'alimentation, les Etats européens considérant qu'il n'y a pas lieu de le protéger si le droit au travail, à la sécurité sociale et à l'assistance sont garantis<sup>49</sup>.

Dans les années 1990, les travaux du prix Nobel d'économie Armatya Sen sur les causes de la famine indiquent qu'elles ne sont pas liées à des questions de production agricole mais à des questions d'accessibilité donc à des enjeux politiques. Ces travaux provoquent des réflexions au niveau international. Suite à une demande de clarification du droit à l'alimentation émise lors du Sommet mondial pour la sécurité alimentaire en 1996, le droit à l'alimentation est alors proclamé politiquement comme droit autonome, c'est-à-dire comme un droit ayant son propre régime juridique. Le droit à l'alimentation est alors redéfini ainsi par les Nations Unies en 1999 : "*le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer*". En 2000, la Commission des Droits de l'Homme crée alors le poste de rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à

---

<sup>48</sup> Haut Commissariat des Nations Unies; <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-food/about-right-food-and-human-rights>

<sup>49</sup> Source : <https://www.ritimo.org/Droit-a-l-alimentation-6688>

l'alimentation. En avril 2001, la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies adopte une résolution « *Le droit à l'alimentation* » qui encourage tous les Etats à prendre des mesures pour assurer progressivement la pleine réalisation du droit à l'alimentation. Puis, en 2004, "*des Directives volontaires sur le Droit à l'Alimentation*" sont approuvées par le Conseil de la FAO et sont adoptées par 187 Etats du Conseil de la FAO. Si elles sont juridiquement non contraignantes, elles constituent un premier outil à l'usage de tous les Etats et des organisations non gouvernementales pour la mise en pratique du droit à l'alimentation au niveau national<sup>50</sup>.

Dans son travail de thèse, Magali Ramel, souligne l'intérêt d'une approche fondée sur les droits en tant que droit de l'Homme : il s'agit alors de dépasser la fonction physiologique de l'alimentation mais aussi de considérer les aspects qualitatifs, les enjeux identitaires, sociaux et culturels et de veiller à la protection de la dignité humaine. Faire reconnaître le droit à l'alimentation, selon Magali Ramel, entraîne un caractère contraignant pour les Etats et les engage dans leur responsabilité, l'Etat étant tenu d'agir contre les causes d'inégalités d'accès à une alimentation et de garantir la pleine réalisation de ce droit. Or aujourd'hui, "*ni le droit à l'alimentation, ni même le droit d'être à l'abri de la faim ne sont consacrés et protégés en droit français et en droit européen*"<sup>51</sup>.

### 1.2.3. Emergence du concept de démocratie alimentaire

En 2013, un collectif "Démocratie alimentaire" est constitué essentiellement par des chercheurs qui mènent des travaux sur les conséquences de l'aide alimentaire. En s'appuyant sur le concept de démocratie alimentaire évoqué par T. Lang en 1996<sup>52</sup>, ce collectif définit la **démocratie alimentaire** comme des "*actions permettant à tous les habitants de reprendre la main sur leur alimentation pour avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, produite, transformée et distribuée dans des conditions en lesquelles ils peuvent avoir confiance, tout en garantissant leur participation et leur pouvoir d'agir*" (D. Paturel, P Niadye, 2022). Ce collectif dénonce "*l'effet de captivité d'un mode alimentaire faute de revenus*" pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire mais aussi "*d'un tiers des salariés du secteur agricole, des agriculteurs et agricultrices, [qui] sont eux et elles-mêmes en situation de précarité – liée au système agro-industriel mondialisé – dont certain-e-s sont usager-ère-s de cette aide alimentaire.*

<sup>50</sup> Ces éléments sont extraits de la thèse de Magali Ramel

<sup>51</sup> Sources : extrait de Conseil National de l'Alimentation, avis 91. p.42 ; et <https://www.ritimo.org/Droit-a-l-alimentation-6688>

<sup>52</sup> LANG T., *Towards a food democracy*. Dans S. Griffiths et J. Wallace (eds.), *Consuming passions. Food in the age of anxiety*, Manchester University Press, 1998.

*Il s'agit bien ici d'une rupture d'égalité dans l'accès à une alimentation durable* <sup>53</sup>. Dans ses écrits, D. Paturel souligne ainsi également que le droit à l'alimentation promu par l'Organisation des Nations unies n'est pas effectif en France.

## **2. DE CRITIQUES A LA MOBILISATION AUTOUR D'UN PROJET POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION**

### **2.1. De réflexions à l'émergence d'un projet politique : pour une sécurité sociale de l'alimentation au niveau national**

#### 2.1.1. Le réseau national "pour une sécurité sociale de l'alimentation"

Le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" est un collectif informel d'organisations créé en 2018 à l'initiative de l'association de solidarité internationale Ingénieurs sans frontières-Agrista, du syndicat agricole la Confédération Paysanne, du réseau des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM) et du collectif Démocratie Alimentaire. L'historique de sa création est détaillée en Annexe 3 et reprise dans les parties d'analyse de ce mémoire. Ce **collectif vise à porter et animer un plaidoyer en vue de l'intégration de l'alimentation en tant que nouvelle branche de la Sécurité Sociale afin de garantir un accès à tous à une alimentation choisie**. En 2023, le réseau national "Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation" est constitué de 11 organisations de niveau national engagées sur différents sujets : défense d'une agriculture paysanne (Confédération Paysanne, réseau CIVAM, Ingénieurs sans frontières-Agrista, les Ami.e.s de la Confédération Paysanne) ; lutte contre la précarité alimentaire (réseau national VRAC); promotion d'une agriculture et alimentation durable et responsable (Les Pieds dans le Plat, réseau GRAB) ; défense des droits des citoyens (Réseau Salarial, collectif Démocratie Alimentaire). L'Annexe 4 présente de manière détaillée chacune de ces organisations.

#### 2.1.2. Eléments historiques de l'émergence du projet de sécurité sociale de l'alimentation

Le projet de sécurité sociale de l'alimentation porté par le réseau national "Pour une sécurité Sociale de l'Alimentation" est issu du croisement de travaux de recherche-action sur les questions d'accès à une alimentation de qualité et de réflexions menées par des militants engagés dans différentes organisations en particulier Ingénieurs Sans Frontières-Agrista, le syndicat agricole La Confédération Paysanne, le Réseau Civam ainsi que le Réseau Salarial. Le réseau

---

<sup>53</sup> PATUREL D., NDIAYE P., *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Rhizome, 2022/1 (N° 82), p. 7-8.: <https://www.cairn.info/revue-rhizome-2022-1-page-7.htm>

CIVAM et la Confédération Paysanne faisaient notamment le triple de constat de l'absence de liens entre agriculteurs et consommateurs, de difficultés rencontrées par les exploitations paysannes, et de l'inaccessibilité des produits de qualité pour les personnes en situation de précarité. Le réseau CIVAM a alors mis en place un projet de trois ans, le projet Accessible, visant à *recenser et expérimenter de nouvelles formes de coopération entre acteurs agricoles et acteurs sociaux et produire des références utiles à leur démultiplication*. Différentes initiatives ont été menées (création d'une cuisine collective et participative alimentée par des produits en circuits-courts dans le centre d'hébergement social du Palais de la Femme; groupements d'achats dans des quartiers prioritaires de la Métropole de Brest, maraîchage solidaire dans la Drôme et l'Allier, etc.). Un travail de capitalisation important a été mené, dont des réflexions avec les travailleurs sociaux en vue de renouveler leur approche en matière d'alimentation et de dépasser une approche purement prescriptive et nutritionnelle. Dominique Paturel, membre du Collectif Démocratie Alimentaire, est fortement impliquée ainsi que Mathieu Dalmais en tant que salarié de la Confédération Paysanne au niveau national et membre de l'association de solidarité internationale Ingénieurs sans Frontières-Agrista.

En 2017, le croisement des résultats et réflexions issus de ces travaux avec les réflexions du Réseau Saliariat, créé par le sociologue-économiste Bernard Friot dont les travaux portent sur l'histoire de la Sécurité sociale et sur l'idée d'un salaire à vie, conduit plusieurs personnes (dont Mathieu Dalmais, Jean Claude Balbot en tant que Président du réseau des CIVAM et rejoints par Dominique Paturel) à faire émerger l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation. Le parallèle établi entre l'histoire du régime général de Sécurité Sociale en 1945 et la question du droit à l'alimentation a abouti à la formulation d'un projet, à savoir l'intégration de l'alimentation en tant que nouvelle branche du régime général de la Sécurité Sociale. Le réseau national "pour une sécurité sociale de l'alimentation" est alors constitué.

L'Annexe 7 rappelle l'historique de la Sécurité Sociale en France à partir de 1945 et propose une présentation générale de son fonctionnement actuel. Le réseau national s'appuie sur cet historique et critique vivement le processus d'institutionnalisation et de contrôle de la Sécurité Sociale par l'Etat depuis les réformes initiées en 1967. Ce rapprochement avec l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation confère alors au projet une dimension politique et économique. Dans le "socle commun de la sécurité sociale de l'alimentation" rédigé par le réseau national en 2020, le projet est présenté sur la base des trois piliers suivants :

- **l'universalité** de l'accès à tous au droit à une alimentation de qualité et choisie, dans le respect du droit à l'alimentation durable en référence au droit à l'alimentation tel que défini par les Nations Unies,
- **le conventionnement** de professionnels de l'alimentation durable, au travers de caisses gérées démocratiquement c'est-à-dire impliquant les citoyens/mangeurs dans l'esprit du fonctionnement de la Sécurité Sociale entre 1946 et 1967, avant sa reprise progressive par l'Etat
- **une cotisation** sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée<sup>54</sup>.

Il s'agit donc d'une politique universelle et macro-économique, dépassant à la fois les schémas de mécanismes ciblés (c'est-à-dire les politiques actuelles de lutte contre la pauvreté et d'aide alimentaire que les membres du réseau national considèrent comme "une politique pour les pauvres" stigmatisante) et les inégalités territoriales. De manière concrète, la mise en pratique de ce projet se traduirait par la création d'une carte vitale de l'alimentation créditée à hauteur de 150€/mois/personne et la mise en place de caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local et articulées par une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses locales<sup>55</sup>. D'après les travaux de Bernard Friot, la mise en place de ce type "de droit mensuel" équivaudrait à un budget de 110 milliards d'euros par an.



Figure 1: Illustration d'une carte vitale de l'alimentation, Source : réseau national "Pour une sécurité Sociale de l'alimentation"

### 2.1.3. D'une *u-topie* à des initiatives locales

La concrétisation du projet SSA nécessite un cadre financier spécifique permettant l'instauration de prélèvements sociaux auprès des cotisants (salariés, entreprises) ce que seul l'Etat a l'autorisation de faire<sup>56</sup>. Le réseau national avait été approché par plusieurs courants politiques lors de la campagne présidentielle de 2022 jusqu'à envisager pour certains une possible mention de la SSA dans leur programme. Ce n'est cependant pas le cas du parti politique du Président actuel. A ce jour, la SSA n'est pas envisagée par le Gouvernement qui tend au contraire à réduire les dépenses publiques et le budget de la Sécurité Sociale comme en témoignent les débats sur la réforme des retraites début 2023. Il n'existe par ailleurs aucune loi ou projet de loi-cadre d'expérimentation au niveau national qui permettrait de tester les principes d'une sécurité sociale

<sup>54</sup> Pour précision ici, la définition et la forme de cotisation fait l'objet de débats au sein du réseau national SSA

<sup>55</sup> Ces informations sont extraites du site Internet du réseau national : <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/a-propos-de-la-securite-sociale-de-l'alimentation/>

<sup>56</sup> Ou les collectivités territoriales selon le type de taxation mais dans la perspective d'une SSA, cela pourrait créer des inégalités entre les territoires.

de l'alimentation à une échelle nationale<sup>57</sup>. En ce sens, on peut considérer qu'aucun lieu ou espace n'existe au niveau national permettant la généralisation d'une sécurité sociale de l'alimentation à l'image des autres branches de sécurité sociale, et qu'en ce sens il s'agit encore d'une *u-topie*, au sens étymologique du terme *sans lieu, qui n'a pas lieu ou n'aura jamais lieu*.

*"Pour que cette utopie devienne réaliste, il faut passer par des initiatives locales, qui permettront de construire un rapport de force, montrer qu'on peut faire contre; qu'on peut faire sans... même si on a aussi besoin d'une politique macro-économique"* (Mathieu Dalmais, ISF Agrista et initiateur du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation, entretien le 03/01/2023)

Aussi, conscient des freins politiques au niveau national, l'objectif premier du réseau national consiste à favoriser une mobilisation citoyenne massive à tous les niveaux permettant de construire et développer un rapport de force entre citoyens et décideurs politiques. L'objectif est ainsi qu'une loi d'expérimentation macro-économique soit votée par l'Assemblée nationale grâce au rapport de force établi et permette à terme une généralisation d'une sécurité sociale de l'alimentation au niveau national.

#### 2.1.4. Le réseau "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" en France

Rapidement après sa création, le réseau national a incité la mise en œuvre d'initiatives locales. Un socle commun de références a été constitué (charte des initiatives, outils de communication dont un logo et un site Internet) ainsi que des outils et supports de communication autour du projet SSA (bande dessinée, vidéos, etc.). Aujourd'hui le réseau, qui pour l'instant n'a pas de statut juridique formel, a recensé en France:

- 14 initiatives locales, le plus souvent sans statut juridique formel : il s'agit d'actions concrètes menées par une ou plusieurs organisations (associatives en général) dans un territoire (un quartier ou une ville) et visant à améliorer l'accessibilité pour tous à des produits de qualité. Il s'agit par exemple d'un marché à prix différencié dans la Drôme,

---

<sup>57</sup> L'article l'article 37-1 de la Constitution dispose que « *la loi et le règlement peuvent comporter, pour un objet et une durée limités, des dispositions à caractère expérimental* ». Cette disposition a conduit à de nombreuses expérimentations (103 entre 1017 et 2019). Par ailleurs, suite à une révision constitutionnelle en 2003, les collectivités locales peuvent désormais mener à titre expérimental l'application de certaines règles relatives aux compétences qui les concernent, sous réserve qu'une décision par Décret leur soit accordée. Depuis juillet 2020, les procédures d'expérimentations sont allégées (participation par simple délibération sans nécessité d'un Décret ; mesures de contrôles plus légères). Néanmoins à ce jour, peu de collectivités ont recours à ce dispositif selon l'Association des Maires de France. source : loi organique du n° 2021-467 du 19 avril 2021 <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000042168752/> et l'article de l'Association des Maires de France : <https://www.amf.asso.fr/documents-ce-que-la-loi-sur-les-experimentations-va-changer-pour-les-collectivites-locales/40720>

d'une épicerie solidaire en Bretagne, de systèmes de paniers de légumes à prix subventionnés, etc.

- 7 groupes locaux: ils sont constitués de personnes militantes qui organisent des actions de sensibilisation et de plaidoyer autour de la sécurité sociale de l'alimentation.
- 6 projets d'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation sous la forme d'un projet de caisse.

L' Annexe 5 présente une description rapide de chacune de ces initiatives et groupes locaux. L'objet de ce mémoire étant ciblé sur les actions menées à Saint-Etienne, une présentation détaillée du réseau national et des initiatives locales n'est pas effectuée ici afin de ne pas alourdir le document. Des références seront faites et détaillées au besoin dans les parties d'analyse.

## **2.2. Un collectif et un projet de sécurité sociale de l'alimentation à Saint-Etienne**

### 2.2.1. Un contexte stéphanois "propice"

Ancienne ville industrielle et minière, Saint-Etienne est qualifiée de "*ville noire*" où "*le poids de l'industrie, la présence ouvrière, la faible qualité architecturale, la rusticité des lieux et des habitants sont encore des stigmates qui marquent l'image de la ville*" (V. Béal et al, 2020, p. 35)<sup>58</sup>. Saint-Etienne présente une grande diversité de populations en héritage de mouvements migratoires venant d'Afrique du Nord, d'Europe du Sud et de l'Est lors de l'essor industriel et minier de la ville jusque dans les années 70. Depuis, le déclin industriel marqué par l'arrêt des activités minières et la fermeture progressive d'usines dont la manufacture d'armes Manufrance en 2001 s'est traduit "*par une concentration de la précarité et de la pauvreté, une vacance commerciale qui ronge le centre ville, une présence obsédante de friches industrielles et urbaines*" (V. Béal et al, 2020, p. 5). Le taux de pauvreté est aujourd'hui élevé et concerne 26% de la population en 2019 contre 15% en France métropolitaine (source INSEE, 2019)<sup>59</sup>. La taille de la métropole (400 000 habitants, INSEE 2020) en fait la 2<sup>ème</sup> métropole de la région Auvergne Rhône-Alpes après le Grand Lyon (1,4 millions d'habitants - INSEE 2020).

D'après la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne a été "*marquée très tôt par l'émergence de solidarités professionnelles. Les associations d'éducation populaire (amicales laïques<sup>60</sup>, centres*

---

<sup>58</sup> BEAL V., CAUCHI-DUVAL N., GAY G. *et al.*, « II. Saint-Étienne, ville mythifiée », dans : Vincent Béal éd., *Sociologie de Saint-Étienne*. Paris, La Découverte, « Repères », 2020, p. 35-46. URL : <https://www.cairn.info/sociologie-de-saint-etienne--9782707195227-page-35.htm>

<sup>59</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-42218>

<sup>60</sup> Les amicales laïques sont des associations loi 1901 créées suite à l'appel de la Ligue de l'Enseignement en 1894 qui pointait les limites du système éducatif et plus généralement de l'Etat alors que la Ligue voulait "*de l'école jusqu'à l'entrée au régiment assurer à l'adulte les connaissances acquises pendant l'enfance, diriger leur*

*sociaux, MJC et maisons de quartier) constituent par leur nombre une réelle spécificité et richesse stéphanoise*<sup>61</sup>. Saint-Etienne dénombre aujourd'hui plus de 4 000 associations. Vincent Béal souligne le constat *"d'un particularisme indéniable comme la prégnance d'une culture associative et militante grosse d'inventivité sociale"*<sup>62</sup> auquel s'ajoute une dynamique importante de l'Economie Sociale et Solidaire. En 2018, la Métropole de Saint-Etienne affiche un taux de 19% de l'emploi inscrit dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (source: RTES, 2017)<sup>63</sup> ce qui est particulièrement élevé par rapport à la moyenne nationale. Par comparaison en 2014, l'ESS représentait 10% des emplois du territoire lyonnais, 11,1% en région Auvergne-Rhône-Alpes et 10,5% en France (source: RTES, 2017).

### 2.2.2. Le collectif Solidarité Alimentaire

Créé en 2020, le collectif Solidarité Alimentaire (CSA) regroupe début 2023 14 organisations du bassin stéphanois dont 7 associations, dont 1 informelle et 1 reconnue d'utilité publique, et 6 acteurs économiques (ayant un statut SCIC ou SAS). Une présentation détaillée de chaque membre est proposée dans l'Encadré 2. Ce collectif, qui à ce jour n'a pas de statut juridique formel, **visé à favoriser un accès digne à une alimentation de qualité pour tous**<sup>64</sup>, **en opposition au système d'aide alimentaire et du système agro-industriel actuels.**

---

*perfectionnement professionnel, enfin munir le jeune homme trop tôt livré à lui-même, des solides principes qui sont indispensables aux citoyens d'une démocratie*. La 1<sup>ère</sup> Amicale laïque a été créée à Paris en 1892, les premières amicales visaient à lutter contre l'analphabétisme, favoriser les divertissements, la coopération et l'instruction prolongée. Lyon est l'une des villes pionnières et comptait en 1894 plus de 30 organisations regroupées en fédération. Saint-Etienne devient également l'une des villes de France où les amicales laïques sont très actives. (source : Fédération du Douaisis des Associations laïques: <https://www.fdal.fr>)

<sup>61</sup> <https://www.saint-etienne.fr/saint%C3%A9-vous/association/vie-associative-locale/vie-associative-locale>

<sup>62</sup> BEAL Vincent, CAUCHI-DUVAL Nicolas, GAY Georges *et al.*, *Sociologie de Saint-Étienne*, Paris, La Découverte, collection Repères, 2020. p. 6

<sup>63</sup> Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire <https://www.rtes.fr/saint-etienne-metropole>

<sup>64</sup> Selon les termes indiqués sur le site Internet de la Fabrique de la Transition : <http://www.fabriquedelatransition.fr/solidarite-alimentaire-2/>

## **Encadré 2: Présentation des membres du collectif Solidarité Alimentaire de Saint -Etienne au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (source : la Fabrique de la Transition)**

Terrain d'Entente : créée en 2011 à l'initiative de Josiane G., ex- infirmière en protection maternelle et infantile, Terrain d'Entente est une association loi 1901 basée dans le quartier de Beaubrun<sup>65</sup> de Saint-Etienne. Terrain d'Entente s'appuie sur les principes de pédagogie sociale<sup>66</sup> et propose des actions à destination, par et pour les habitants du quartier et en particulier les familles les plus précaires en fonction de leurs souhaits et préoccupations. Cela passe notamment par des actions avec les enfants et les adolescents (jeux, sorties, espaces d'écoute) ainsi que les adultes (atelier numérique, atelier couture, réunion "café des femmes" entre les femmes du quartier chaque semaine, sorties annuelles, etc.). Terrain d'Entente dispose aujourd'hui d'un salarié-animateur, la coordination et la gestion sont essentiellement assurées par sa Présidente-fondatrice. Le financement repose essentiellement sur des subventions publiques mais qui restent très limitées. Les moyens de l'association restent donc modestes (peu de moyens matériels, pas de local).



CoopSol 42 : créée en 2020, CoopSol 42 est une association loi 1901 qui vise à favoriser la création de liens sociaux et à participer à l'insertion sociale de personnes exclues socialement (initialement des migrants) à travers des actions de maraîchage. Depuis 2020, un partenariat est établi avec le Centre Communal d'Actions Sociales de Roche-la-Molière<sup>67</sup> en vue de proposer aux familles accompagnées par le CCAS de développer un jardin partagé sur un espace mis à disposition par la commune. Les légumes produits sont partagés entre les personnes qui participent. Des moments conviviaux (partage de repas, etc.) sont organisés en parallèle afin de renforcer les liens entre les personnes. Composée de 3 personnes bénévoles, le fonctionnement de CoopSol42 repose essentiellement sur son Président-fondateur Philippe P., et ne dispose pas de salarié. Ses moyens financiers restent très limités (moins de 300€) et reposent sur des fonds privés .



L'association VRAC : Vers un Réseau d'Achat en Commun est une association créée à Villeurbanne en 2013 et présente aujourd'hui dans 17 villes en France. VRAC vise à favoriser l'accès à des produits de qualité (essentiellement issus d'agriculture biologique, et si possible

<sup>65</sup> Il s'agit de l'un des 6 quartier prioritaires de la ville de Saint-Etienne. Source : Contrat Ville 2015-2020 : <https://www.calameo.com/read/000544113dc1533287a8c>

<sup>66</sup> La pédagogie sociale est une approche qui se distingue des approches de travail social dit classique en permettant aux personnes considérées comme "exclues" ou "marginalisées de s'organiser pour s'impliquer dans la vie sociale, locale, leur environnement et les institutions qu'elles fréquentent en vue d'améliorer leurs conditions de vie . Source : <https://www.pedagogie-sociale.org/2022/09/01/definir-la-pedagogie-sociale/>

<sup>67</sup> Commune située à 6 km de Saint-Etienne

d'origine locale) aux personnes à revenus modestes de quartiers populaires (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - QPV) et ce sans nécessité de justificatifs de situation. Les produits sont vendus à prix coûtant pour certains publics (résidant en QPV ou en logement social) ou à un prix subventionné. En parallèle, VRAC organise des animations et des sensibilisations autour de l'alimentation de qualité (ateliers cuisine, atelier découverte, etc.). L'antenne VRAC Saint-Etienne a été créée en novembre 2020 et a démarré les ventes en septembre 2021. Elle comprend aujourd'hui plus de 400 adhérents et 2 groupements de quartiers (quartiers Beaubrun et La Cotonne). Son fonctionnement repose sur 2 salariées (Juliette, coordinatrice, et Ayse, responsable des animations jusqu'en mai 2023), une personne en service civique ainsi que le bénévolat des adhérents. Son financement est assuré en partie par des subventions privées ou publiques, les capacités d'auto-financement n'étant pas atteintes à ce jour.



La Fabrique de la Transition : est une association créée en 2020 regroupant 15 organisations (associatives ou acteurs économiques) visant à favoriser la coopération inter-acteurs en faveur d'une transition écologique et sociale via l'émergence de projets communs et la mutualisation de ressources. Son fonctionnement repose sur 1,5 ETP salarié (Alice, chargée de mission et tutrice de ce stage, et Thomas coordonnateur à temps partiel), d'une personne en service civique jusqu'à l'été 2023 et la mobilisation d'étudiants en alternance ou stage. Son financement repose essentiellement sur les fonds mobilisés dans le cadre d'appels à projets communs entre ses membres.



La Fourmilière : créé en 2017, il s'agit du supermarché coopératif de Saint-Etienne sous statut de Société à Actions Simplifiées (SAS). Il regroupe aujourd'hui près de 640 coopérateurs actifs, dispose de 2 salariés et d'une étudiante en alternance. Le supermarché n'est qu'accessible qu'à ses coopérateurs et propose un ensemble de produits dont une grande partie est issue de l'agriculture biologique et d'une production locale. Devenir coopérateur suppose l'achat de parts sociales (entre 2 et 8 d'un montant de 10€ l'une) et la réalisation d'un créneau horaire de 3 heures/mois pour la gestion du magasin. Des animations sont également proposées régulièrement (atelier couture, réflexion sur la gestion des déchets, atelier "Do it yourself" de fabrication de produits ménagers, etc.). Ce type de lieu se veut une alternative au système de grandes et moyennes surfaces, tant pour les acheteurs que les producteurs



De la Ferme au Quartier : initialement créée sous forme associative, De la Ferme au Quartier est une plateforme logistique territoriale visant à faire le lien entre les producteurs locaux (moins de 150 km de Saint-Etienne), essentiellement engagés dans une agriculture biologique, et l'aval : les consommateurs (via un système d'adhésions et de commandes en ligne puis un retrait à l'un des 10 points de distribution ou une livraison à domicile par Les coursiers Stéphanois<sup>68</sup>) ainsi que certains professionnels de la vente ou de la restauration collective (Biocoop, La Fourmière, les crèches de Saint-Etienne, l'IME Chantespoir, etc.). Aujourd'hui De la Ferme au Quartier comprend plus de 100 producteurs et présentait un chiffre d'affaires d'environ 1 million d'euros en 2022. Depuis janvier 2022, De la Ferme au Quartier a évolué vers un statut de SCIC. Sa gestion est basée sur un système de gouvernance partagée au travers de plusieurs collèges de représentants (de producteurs, de consommateurs, de salariés, etc.) et comprend 9 salariés.



Les Brigades de la Solidarité (membre du collectif Solidarité Alimentaire jusqu'en janvier 2023) : créé en mars 2020 à l'initiative du collectif Antifa<sup>69</sup> Saint-Etienne et des Jeunes Communistes de la Loire, ce collectif informel constitué de personnes en situation de précarité et de bénévoles propose des colis alimentaires aux personnes qui ne peuvent bénéficier de l'aide alimentaire classique (personnes sans papiers notamment). La gestion et la distribution sont gérées par les personnes bénéficiaires, des bénévoles sont également impliqués en particulier pour la collecte de produits. Le fonctionnement repose sur l'appel aux dons (en nature ou monétaire).



Cantine Solidaire est une cantine participative créée sous statut associatif loi 1901 en décembre 2020 et basée dans le quartier Crêt de Roch de Saint-Etienne. Son projet, "La Tablée" auparavant nommé Le Réfectoire, est une cantine de quartier ouverte à tous le midi du mercredi au samedi. Les personnes qui le souhaitent peuvent participer à la préparation du repas et/ou venir déjeuner, le menu étant à prix libre. Une salariée assure la gestion et la coordination de l'approvisionnement et des repas. Les objectifs sont de favoriser les liens sociaux en cuisine et lors du repas (dans un esprit "comme à la maison" où les personnes se servent, font la vaisselle, etc.) et de proposer un menu équilibré complet accessible à partir de produits essentiellement locaux et biologiques. Des animations sont également organisées ponctuellement.



<sup>68</sup> Coopérative de livreurs à vélo créée en 2019 à Saint-Etienne dans l'objectif de promouvoir un système de livraisons éthiques et responsables (gestion coopérative, rémunération juste en opposition à "l'uberisation" des plateformes de livraison à domicile)

<sup>69</sup> Mouvement "Antifasciste", qui s'inscrit dans un courant anarchiste révolutionnaire ou de gauche radical

Le Terroir est un magasin de producteurs créé en 1988. Il regroupe 14 producteurs majoritairement situés à moins de 50 km de Saint-Etienne, le magasin est situé dans le quartier de la Préfecture de Saint-Etienne.



Biocoop: il s'agit du magasin Les Arcades de l'enseigne Biocoop du centre-ville de Saint-Etienne, ce magasin est sous un statut de SCIC<sup>70</sup>. Le magasin fait partie d'un réseau de 5 magasins Biocoop autour de Saint-Etienne et du réseau national Biocoop.



Oasis-Jardins de Cocagne : est une association loi 1901 faisant partie de l'association Réseau de Cocagne, association reconnue d'utilité publique et agréée par la DREETS en tant qu'atelier chantier d'insertion visant, au travers l'agriculture biologique, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés. Créée en 2001 à Saint-Just-Saint-Rambert, à 20 km de Saint-Etienne, Oasis-Jardins de Cocagne accueille en moyenne une vingtaine de personnes chaque année sur la base d'un contrat d'insertion dont le processus est discuté en amont entre les personnes et les services sociaux qui les accompagnent (Pôle Emploi, Mission locale, etc.). Les personnes en insertion sont accompagnées par une équipe de 7 salariés permanents (technicien agricole, animateur, etc.) le maraîchage étant un support d'insertion et non un objectif en soi (peu de personnes poursuivent dans le maraîchage à l'issue de leur contrat). Des contrats d'achat de légumes sous forme de paniers sont proposés aux particuliers. Oasis-Jardins de Cocagne organise également des événements (marché fermier, ateliers pour enfants, etc.) et propose l'accueil de groupes. Son financement repose en grande partie sur des subventions publiques.



L'AMAP de Beaubrun : l'Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne est une association de consommateurs au niveau national dont l'objectif est de faciliter la mise en relation entre les consommateurs et les producteurs locaux. Des contrats d'achat de paniers de produits locaux sont proposés aux consommateurs (en moyenne pour une durée de 6 mois), le contenu des paniers étant lié à la quantité et la saisonnalité des produits disponibles. L'association facilite l'établissement de ces contrats et l'organisation du lieu de distribution mais n'intervient pas dans la vente. L'AMAP Beaubrun a été créée en 2007 dans le quartier de Beaubrun de Saint-Etienne.



<sup>70</sup> Le statut juridique des enseignes Biocoop est laissé libre, il peut s'agir d'une coopérative de consommateurs, d'une SCIC, d'une association

Le Pain du Loup est une boulangerie coopérative créée en septembre 2021 à Saint-Etienne, elle propose des produits biologiques à partir de farine paysanne, locale et issue de l'agriculture biologique.



La Fabuleuse Cantine est une société coopérative et une association culturelle créée par trois artistes en 2017 à Saint-Etienne. La société coopérative gère un restaurant "zéro déchets", les matières premières étant des invendus ou des écarts de production (agricole et alimentaire mais aussi mobilier et vaisselle du restaurant) achetés directement aux producteurs/artisans en priorité au niveau local. Via l'association culturelle, la Fabuleuse Cantine organise de nombreux événements culturels visant en autres à promouvoir de jeunes artistes.



Il s'agit ici de la liste "officielle" des membres telles que présentée sur le site Internet de la Fabrique de la Transition en janvier 2023, au démarrage du stage. L'analyse du collectif Solidarité Alimentaire étant l'objet du mémoire, sa composition sera revue et discutée dans les parties d'analyse.

### 2.2.3. Le collectif SSA42

Le collectif Sécurité Sociale de l'Alimentation 42 a été créé courant 2020 en parallèle du collectif Solidarité Alimentaire. Il regroupe des acteurs militants, souvent engagés dans l'une ou plusieurs organisations du collectif Solidarité Alimentaire, mais membre du collectif SSA42 à titre individuel. L'objet de ce collectif est de i) sensibiliser et informer le plus grand nombre autour du projet de sécurité sociale de l'alimentation porté par le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation", et ii) participer aux réflexions au niveau local et national autour de la sécurité sociale de l'alimentation. Le "noyau dur" du collectif SSA 42 est constitué d'environ 8 personnes qui se réunissent en moyenne une fois par mois depuis janvier 2023, la fréquence étant moins élevée auparavant.

### 2.2.4. Le projet du Collectif Solidarité Alimentaire

Entre 2020 et 2022, le collectif Solidarité Alimentaire a mis en place plusieurs initiatives visant à proposer des alternatives aux dispositifs d'aide alimentaire dans le souci de renforcer la dignité des personnes en situation de précarité à choisir leur alimentation. Fin 2022, les membres du collectif ont exprimé leur volonté de développer un projet plus structurant d'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation, inspiré du projet proposé par le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation". Dans ce cadre, une mission d'appui a été sollicitée par le CSA

afin de concevoir cette expérimentation, en lien avec la mission d'appui et d'animation confiée à la Fabrique de la Transition auprès du collectif.

### 3. PRESENTATION DU CADRE DE STAGE : CONTEXTE, PROBLEMATISATION ET CADRE METHODOLOGIQUE

#### 3.1. Présentation de la structure d'accueil : la Fabrique de la Transition

##### 3.1.1. Contexte et historique de sa création

La Fabrique de la Transition est une association collégiale de loi 1901 officiellement créée en 2020 à l'initiative de 2 personnes (Pierre-Alain et Pierre-Edouard) fortement engagées dans le milieu associatif et militant stéphanois. La création de la Fabrique de la Transition est née des constats suivants : i) le tissu de l'Economie Sociale et Solidaire stéphanois se caractérise par une forte densité de petites organisations dont les moyens humains et financiers restent limités, ii) ce tissu reste fragile et diffus, l'absence de moyens ne permettant pas de coordination ou d'échanges entre ces organisations. Ces contraintes permettent difficilement aux organisations et aux personnes qui les font vivre de s'engager sur des chantiers ou des projets de grande ampleur, jugés pourtant nécessaires pour être vecteur d'une transformation sociale à laquelle elles aspirent.

*"Il faudrait y mettre du jus mais c'était compliqué, chacun depuis sa structure"* (Thomas, coordonnateur de la Fabrique de la Transition, entretien le 23/01/2023).

Face à ce constat, la création de La Fabrique de la Transition vise à *"mettre en commun les expériences et les compétences des associations et coopératives membres. Cela au service de projets portés par des habitant.e.s ou des organisations du territoire stéphanois, répondant aux besoins repérés collectivement en vue d'opérer un véritable changement d'échelle en termes de transition écologique et sociale sur ce territoire"*<sup>71</sup>. Un appel à projets de la Fondation de France en avril 2020 *" a été une opportunité pour financer un poste et y mettre du jus"* (Thomas, coordonnateur de la Fabrique de la Transition, entretien le 23/01/2023) et a permis aux deux initiateurs de créer cette association à laquelle ils aspiraient depuis plusieurs années.

##### 3.1.2. Ses missions

Les missions de la Fabrique de la Transition sont de trois niveaux qui s'entrecroisent :

- *Favoriser la mutualisation de besoins et de ressources* : ce qui passe par la création d'outils mutualisés de communication (agenda culturel militant, lettre d'informations, annuaire

---

<sup>71</sup> Source : Statuts de la Fabrique de la Transition

associatif et militant mis en ligne) et l'organisation de formations en réponse à des besoins communs (ex: formation en gouvernance partagée, en intelligence collective)

- *Favoriser la coopération entre les membres via des projets communs et l'émergence de nouveaux acteurs sur le territoire pour renforcer l'écosystème* : ce qui passe par la création et l'animation d'espaces de coopération autour de projets communs ainsi que la mise en relation entre acteurs en vue de répondre aux besoins de nouveaux acteurs souhaitant s'engager sur des questions de transition dans le bassin stéphanois. Aujourd'hui, 3 espaces de coopération sont animés par la Fabrique de la Transition (voir **Encadré 3**).
- *Construire / soutenir un projet de transition écologique et sociale du bassin stéphanois à plus long-terme* : ce qui passe par l'organisation de rencontres à l'échelle du bassin stéphanois dont les Assises de la Transition, séminaire organisé une fois par an et qui regroupe des acteurs économiques, associatifs et décideurs politiques locaux. Cette rencontre vise à favoriser l'interconnaissance des acteurs intéressés et/ou mobilisés sur des questions de transitions dans le bassin stéphanois et à générer des réflexions croisées sur ces enjeux en vue d'identifier des perspectives à l'échelle du territoire.

### **Encadré 3 : les espaces de coopération de la Fabrique de la Transition**

Aujourd'hui, trois espaces de coopération inter-acteurs sont animés par la Fabrique de la Transition:

**Le commun numérique** : en réponse aux besoins d'outils informatiques efficaces, adaptés et répondant à des critères d'éthique économique, sociale et environnementale de certaines organisations du territoire stéphanois membres de la Fabrique de la Transition, des réponses informatiques sont mutualisées entre les membres de cet espace (mobilisation d'une expertise informatique, développement d'outils informatiques libres de droits et mis en commun, formation, conseil-assistance pour la prise en main)

**Tablée en transition** : cet espace regroupe 5 organisations stéphanoises (Le Lien, De La Ferme au Quartier, les Coursiers Stéphanois<sup>72</sup>, CompostOnd<sup>73</sup> et la Fabrique de la Transition) qui ont défini un label "tablée en transition" correspondant à des critères sociaux et environnementaux en relation avec leurs propres activités : valorisation de la production agricole locale biologique

<sup>72</sup> Il s'agit d'une coopérative de livreurs à vélo visant à développer un système de livraison éthique et responsable en opposition au système "Uber"

<sup>73</sup> CompostOnd est une entreprise coopérative de collecte et de valorisation de bio-déchets et de déchets compostables basée au Chambon Feugerolles,

(De la Ferme au Quartier); système de livraison éco-responsable et socialement acceptable (Coursiers stéphanois); valorisation des déchets de la restauration en compost (CompostOnd); valorisation de la monnaie locale (MLCC42/le Lien) ; promotion de la coopération inter-acteurs et développement territorial (La Fabrique de la Transition). Les objectifs de cet espace de travail à travers la labellisation de restaurants sont de i) valoriser et différencier les restaurants engagés dans une démarche répondant à au moins 2 de ces critères; ii) communiquer autour de ce label en vue d'inciter le plus grand nombre à faire évoluer les pratiques éco-responsables et socialement acceptables dans le domaine de la restauration hors domicile; iii) permettre aux citoyens de soutenir et favoriser les restaurants engagés et d'être informés des alternatives existantes. Aujourd'hui, 10 restaurants ont exprimé l'intention d'être labellisés.

**Solidarité Alimentaire** : créé en 2020, cet espace regroupe un collectif de plusieurs acteurs associatifs et économiques du bassin stéphanois engagés ou souhaitant s'engager en faveur d'un accès digne à une alimentation de qualité pour tous, en opposition au système agro-industriel et de l'aide alimentaire.

### 3.1.3. Son organisation

En 2022, la Fabrique de la Transition est composée d'une équipe salariée constituée de : un coordonnateur, Thomas (0,5 ETP) en charge des actions de coordination et de pilotage général, de gestion des ressources humaines et financières, de représentation; d'une chargée de mission, Alice (1 ETP) en charge des actions opérationnelles de l'association à savoir l'animation des espaces de concertation, des relations avec les partenariats du bassin stéphanois et des outils mutualisés dont l'élaboration de la lettre d'informations mensuelle; Sirine, étudiante en communication en alternance pour toutes les actions de communication de la Fabrique de la Transition ce qui inclut les outils de communication mutualisés et les actions de communication autour des projets communs; Emma, en contrat de service civique jusqu'à l'été 2023 en appui transversal.

En janvier 2022, un séminaire interne a été organisé afin de revoir le schéma de gouvernance de La Fabrique de la Transition jugé incomplet pour permettre une coopération inter-acteurs telle que souhaitée. Un nouveau schéma de gouvernance, assez complexe, a été élaboré. La gouvernance est définie sur un principe collégial et de gouvernance partagée et organisée autour de 3 instance de gouvernance (3 collèges) et de deux espaces de travail. Cette organisation est détaillée en Annexe 6.

### 3.1.4. Un Pôle Territorial de Coopération Economique

Reconnus par l'article 9 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, qui peuvent regrouper un ensemble d'acteurs divers (associations, coopératives, collectivités, etc.), favorisent le développement local comme l'émergence de projets d'intérêt général tournés vers la transition sociale et écologique. Suite à la publication en janvier 2021 d'un diagnostic intitulé « Relancer les PTCE » réalisé par le Labo de l'ESS à la demande du Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable, une nouvelle charte des PTCE a été rédigée<sup>74</sup>. Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour lequel la Fabrique de la Transition a été retenue en tant que lauréate d'une labellisation "Pôle Territorial de Coopération Economique émergent". Ce label vient renforcer la volonté de la Fabrique de la Transition d'être un espace ouvert et préparé à travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire, dont les acteurs de l'économie classique, dans un objectif de développement économique local soutenable.

### 3.1.5. Pourquoi l'alimentation dans un espace de coopération ?

La Fabrique de la Transition n'a pas de sujet thématique pré-défini, les espaces de travail sont constitués par les organisations qui les composent selon leurs besoins. Ces espaces de coopération ou de mutualisation sont autogérés "*ils n'appartient pas à la Fabrique*" (Thomas, coordonnateur de la Fabrique, entretien en mars 2023).

Pierre Alain et Pierre Edouard, à l'initiative de la création de la Fabrique de la Transition, étaient fortement engagés sur les questions d'agriculture avant 2020. Pierre-Alain était très engagé dans l'association "De la Ferme au Quartier" dont il était le coordonnateur en 2020, il est aussi membre du syndicat agricole La Confédération Paysanne, tandis que Pierre-Edouard a participé à la création du supermarché coopératif "La Fourmilière". Le collectif Solidarité Alimentaire, auquel ils ont contribué au départ, est le premier espace de coopération de la Fabrique de la Transition, le plus actif selon les salariés de la Fabrique.

## 3.2. Présentation de la demande initiale de stage

### 3.2.1. Les termes de la commande de stage initiale

L'objectif initial de la mission de stage était de contribuer et animer un processus de co-construction participatif d'une expérimentation visant à la mise en place d'une caisse de solidarité de l'alimentation dans le quartier Tarentaise - Beaubrun, préfigurative d'une sécurité sociale de

---

<sup>74</sup> Source : <https://www.llelabo-ess.org>

l'alimentation. La mission était initialement prévue en 4 phases successives telles que schématisées par la Figure 2

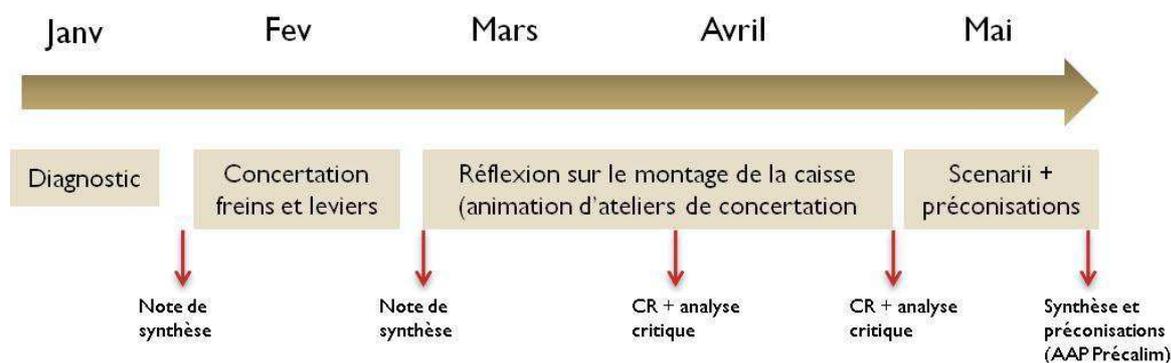


Figure 2: étapes prévues pour la mise en œuvre de la mission

En fin de mission, il était initialement attendu un rapport incluant des propositions de scenarii et des préconisations en vue de répondre à un appel à projets de Saint-Etienne Métropole (AAP Préalim) afin de financer une expérimentation de caisse sociale de l'alimentation à Saint-Etienne. Au regard de la complexité de la mission, des délais impartis et de l'évolution du collectif Solidarité Alimentaire entre janvier et avril 2023, la mission a été recentrée sur la 1<sup>ère</sup> phase, à savoir l'élaboration d'un diagnostic du CSA dans la perspective d'une expérimentation de caisse sociale de l'alimentation.

### 3.3. Cadrage méthodologique

#### 3.3.1. Méthodologie mise en œuvre

La méthodologie mise en œuvre s'appuie sur des principes de recherche - action qui peut être définie comme "*une recherche ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations*" (Hugon, Seibel, 1998). Cette approche se distingue ainsi de l'étude de cas en s'investissant dans l'objet de recherche en vue aussi de le faire évoluer et d'y contribuer. Cette approche induit des variations de positionnement et des aller-retours entre une posture de recherche et de prise de recul avec le terrain, et une posture dans l'action, en prise avec le sujet c'est -à-dire ici le collectif Solidarité Alimentaire. Les moments de transition de posture entre action et recherche ne sont pas pré-définis et s'instaurent presque d'eux-mêmes en fonction du contexte ou d'un besoin de prendre du recul. Même si la Figure 2 donne une vision linéaire du déroulement du stage, la réalité n'est pas celle-ci car le déroulement a davantage suivi une trajectoire d'oscillations.

Les approches mobilisées durant le stage ont été :

- une revue documentaire : documents mis à disposition par la Fabrique de la Transition, compte-rendus de réunions du CSA et du collectif SSA42, bibliographie relative à la sécurité sociale de l'alimentation, revue de travaux relatifs à la précarité alimentaire, le droit à l'alimentation, etc.,
- des entretiens et réunions du collectif Solidarité Alimentaire, du Collectif SSA42 et acteurs proches. Ces rencontres ont pris la forme de discussions, dans certains cas d'entretiens semi-dirigés mais sans recours à un questionnaire ou une grille. Il s'agissait pour moi avant tout d'une période d'immersion et non de diagnostic en tant que tel. La prise de contact a été faite par téléphone ou mail à partir de la liste de coordonnées mise à disposition par La Fabrique de la Transition
- des séquences d'observations participantes aux actions menées par le Collectif Solidarité Alimentaire et SSA42 et acteurs proches<sup>75</sup>
- des discussions informelles avec d'autres acteurs dont des personnes en situation de précarité (femmes de Terrain d'Entente, familles accompagnées par le CCAS de Roche-La-Molière, bénévoles et adhérents de VRAC)
- des discussions, entretiens et réunions avec le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation"
- la rencontre d'autres acteurs (Magali Ramel, juriste, docteure en droit public et modératrice du groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation sur la précarité alimentaire; webinaire au niveau national notamment)
- la participation / observation participantes à des actions du CSA et d'autres événements en lien direct ou indirect avec le CSA

L'Annexe 1 établit la liste non exhaustive des entretiens menés dans le cadre du stage. Quelques entretiens ont fait l'objet d'un enregistrement audio, seule une partie de l'un de ces enregistrements a fait l'objet d'une retranscription littérale (Annexe 2). Pour les autres entretiens et les réunions, les propos ont été pris en note, autant que possible de manière littérale puis pour la plupart retranscrits. En parallèle un journal de bord manuscrit a été tenu pendant toute la période afin de consigner les observations et les propos marquants recueillis lors des discussions informelles.

---

<sup>75</sup> Assemblée Générale d'Agribio et conférence gesticulée "de la fourche à la fourchette, non, l'inverse!" menée par Mathieu Dalmais le 13 avril 2023; Débat citoyen " Pour une nouvelle France alimentaire" organisé par la Coopération Agricole à Sant-Jean Bonnefonds en février 2023, Salon Primevère à Lyon, Soirée de l'Assemblée Populaire de la Nupes en février 2023; Réunion de présentation de l'outil pédagogique et de sensibilisation "Pour une sécurité sociale écologique universelle " par le Conseil National de la Nouvelle Résistance 42 à la Bourse du Travail de Saint-Etienne en janvier 2023 ainsi qu'une projection du film "La Sociale" en janvier 2023 et une réunion visio du CNNR national en février 2023; réunion en visio de UniPOPia - Université Populaire d'Ici et d'Ailleurs en mars 2023 sur la précarité alimentaire

### 3.3.2. Interrogations au démarrage

#### – Quel territoire ?

Initialement, la commande de stage était formulée autour du quartier de Beaubrun-Tarentaise de Saint-Etienne. Or, les questions alimentaires dépassent ce périmètre géographique. De plus, les acteurs membres du collectif Solidarité Alimentaire ne ciblent pas spécifiquement ce quartier. La notion de bassin de vie, définie comme *le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* (source INSEE)<sup>76</sup> aurait pu être mobilisée afin de comprendre comment s'insèrent les actions du CSA dans le bassin de vie des personnes en situation de précarité. Or, à ce stade, les actions du collectif sont en cours de construction et un zonage géographique semblait difficile à délimiter voire même non adapté. De plus, il convenait de tenir compte de niveaux supérieurs en particulier le réseau national SSA pour mieux appréhender la dynamique du collectif et la portée du projet de caisse sociale de l'alimentation. Au total, une délimitation géographique n'a pas été effectuée afin de tenir compte de l'ensemble des acteurs impliqués.

#### – Quels acteurs ?

La demande initiale de stage était centrée sur le projet de caisse sociale de l'alimentation, qui n'existe pas encore. Une reformulation a été proposée en ciblant les acteurs du collectif Solidarité Alimentaire. La dynamique croissante du collectif a néanmoins complexifié les analyses, les frontières du collectif devant de moins en moins être identifiable, ce qui fera l'objet d'une analyse dans la suite de ce mémoire. Au fur et à mesure, la délimitation du type d'acteurs à rencontrer est ainsi devenue difficile à saisir et la complexité du sujet grandissante. Il semblait par ailleurs nécessaire de tenir compte de la dynamique nationale du réseau "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" et de ne pas circonscrire l'étude à une échelle locale. Une analyse très micro, au plus près des personnes en situation de précarité (femmes de Terrain d'Entente, personnes accompagnées par le CCAS de Roche-La-Molière), aurait pourtant été très intéressante à mener afin de nourrir les réflexions du Collectif Solidarité Alimentaire voire même faire le lien entre ces différents niveaux mais elle n'a pas pu être intégrée dans les analyses par manque de temps.

### 3.3.3. Des objectifs de mission évolutifs et difficiles à cerner

La mise en place d'un stage porté par la Fabrique de la Transition et mis au service du collectif Solidarité alimentaire pour "faire avancer le projet de caisse sociale de l'alimentation" a été décidée à la suite d'une réunion du collectif en novembre 2022, ce qui a coïncidé avec une

---

<sup>76</sup> <https://www.insee.fr/fr/information/6676988>

demande de stage que j'avais envoyée à La Fabrique de la Transition. La décision de stage a été faite dans un délai assez court, entre fin novembre et mi décembre, et la convention de stage signée dans la foulée. Le temps de construction de la demande et du cadre de stage a donc été assez court. C'est moi-même, après une rencontre de la chargée de mission de La Fabrique de la Transition et d'un membre du Collectif Solidarité Alimentaire lors du Salon Tatou-just de Saint-Etienne en novembre, qui ai rédigé les termes de la commande de stage ainsi qu'une proposition de méthodologie et de calendrier indicatif de sa mise en œuvre. Les éléments indiqués au point 2.1 sont donc issus de ma compréhension au départ.

Si les premières semaines de stage devaient correspondre à une phase d'immersion avant une étape de co-construction, le stage a été présenté en janvier comme "*répondre au besoin d'identifier les bases d'une vision commune de la caisse via le diagnostic*" (extrait d'un mail de La Fabrique de la Transition envoyé au collectif Solidarité Alimentaire en janvier) puis en "*Laëtitia nous aide à structurer, à coordonner pour faire une feuille de route*" (propos lors d'une réunion du collectif SSA42 en février), puis en "*définir les enjeux de chaque acteur pour la mise en place de la caisse*" (propos lors d'une réunion avec la chargée de mission de la Fabrique de la Transition, mars 2023). En avril 2023, "*le besoin de savoir qui a dit quoi très concrètement sur le projet de caisse*" a été exprimé par la chargée de mission de La Fabrique de la Transition. En parallèle, les avancées du collectif tant en termes d'actions que de réflexions menées ont été très nombreuses, conduisant à une certaine confusion et une difficulté à cerner les contours de la mission de stage et son intégration dans la dynamique du CSA.

#### 3.3.4. Limites de l'étude

- Un temps limité au regard des objectifs initiaux

Le diagnostic du collectif Solidarité Alimentaire ne représentait initialement que la 1<sup>ère</sup> étape de la mission de stage et n'était prévu pour le premier mois seulement. Au regard du nombre important d'acteurs à rencontrer, de leur diversité ainsi que de la complexité de cet écosystème, les autres étapes initialement prévues n'ont pas pu être mises en œuvre. Néanmoins, au fil des discussions et des réunions, des pistes de réflexion voire de scénarii ont été identifiées et sont présentées en détail en Annexe 11 de ce mémoire. Notons aussi que le diagnostic a été mené entre janvier et mars 2023, période de contestation et de mobilisation sociale contre la réforme des retraites, ce qui s'est traduit par des perturbations (journées de grèves, blocage des transports, etc.) ayant impacté le déroulement du stage.

- Une phase d'immersion et de diagnostic menée en parallèle source potentielle de confusions

La phase d'immersion de stage a été menée en parallèle de la conduite du diagnostic initié dès le démarrage de la mission de stage. Le recentrage du stage s'est fait de manière progressive et n'a été acté qu'en fin de mission. Ceci a pu conduire à un manque de compréhension voire des erreurs d'interprétation lors des premiers entretiens, qui visaient davantage à une première prise de contact qu'à une analyse approfondie, ce que les étapes suivantes auraient pu corriger si elles avaient été mises en œuvre.

– Des acteurs importants non rencontrés

En raison de contraintes de temps certains acteurs, qu'il aurait fallu intégrer au diagnostic pour permettre une vision globale des enjeux du projet de caisse, n'ont pas pu être rencontrés en particulier : les collectivités locales (Ville de Saint-Etienne, Centres Communaux d'Actions Sociales, Département); des agriculteurs car non représentés à ce jour au sein du CSA; des représentants de la restauration collective, des commerces de quartier; des acteurs de l'aide alimentaire classique (Restaurants du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge, etc.), des acteurs de quartier (conseil de quartier, associations de quartiers, etc.), les autres acteurs de l'intervention sociale dans les quartiers où interviennent les membres du CSA dont le Centre social du Babet dans le quartier Tarentaise, la Caisse d'Assurances Familiales, des agents de la Sécurité Sociale (MSA, etc.). Le nombre d'entretiens avec les personnes en situation de précarité reste également très limité et considéré comme insuffisant. A ce titre, il serait recommandé une étude complémentaire à celle présentée ici afin d'avoir une vision plus exhaustive des enjeux potentiels du projet de caisse et de prendre réellement un temps suffisant pour tenir compte des attentes et des contraintes des personnes en situation de précarité.

– Politiques locales non prises en compte

En raison du temps limité, il n'a pas été possible d'analyser les politiques locales mises en œuvre aujourd'hui ou en cours de réflexion et qui pourraient avoir une influence sur le projet de caisse envisagé par le CSA. Il aurait été utile de tenir compte des projets "Quartier Fertile" à l'étude par la Ville de Saint-Etienne, la révision des Contrats Ville à venir, et l'évolution des politiques de lutte contre la précarité de manière plus générale. Seules les grandes orientations du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole de Saint-Etienne sont considérées dans le diagnostic qui a été mené.

### **3.4. Problématisation - questionnements**

Au regard de la complexité que représente la précarité alimentaire et des enjeux que la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation peut représenter, l'objet de ce mémoire vise à

interroger **comment un collectif citoyen, à savoir le collectif Solidarité Alimentaire, se saisit du projet de sécurité sociale de l'alimentation, projet complexe à vocation politique, et le transforme en action collective au niveau local ?**

De manière plus spécifique, pour aborder cette problématique, les questionnements suivants serviront de base de réflexion :

- *Comment le collectif Solidarité Alimentaire s'est-il constitué et se fédère-t-il à travers l'élaboration d'un projet de sécurité sociale de l'alimentation à Saint-Etienne ?*
- *Comment le collectif Solidarité Alimentaire de Saint-Etienne traduit-il et expérimente-t-il au niveau local les principes d'une sécurité sociale de l'alimentation ?*
- *Quels enjeux en découlent pour le Collectif Solidarité Alimentaire et la Fabrique de la Transition ?*

L'analyse développée dans le cadre de ce mémoire s'appuie sur les principes de **la sociologie pragmatique** ou sociologie de l'épreuve. Développée à partir du 19<sup>ème</sup> siècle, en particulier par le philosophe Charles Sanders Peirce, puis son successeur William James, et des sociologues John Dewey et George Herbert Mead, ce courant sociologique est repris par d'autres auteurs (H. Putnam, R. Rorty, etc.). Dans un article intitulé "Pragmatismes et sociologie", le sociologue contemporain Albert Ogien<sup>77</sup> souligne que le pragmatisme se définirait "*comme une attitude ou une méthode et le recours à quelques principes*", à savoir : "*la primauté de la pratique, le caractère déterminant du contexte, la place de l'incertitude et de la contingence, la temporalité de l'action* (p 565)." L'analyse pragmatique vient ainsi en opposition à la théorie de l'habitude de Pierre Bourdieu, qui renverrait à une vision mécanique, routière ou déterminée de l'action. Elle propose une vision plus dynamique, et de "mise à l'épreuve par l'expérience" (p.566) des individus qui "*lorsque [qu'ils] doivent résoudre les problèmes naissant de l'incomplétude essentielle de l'action, ils s'engagent dans une « enquête » et mettent en œuvre des procédures expérimentales afin d'y apporter une solution pratique*" (p 568).

Il s'agit donc ici, au travers de ce mémoire, de s'interroger sur la manière dont le Collectif Solidarité Alimentaire s'engage, et de mènent une enquête dans le contexte où il s'inscrit à savoir : dans une ancienne ville industrielle et minière, marquée par un taux de pauvreté et de précarité élevé mais où un tissu associatif et engagé dans une dynamique d'économie sociale et solidaire existe et souhaite se mobiliser au travers de projet commun. A. Ogien fait également référence à N. Gross (2009) et indique (p.567) : "*le pragmatisme justifie l'idée selon laquelle l'explication des faits sociaux comme les structures des réseaux sociaux, les structures de la*

---

<sup>77</sup> OGIEN A, *Pragmatismes et sociologies*, Revue Française de Sociologie, Presse de Science Po, 2014/3 (vol 55), p 553 à 579

*ségrégation résidentielle, les croyances communes, les goûts culturels, les manières courantes d'agir, exige non pas de les rapporter à d'autres faits sociaux mais de décrire en détail les mécanismes par lesquels ils sont produits".*

La méthodologie proposée pour ce mémoire s'attachera donc au départ à une description fine et détaillée des mécanismes observés ou reconstitués à partir des dires d'acteurs. Il s'agit de tenir compte du point de vue de ses acteurs, et de mon propre point de vue, afin de situer les propos et les analyses. Il s'agit également d'identifier selon "*à quoi les acteurs tiennent*" selon l'expression de la philosophe E. Hache (2011)<sup>78</sup> afin de comprendre comment "le monde est en train de se faire (Hache, 2011). Comme souligné par Y. Barthe et al en 2013<sup>79</sup>, la sociologie pragmatique est basée sur l'anthropologie des sciences et des techniques développée par Michel Callon et Bruno Latour. La méthode d'enquête est une approche sensible et d'immersion en vue d'expérimenter soi-même le terrain (ici le collectif Solidarité Alimentaire) par ses actions (réunions, événements, échanges mails, etc.) .

Au regard de la complexité du sujet (la précarité alimentaire et la sécurité sociale de l'alimentation) et de la complexité du terrain de stage (de nombreux acteurs, diversifiés, des collectifs informels qualifiés de "*mouvants*", "*plastiques*", "*organiques*", "*qui évoluent en permanence*")<sup>80</sup>, l'analyse proposée dans ce mémoire sera centrée sur quelques points spécifiques identifiés comme point d'entrée en vue de répondre à la problématique proposée.

Il s'agira d'une part de décrire certains points spécifiques nécessaires pour l'analyse en prenant pour appui des *verbatim* extraits d'entretiens, de discussions informelles et de réunions et d'identifier des points d'analyse développés et argumentés à la lumière de références sociologiques.

---

<sup>78</sup> HACHE Émilie, *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*. La Découverte, 252 p.

<sup>79</sup> BARTHE Y., DE BLIC D., HEURTIN J.P *et al.*, *Sociologie pragmatique : mode d'emploi*, Politix, 2013/3 (N° 103), p. 175-204.. URL : <https://www.cairn.info/revue-politix-2013-3-page-175.htm>

<sup>80</sup> Ces termes sont utilisés par les acteurs eux-mêmes lors des entretiens menés

## 4. ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DU COLLECTIF SOLIDARITE ALIMENTAIRE

### 4.1. Reconstitution de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire

La reconstitution de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire avait dans le cadre du stage plusieurs objectifs. Il s'agissait d'une part de favoriser une immersion in-situ et d'une prise de connaissance avec les membres du Collectif Solidarité Alimentaire. Il s'agissait également de profiter "d'un regard neuf" pour identifier les positionnements de ces acteurs au fil de la trajectoire du collectif dans la perspective de mettre en place un processus de co-construction entre ces acteurs, deuxième étape initialement prévue dans le cadre du stage.

La Figure 3 propose une reconstitution de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire et de ses initiatives entre 2020 et début 2023. Cette reconstitution a été effectuée à partir de recoupements d'entretiens réalisés en démarrage de mission auprès des principaux membres du CSA et du collectif SSA42 et des compte-rendus de réunions de ces deux collectifs. Il est à noter que certains éléments restent imprécis dans les propos en termes de date voire d'ordre chronologique selon les acteurs rencontrés. On en retient que les principales étapes de la chronologie sont les suivantes :

#### – la création du Collectif Solidarité Alimentaire

Les femmes impliquées dans les actions de Terrain d'Entente sont entre vingt et trente. Ces femmes et leur familles sont pour la plupart en situation de précarité. D'origine immigrée d'Afrique du Nord ou d'Europe de l'Est, la plupart des femmes sont sans papiers et donc sans emploi ni revenus stables et avec des difficultés pour accéder aux minima sociaux en raison de leur situation administrative. Pour certaines, leur mari, qui les a fait venir en France, occupe un emploi mais souvent mal rémunéré ou instable (emploi temporaire). Pour les autres, le couple n'a pas d'emploi et repose uniquement sur les minima sociaux pour vivre<sup>81</sup>. Ainsi, beaucoup d'entre elles bénéficient de colis alimentaires via le Secours Populaire ou la Croix Rouge. La période de confinement lors de la crise sanitaire en 2020 a été particulièrement difficile pour ces familles, créant un climat d'inquiétudes au sein des familles accompagnées par Terrain d'Entente. Suite à des discussions avec ces familles, Josiane, la Présidente de Terrain d'Entente, a souhaité mobiliser d'autres acteurs afin de répondre aux enjeux d'une précarité alimentaire croissante. Suite à plusieurs réunions avec d'autres acteurs du quartier Beaubrun, un collectif est formé et nommé "collectif pour une alimentation de qualité accessible à tous"<sup>82</sup>.

---

<sup>81</sup> Il n'a pas été possible d'investiguer davantage ces informations durant le stage en raison du caractère sensible de ces informations, qui ne sont pas documentées par Terrain d'Entente

<sup>82</sup> La constitution du CSA n'est pas marquée par une date précise et la date de sa première réunion n'est pas datée dans les archives disponibles

– **la création de l'association VRAC Saint -Etienne**

Suite à quelques réunions, Josiane de Terrain d'Entente , les deux fondateurs de la Fabrique de la Transition (Pierre-Alain et Pierre-Edouard) ainsi que son coordonnateur (Thomas) sollicitent l'association Vers un Réseau d'Achat en Commun (VRAC) de Villeurbanne afin de permettre aux familles de Beaubrun d'accéder à des produits de qualité. La création de l'association VRAC Saint-Etienne est officialisée en novembre 2020 par le dépôt de ses statuts. Un premier groupement est créé dans le quartier Beaubrun ce qui marque le démarrage des actions du collectif Solidarité Alimentaire.

– **la création de différents partenariats**

En décembre 2020, un partenariat est établi entre l'association Cantine Solidaire (La Tablée) et les Brigades de Solidarité au titre du Collectif Solidarité Alimentaire. Des invendus alimentaires (légumes récupérés en fin de vie et qui ne peuvent être distribués en état) sont collectés notamment auprès de De la Ferme au Quartier et sont transformés en repas lors d'ateliers cuisine hebdomadaires organisés par une association dans les locaux du Réfectoire (ancien nom de La Tablée). En 2022, une trentaine de repas étaient distribués aux personnes en situation de précarité toutes les deux semaines par cette association, le surplus venant compléter les colis alimentaires des Brigades de Solidarité chaque semaine. Un partenariat a également été mis en place avec La Fabuleuse Cantine qui avait mis gratuitement à disposition sa cuisine et son matériel de transformation (autoclave, refroidisseur, etc.) pour la mise en bocaux des produits alimentaires récupérés; permettant aux Brigades de Solidarité d'inclure des bocaux dans leurs distributions. Ces actions se sont néanmoins arrêtées. En parallèle, des contacts sont pris avec les distributeurs dont le magasin de producteurs Au Terroir, le magasin Biocoop des Arcades, et la boutique Vrac en Vert du centre-ville de Saint-Etienne.

– **la mise en place de paniers solidaires - AMAP Beaubrun et Oasis-Jardins de Cocagne**

En novembre 2021, un partenariat est mis en place avec le chantier d'insertion Oasis-Jardins de Cocagne afin que des paniers solidaires soient distribués à l'amicale laïque de Beaubrun en même temps que le réseau AMAP et bénéficient à 10 familles accompagnées par Terrain d'Entente. Les paniers sont constitués de légumes biologiques produits dans le cadre des missions d'insertion d'Oasis-Jardins de Cocagne, et revendus à un prix subventionné à 70% grâce à des subventions (Fondation Ligue contre le Cancer, MSA, MAIF). Il est à noter que ce dispositif de 10 paniers a pris fin mais Oasis-Jardins de Cocagne continue à livrer des paniers à

prix subventionnés auprès d'autres acteurs (Croix Rouge, 4 épiceries solidaires, Secours Populaire).

Un partenariat est ensuite établi avec l'AMAP de Beaubrun fin 2021, saisissant l'opportunité d'une subvention du réseau régional des AMAP afin de mettre en place des paniers solidaires. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, 10 contrats de paniers solidaires sont mis en place et bénéficient à des familles accompagnées par Terrain d'Entente. La fin de la subvention en mars 2022 puis la période de Ramadan et de vacances estivales conduisent à une suspension du système de paniers solidaires, qui reprendra à l'automne 2022. 16 contrats sont passés dont 3 contrats de paniers de légumes, les autres contrats étant pour l'achat d'œufs et de produits laitiers. Mi 2023, le système de paniers solidaires AMAP est de nouveau suspendu en raison de l'absence de subvention.

– **la création d'un partenariat avec le supermarché coopératif La Fourmilière**

Courant 2022, un partenariat est établi avec le supermarché coopératif La Fourmilière. 5 femmes sont parrainées afin d'être coopératrices de la Fourmilière sans nécessité d'acheter des parts sociales et avec une adaptation des temps bénévoles à effectuer (2h au lieu de 3h/mois), dans l'objectif de leur permettre d'accéder à des produits locaux et biologiques.

– **le démarrage d'actions de maraîchage**

A partir de fin 2022, le partenariat avec CoopSol 42 devient très actif avec le démarrage d'actions de maraîchage. En accord avec un agriculteur connu de Josiane et de Philippe, Président-fondateur de CoopSol42, un champ de pommes de terre est semé puis récolté sur un terrain mis à disposition (une partie de la récolte étant donnée au propriétaire). 800 kg de pommes de terre sont ainsi récoltées par les femmes membres de Terrain d'Entente avec l'appui de Philippe. Une partie des récoltes est redistribuée entre les participantes à ce chantier collectif et une partie est revendue via VRAC. Un chantier participatif de récoltes de potiron est également réalisé en 2022. Les femmes de Terrain d'Entente aident un producteur, connu de Josiane et Philippe, une partie de la récolte étant redistribuée entre elles et l'autre partie donnée au propriétaire du terrain.

– **la création de la cantine solidaire "Terrain de saveurs"**

Fin 2022, une cantine solidaire de quartier est créée par les femmes membres de Terrain d'Entente et nommée "Terrain de saveurs". Cette cantine, informelle et qui ne dispose pas de local à ce jour, propose 2 fois par mois un repas à prix libre à l'amicale laïque de Beaubrun.

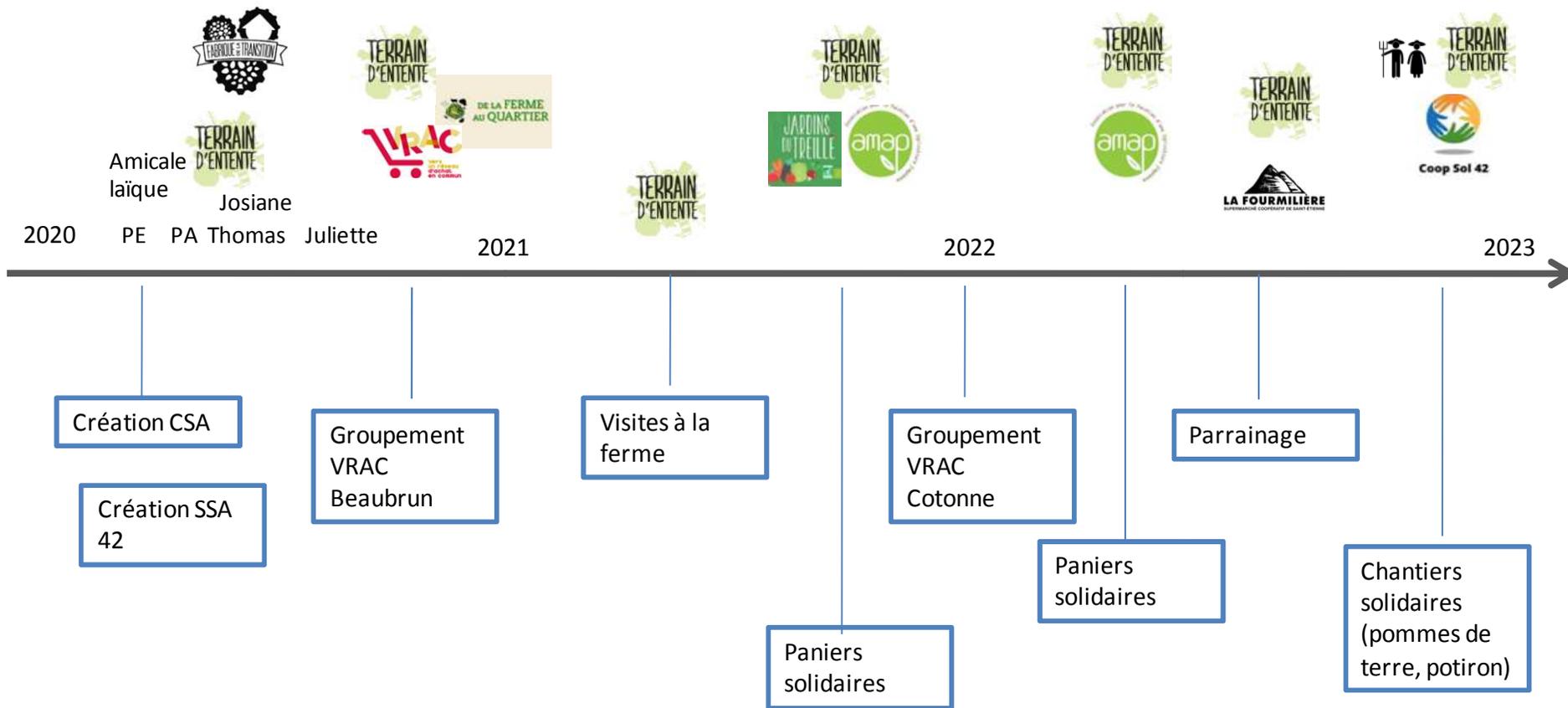


Figure 3: Reconstitution de la trajectoire du collectif Solidarité Alimentaire et des initiatives menées entre 2019 et début 2023, à partir des entretiens menés

### – **L'émergence d'un projet de caisse sociale de l'alimentation**

La constitution d'un fonds à partir des recettes de la vente de pommes de terre et l'obtention d'une subvention à hauteur de 2800 € du réseau Biocoop remettent à jour les réflexions sur la SSA et la volonté de ces deux collectifs d'aller plus loin que les initiatives menées jusqu'à ce jour. Le 28-29 octobre 2022, une conférence intitulée "Reprenre la terre aux machines" est organisée par l'association Atelier Paysan au tiers-lieu rural "Le Treuil" situé à Chamboeuf, à 20 km de Saint-Etienne. Les discussions font écho aux réflexions des membres du collectif Solidarité Alimentaire et du groupe SSA42. L'un des thèmes abordés durant ces deux journées est la sécurité sociale de l'alimentation. La volonté d'expérimenter une caisse sociale de l'alimentation est alors exprimée par le Collectif Solidarité Alimentaire.

La **Error! Reference source not found.** illustre l'intensification des activités menées par le Collectif Solidarité Alimentaire à partir de janvier 2023 dans cette perspective, en particulier :

- le **démarrage du stage** en janvier 2023 : la mission visait à aboutir à des scénarii de fonctionnement en vue d'être expérimentés fin 2023 sous réserve de l'obtention de financement auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à projets lancé en lien avec le Plan Alimentaire Territorial,
- **l'organisation d'un événement de lancement du projet de caisse sociale de l'alimentation le 22 janvier 2023** à la Fabuleuse Cantine de Saint-Etienne : un repas festif a été organisé par le CSA et préparé par les femmes membres de Terrain d'Entente. L'objectif de cet événement était "*de communiquer et faire parler du projet*" (propos du collectif lors d'une réunion de préparation) à Saint-Etienne mais aussi de mobiliser des fonds,
- **le rapprochement du collectif SSA42 avec le réseau national "Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation"** courant janvier 2023 ce qui s'est traduit par l'intégration du projet de caisse sociale du CSA au sein du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" et son identification sur la "carte des initiatives" mise en ligne sur le site Internet du réseau national,
- **la participation de membres du CSA/SSA42 aux rencontres inter-initiatives SSA en février 2023** : le réseau national organise deux week-ends de rencontres inter-initiatives chaque année. Peu après avoir rejoint le réseau national, le collectif SSA 42 a été invité à participer aux rencontres inter-initiatives qui rassemblaient également pour la première fois des représentants des 13

organisations nationales membres du réseau. Plus de 70 personnes ont participé à ces rencontres, dont 4 membres du CSA de Saint-Etienne et moi-même,

- **la reprise et l'intensification des actions de maraîchage au printemps 2023**
- le 24 avril 2023, une **réunion de création du comité de pilotage du projet de caisse** sociale de l'alimentation a été organisée : 10 personnes (dont plusieurs membres du "noyau dur" du CSA ainsi que quelques personnes participant aux actions de maraîchage collectif) ont exprimé leur intention de s'investir pour la mise en place du projet de caisse
- en parallèle, et dans l'attente de la définition d'un modèle de fonctionnement, une réunion a été organisée le 31 mars entre Philippe de CoopSol42, Josiane de Terrain d'Entente et la coordinatrice de VRAC pour **la mise en place de "bons de secours"** destinés aux personnes participant aux actions productives de maraîchage et valables au sein d'un groupement VRAC Saint-Etienne.

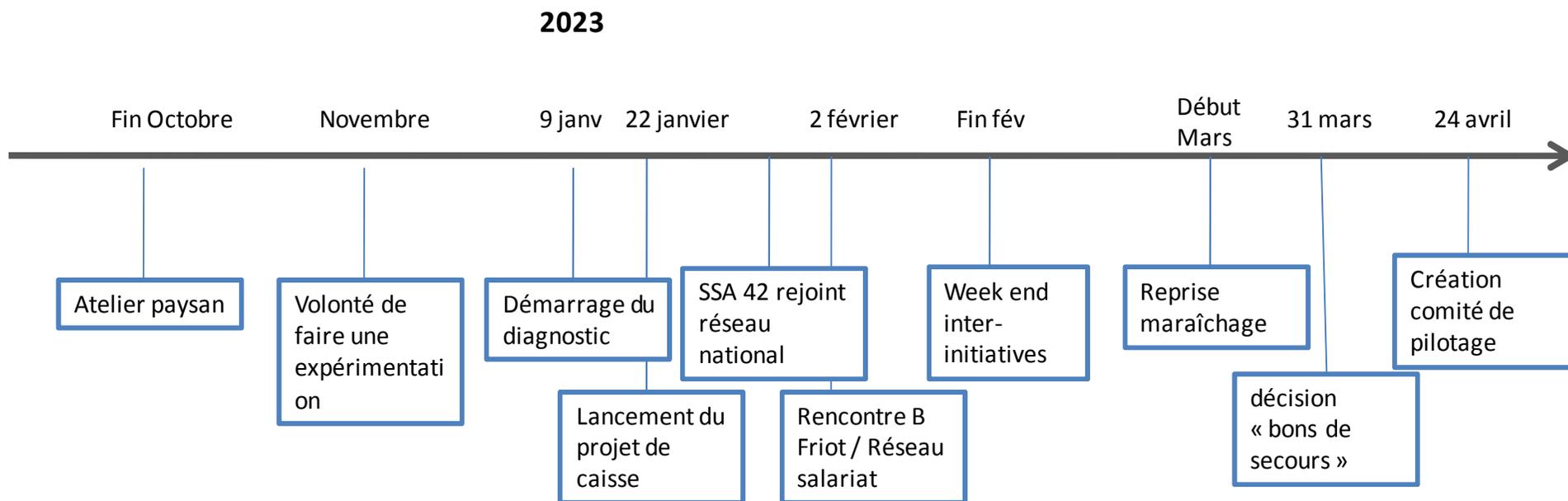


Figure 4: Intensification des actions du CSA en 2023

## 4.2. Des étapes successives de traduction en initiatives

La reconstitution de la trajectoire du collectif Solidarité Alimentaire et des initiatives mises en place révèle le rôle important joué par Josiane, Présidente de Terrain d'Entente, à certaines étapes que l'on peut considérer comme décisives. Prenons ici l'émergence des préoccupations alimentaires des femmes de Terrain d'Entente et la création de VRAC.

*"En discutant sur l'alimentation avec les femmes de Terrain d'Entente, on s'est rendu compte que chaque famille rêvait de manger des bons produits de qualité, et puis que ça rémunère les producteurs. Mais on est vite confrontés à nos limites" ; "On sortait du confinement et on se disait qu'il fallait en finir avec cette aide alimentaire"* (Josiane, entretien le 10/01/2023).

*" Fin 2020, Josiane avait fait une sorte d'appel, elle avait envoyé un mail à plein de structures, la Fourmilière, la Fabrique, les Brigades, la Tablee, etc. pour voir comment on peut travailler sur l'alimentation de qualité pour tous. Josiane, elle est confrontée à une population qui se nourrit mal"* (Florent, membre du collectif CSA et SSA42, entretien le 11/01/2023).

La sociologie de la traduction, approche développée par Michel Callon en 1986, propose une grille de lecture en quatre étapes<sup>83</sup> que l'on peut mobiliser pour mieux comprendre la création de VRAC.

### – Problématisation

Michel Callon définit la problématisation en *"la formulation de problèmes (...) mais aussi d'identifier un ensemble d'acteurs dont ils s'attachent à démontrer qu'ils doivent, pour atteindre les objectifs ou suivre les inclinations qui sont les leurs, passer obligatoirement par le programme de recherche proposé"* (M, Callon, 1986, p12). La problématisation est, selon Callon, une première étape nécessaire permettant de définir des *"points de passage obligés"* (p15) et entraînant *"une mise en mouvement des acteurs, nécessitant des "déplacements et détours à consentir"* (p15) en vue d'une alliance à sceller.

Josiane, en prise avec les réalités des personnes qu'elle accompagne et dont elle partage le quotidien, "les galères aussi" comme elle l'indique, opère une première phase de problématisation de ses observations et préoccupations pour une mise en mouvement autour d'un projet "provisoire", ici la distribution de produits de qualité à un prix plus accessible pour ces femmes.

Pour Josiane, le problème consiste en *"une relation d'aidant/aidé"* selon ses termes, et une forme de soumission au contenu des colis alimentaires reçus par les femmes qu'elle accompagne. Cette

---

<sup>83</sup> CALLON M., *Eléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint Brieuc*, 1986, revue l'Année Sociologique , 40 p.

situation va à l'encontre des principes de pédagogie sociale qu'elle défend au travers de Terrain d'Entente. La hausse de la précarité alimentaire et les tensions perceptibles autour de l'aide alimentaire pendant le premier confinement ont révélé la mise en tension de Josiane entre ce qu'elle souhaite défendre et la réalité des familles qu'elle accompagne. Au travers de discussions avec les femmes de Terrain d'Entente, cette mise en tension a été exprimée par les femmes elles-mêmes.

*" Parce que vraiment, ouvrir une boîte de conserve pour ses enfants, on peut pas dire qu'on nourrit bien sa famille avec ça, et que c'est de la cuisine" (Sarah, membre de Terrain d'Entente, témoignage enregistré et diffusé lors des Assises de la Transition, novembre 2022).*

La mise en mouvement est d'abord opéré au travers de mails envoyés par Josiane puis de la constitution d'un petit groupe (Josiane, Pierre-Edouard, Thomas puis Juliette) pour la définition d'une problématique.

*"Josiane avait envoyé un mail à un peu toutes les associations pour se mobiliser, réfléchir ensemble" (Juliette, VRAC, entretien le 11/01/2023).*

*"Josiane, elle a rapidement pris la mouche" (Thomas, Fabrique de la Transition, entretien le 23/01/2023)*

*"On fait une réunion en visio, avec P.E, qui était co-fondateur de la Fabrique de la Transition et à la Fourmilière, Josiane, moi et le Centre social du Babet<sup>84</sup>. On a discuté et on a partagé nos constats. L'alimentation durable, c'est réservé à un public aisé et sensibilisé. Mais le public vulnérable, il est conscient des enjeux, il est plus affecté par les maladies comme le diabète. Et il est sensibilisé, car il y a des messages qu'on nous répète dans les centres sociaux, avec les ateliers santé, les cours de cuisine, tout ça. Mais y'a pas les moyens offerts pour manger mieux pour autant, et les freins sont multiples, ce n'est pas qu'économique" (Juliette, VRAC, entretien le 11/01/2023).*

A la même période, la création de la Fabrique de la Transition était en cours avec l'objectif de favoriser l'émergence de projets communs. L'appel de Josiane a donc été une opportunité de créer des alliances autour de l'accès à l'alimentation. Pierre-Alain, membre de la Confédération paysanne et impliqué dans la création de De la Ferme au Quartier, et Pierre Edouard co-fondateur de La Fourmilière, se sentent alors intéressés et prêts à s'allier. Thomas y voit une opportunité de développer des partenariats localement et de permettre l'émergence d'un projet commun favorisant le décollage de La Fabrique de la Transition, tandis que Juliette y voit l'opportunité d'un meilleur épanouissement professionnel.

---

<sup>84</sup>Il s'agit du centre social du quartier Beaubrun

On observe ici une première forme de déplacements. Josiane se déplace des approches et des actions de Terrain d'Entente car elle ne peut apporter une solution seule ("*les limites*" évoquées plus haut). La Fournilière et De la Ferme au Quartier ne peuvent pas répondre non plus de manière isolée à la problématique soulevée par Josiane et les femmes de Terrain d'Entente car les prix pratiqués sont trop élevés. De plus, lors du confinement ces deux acteurs ont subi des pertes économiques importantes ne leur permettant pas de subventionner ou baisser leurs prix pour les personnes en situation de précarité. Pierre-Alain et Pierre-Edouard se déplacent donc, via la Fabrique de la Transition, afin d'identifier d'autres moyens permettant de soutenir une agriculture locale en favorisant son accès à tous y compris les personnes en situation de précarité. Juliette, en poste à la Ville de Saint-Etienne, se déplace vers ces personnes dont la problématique rejoint ses aspirations professionnelles et personnelles, et se dit prête à quitter son poste pour s'investir sur un projet.

#### – **L'intéressement , ou comment sceller les alliances**

Selon M. Callon, le processus d'intéressement consiste en la création d'association entre les entités concernés. Lors de ce processus "*les entités intéressées voient leur identité et leur géométrie se modifier tout au long du processus*" (Callon, p.19), "*l'intéressement est fondé sur une certaine interprétation de ce que sont et veulent les acteurs à enrôler et auxquels s'associer (...) Le dispositif d'intéressement fixe les entités à enrôler, tout en interrompant d'éventuelles associations concurrentes et en construisant un système d'alliances. Des structures sociales prennent forme, composées à la fois d'entités naturelles et humaines*" (Callon, p.21)

*" A partir des deux réunions faites pendant le confinement, on s'est rapprochés de VRAC Lyon. Josiane et Pierre-Edouard voulaient que VRAC Lyon desserve Saint-Etienne. Mais ça posait des problèmes logistiques, et puis, ce n'est pas dans l'esprit de VRAC. La demande était mal formulée, et ça n'a pas pris (...). Moi j'étais hyper intéressée par VRAC, j'aurais bien voulu bosser avec eux à la fin de mes études mais y'avait pas d'opportunité à l'époque. J'ai repris contact avec eux et j'ai demandé comment on peut créer un VRAC Saint-Etienne. Et là, on a été appuyé par Lyon, ça correspondait mieux. Pendant 4 mois, on avait accès à leurs fournisseurs (...) Y'avait une super dynamique de partenariats"* (Juliette, VRAC, entretien le 11/01/2023).

La définition du rôle de VRAC Lyon n'était pas claire au départ. La phase d'intéressement passe ici par une redéfinition des rôles de chacun et là aussi par des déplacements. L'Association VRAC Lyon accepte de jouer un rôle d'appui et d'intermédiaire au départ avant que l'association VRAC

Saint-Etienne gère l'approvisionnement par elle-même. Juliette se déplace en mettant fin à son contrat et s'associe au projet.

#### – **L'enrôlement : définir et coordonner les rôles**

*"Il désigne le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. L'enrôlement est un intéressement réussi"* (Callon, p 21). Selon M. Callon, dans cette étape s'opère un ensemble de négociations multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir.

Dans cette grille de lecture, on comprend que la phase d'enrôlement passe par la mise en relation avec d'autres acteurs dont le rôle est alors défini. Dans le cas de VRAC, la plateforme logistique de De la Ferme au Quartier est utilisée pour stocker les produits de VRAC en échange du partage d'outils comme les transpalettes achetées par VRAC grâce à des subventions obtenues lors de sa création auprès de la MACIF et du programme France Relance. Juliette devient la Coordinatrice de VRAC. Ayant travaillé auparavant pour la Ville, Juliette mobilisera plus tard d'autres financements auprès de la mairie de Saint-Etienne dont elle connaît bien les mécanismes de financements associatifs. Thomas et Josiane deviennent membres du Conseil d'Administration de VRAC. Dans le cas de VRAC, les "coups de force ou ruse" ne sont pas très perceptibles. Néanmoins, des déplacements s'opèrent avec le retrait de Pierre-Alain et de Pierre-Edouard, mobilisés par d'autres projets.

#### – **La mobilisation des alliés**

Cette étape désigne *"le processus de mobilisation progressive d'acteurs qui s'allient et font masse pour rendre crédible et indiscutable les propositions"*. *"La mobilisation, cette concentration, au delà du système d'alliances qu'elle constitue a une réalité bien physique. Elle se matérialise par toute une série de déplacements"* (Callon, p.29).

Dans le cas de VRAC, la mobilisation d'autres acteurs "pour faire masse" est opérée au travers de la mobilisation des adhérents dans le quartier Beaubrun. Des ateliers de dégustation sont organisés dans le quartier, notamment autour du miel et de l'huile d'olive qui occupent une place importante dans les pratiques alimentaires des personnes nord-africaines. *" Les gens, ils ont une grande expertise sur le miel, ils peuvent te dire très exactement quel miel prendre selon quelle maladie tu as ou ce que tu recherches"* (Juliette, VRAC, entretien le 11/01/2023). Le miel et l'huile d'olive deviennent des "produits d'appel" qui intéressent, enrôlent et mobilisent les habitants du quartier Beaubrun dans le projet VRAC. L'Amicale laïque de Beaubrun est choisie comme lieu de distribution car il s'agit du lieu de distribution des paniers de l'AMAP du Quartier. La distribution des commandes de VRAC, qui est mensuelle, est faite à la même heure que celle des paniers de

l'AMAP, ceci dans l'objectif que les personnes allant à l'AMAP puissent être "mobilisées" et intéressées pour adhérer et soutenir VRAC.

Des négociations et des évolutions auront lieu au fur et à mesure. Ainsi, Josiane est aujourd'hui adhérente du groupement VRAC Beaubrun mais ne fait plus partie du Conseil d'Administration, tandis que Thomas y est toujours présent. Pierre-Alain et Pierre-Edouard se sont retirés des initiatives menées par le Collectif. Le projet VRAC peut aujourd'hui être considéré comme une réussite du processus de traduction : le groupement VRAC Beaubrun comprend plus de 200 adhérents. Un deuxième groupement VRAC est créé début 2021 dans le quartier de La Cotonne. Là aussi, le choix du lieu est stratégique. Le Centre social "le Colibri" est choisi comme lieu de distribution afin de favoriser la mobilisation des habitants, ce qui est confirmé par une salariée du Centre social.

*" L'important, c'est la confiance. Ici, les gens, ils ont confiance, et ça aide pour qu'ils aillent à VRAC. La confiance, ça prend du temps ... surtout pour les personnes qui sont en galère, et qu'en plus ils se font souvent arnaquer. Là, ils nous connaissent, donc ils se disent que VRAC, ça ne sera pas une arnaque"* (responsable formation en langue française du Centre social Le Colibri, discussion informelle, le 6/02/2023).

En avril 2023, deux nouveaux groupements VRAC sont en cours de création, l'un à Firminy, l'autre au Chambon Feugerolles.

La grille de lecture de la sociologie de la traduction peut également s'appliquer à d'autres initiatives mises en place par le Collectif Solidarité Alimentaire, notamment les paniers solidaires de l'AMAP qui font suite à la visite à la ferme.

*" Moi j'ai toujours été sensible à l'écologie et l'agriculture. Mais je ne pensais pas que les personnes pauvres s'intéressaient, que c'était possible d'en parler, que c'était une préoccupation. Finalement, certaines choses sont devenues des évidences communes pour tous"* (Josiane, entretien le 10/01/2023).

*" Ensemble, on a ces préoccupations mais en même temps on est tous coincés et cloisonnés dans nos réalités, et une des premières étapes qu'on sentait c'est qu'il fallait sortir de ces cloisonnements qui fait qu'y a une impasse pour tout le monde et qu'y a des choses qu'y ne peuvent pas s'développer parce qu'on se rencontre nulle part "* (Josiane, réunion du CSA, 24 avril 2023).

La problématisation, à savoir les difficultés financières des agriculteurs et l'inaccessibilité des produits fermiers pour les personnes en situation de précarité, est exprimée ici en "évidences communes pour tous". Suivra une étape d'intéressement en parlant de ce sujet autour d'elle. La

mobilisation et l'intéressement seront menés conjointement par Josiane et Jean-Noël de l'AMAP Beaubrun, sensible à la démarche de paniers solidaires à Marseille. Malgré la proximité entre les distributions des paniers de l'AMAP et celles des commandes de VRAC Beaubrun, ceci n'avait pas conduit à favoriser l'accès des femmes de Terrain d'Entente à l'AMAP. Ainsi, il a été décidé que les paniers solidaires seront destinés à des familles de Terrain d'Entente. Amel, membre de Terrain d'Entente est alors enrôlée dans le processus et se charge de la gestion de ces paniers, depuis le passage de commandes jusqu'à leur distribution aux familles du quartier. C'est aussi par Amel que s'effectue le processus de mobilisation : si certaines familles qui se sont engagées pour prendre un panier n'en veulent pas cette fois-ci, Amel cherchera une autre famille pour en bénéficier. Ainsi, si 10 contrats de paniers étaient mis en place au part donc 10 familles au départ, ce sont plus de 30 familles qui ont bénéficié au moins une fois d'un panier solidaire d'AMAP.

### **4.3. Des phases de compromis**

La lecture de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire pourrait faire naître cette question : pourquoi autant d'initiatives et ne pas s'être arrêté à VRAC ?

*"Josiane, au départ, elle était beaucoup investie dans VRAC ... et puis, elle a vu que ça ne lui convenait pas, elle trouvait que c'était encore trop cher pour les femmes de Terrain d'Entente, alors elle a lâché, elle n'est plus dans le CA de VRAC, et elle est partie chercher des solutions ailleurs"* (Juliette, VRAC, discussion informelle, mars 2023).

Malgré le processus de traduction, on voit ici que les solutions mises en place (VRAC, paniers solidaires, parrainage de quelques femmes à La Fourmilière) ne suffisent pas à répondre à la problématique exprimée par les femmes de Terrain d'Entente et retraduite par Josiane. Au fil du processus de traduction, on observe des compromis voire des mises en tension dans les alliances qui s'établissent. Prenons ici le cas des paniers solidaires mis en place avec l'AMAP Beaubrun.

*"L'idée des paniers solidaires, ça a commencé avec les Paniers Marseillais, on en a parlé lors d'une AG du réseau des AMAP de la région, y'avait une AMAPienne qui travaille au Secours Populaire et elle a eu cette idée de subventionner des paniers AMAP pour les personnes en situation de précarité. Moi j'étais sensible à ça. Ça donne envie, c'est louable. Fin 2021, la salariée du réseau régional m'a appelé et m'a dit qu'y a une subvention dispo pour tester des paniers solidaires. Alors j'en ai parlé à Josiane qui a dit que c'est une occasion, y'aura pas de problème"* (Jean Noël, AMAP Beaubrun, entretien le 08/02/2023).

Le principe des paniers AMAP repose normalement sur un contrat établi entre un consommateur et les producteurs par le biais de l'association et sur une période fixée entre 4 et 6 mois. Dans ce

contrat, le consommateur s'engage à prendre un panier (petit ou grand) dont il ne choisit pas le contenu car ceci dépend de la saisonnalité et de la quantité de produits disponibles chez les producteurs. Le paiement est effectué d'avance lorsque le contrat est passé. L'objectif est de favoriser les liens entre consommateurs et producteurs locaux : d'une part en faisant accepter un contenu non choisi par le consommateur et ainsi de sensibiliser à la saisonnalité et aux conditions de production agricole, et d'autre part favoriser les liens directs entre acheteurs et producteurs, l'AMAP n'étant qu'un intermédiaire (les producteurs sont présents pour la distribution des paniers). Dans le cas des paniers solidaires, il était prévu que le même principe s'applique, mais que les paniers soient subventionnés à hauteur de 70% du prix initial. Or, lorsque les paniers sont mis en place, l'une des femmes les plus actives de Terrain d'Entente, Amel, joue alors un rôle important dans la coordination et la distribution des paniers, en permettant que les paniers puissent bénéficier à plus de familles. Si une famille ne souhaite pas récupérer son panier (car absente ou n'ayant pas besoin de produits cette semaine-ci), Amel prend l'initiative d'appeler une autre famille qu'elle connaît et lui propose. Selon les cas, les familles s'arrangent entre-elles pour un remboursement ou, le plus souvent, celle engagée par le contrat le donne gratuitement à une autre famille. Amel va également chercher les paniers pour les familles, qu'elle redistribue ensuite aux personnes.

*" On est très déçus car on ne voit pas les familles ... c'est pas l'esprit des AMAP. Je suis un peu amer vis-à-vis de Terrain d'Entente sur ça. Y'a pas de suivi des familles, ça manque, il faut un accompagnement de Terrain d'Entente. Josiane m'a dit que ça va aller, y'a pas de problème. Mais j' me demande si elle a pas tout simplement vu la poule aux oeufs d'or, le bon filon pour des bons produits pas chers pour les familles" (Jean Noël, AMAP Beaubrun, entretien le 08/02/2023).*

Ici, le compromis sur les principes de fonctionnement des paniers AMAP n'est qu'en partie accepté. Jean-Noël est à la fois pris entre le souhait de permettre aux familles précaires d'accéder aux produits de l'AMAP, "*une action louable*", mais aussi de favoriser les liens entre producteurs et ces familles, ce qui n'est pas satisfait ici. Cette mise en tension reste aujourd'hui modulée par le faible nombre de paniers solidaires et la durée assez courte de cette opération qui dépend de subventions ponctuelles aujourd'hui.

#### **4.4. La mobilisation de ressources, moteur de la dynamique d'extension du CSA ?**

La reconstitution de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire montre une montée de la dimension collective au fur et à mesure des initiatives mises en place. On remarque notamment que le nombre d'acteurs impliqués dans le collectif augmente, passant de quelques individus à près d'une dizaine d'organisations ainsi qu'un nombre toujours plus élevé d'individus et ce en particulier depuis

fin 2022 et la mise en place du maraîchage. On note aussi que le nombre d'acteurs concernés autour d'une même initiative augmente au fur et à mesure. Le Collectif passe d'initiatives alliant quelques acteurs (comme VRAC) à des actions qui rassemblent une pluralité d'acteurs. Aujourd'hui, le maraîchage collectif associe VRAC, CoopSol42, Terrain d'Entente, des paysans, un lycée agricole, le CCAS de Roche-la-Molière, Saveurs d'Entente, des bénévoles à ces chantiers et bientôt une épicerie sociale.

Le champ de compétences et les ressources disponibles ou mobilisables au sein du collectif tendent ainsi à augmenter. Le Tableau 1 présente les compétences spécifiques de chaque organisation identifiée comme membre du CSA.

**Tableau 1 : Compétences et réseaux des principaux membres du CSA**

	Compétences spécifiques
Terrain d'Entente	Connaissance très fine des personnes en situation de précarité du quartier Beaubrun Mobilisation et animation au sein du quartier Beaubrun
CoopSol 42	Connaissance fine des personnes accompagnées par le CCAS de Roche-la-Molière Animation - insertion sociale via des actions de maraîchage (jardins partagés + chantiers participatifs) Maraîchage (aspect technique, gestion et planification, identification de débouchés)
VRAC	Connaissance fine des adhérents et de la situation sociale des quartiers Beaubrun et La Cotonne Gestion de commandes, logistique, comptabilité, manutention Animation autour de l'alimentation Développement et gestion de la vie associative (dont communication, événementiel, recherche de financements, etc.)
La Fourmilière	Gestion d'un magasin (commande, logistique, comptabilité, manutention, marketing, etc.) Animations / événementiels Formation autour de l'ESS et de la vie coopérative Développement et gestion de la vie coopérative (dont communication, événementiel, recherche de financements, travail en commissions, etc.)
Biocoop	Gestion d'un magasin (commande, logistique, comptabilité, manutention, marketing, etc.) Animations / événementiels Formation autour de l'ESS Développement et gestion de la vie coopérative (dont communication, événementiel, recherche de financements, travail en commission, etc.)
AMAP	Coordination et planification (de livraisons par les paysans, de commandes par les consommateurs) Mobilisation (des consommateurs, de paysans) Animations / événementiels Développement et gestion de la vie associative (dont communication, événementiel, recherche de financements)

Terrain de saveurs (cantine solidaire)	Organisation - planification de repas à un faible prix pour un grand nombre de personnes Cuisine collective Gestion comptable
La Fabrique de la Transition	Animation - coordination entre acteurs Montage et gestion de projets Actions de communication, événementiel Recherche de financements
De la Ferme au Quartier	Gestion de commandes, livraison, logistique, manutention, gestion de stocks, comptabilité Livraison de produits Développement et gestion de la vie coopérative (dont communication, événementiel, recherche de financements)
La Tablée	Organisation - planification de repas à un faible prix pour un grand nombre de personnes Cuisine collective Gestion comptable Animation - événementiel Développement et gestion de la vie associative (dont communication, événementiel, recherche de financements)
La Fabuleuse cantine	Gestion d'un restaurant (commande, logistique, gestion de stocks, etc.) Technique de préparation et de transformation alimentaire (dont lacto-fermentation, retransformation de produits, stérilisation, etc.) Animation culturelle et sociale (recherche et développement de partenariats artistiques, promotion de jeunes artistes, etc.) Communication / organisation d'événements Animation autour de l'ESS et du développement durable au sens large
Les amis du Treuil	Développement et gestion de la vie associative (dont communication, événementiel, recherche de financements) Animations / événementiels autour de l'agriculture, le développement rural, l'environnement Construction/réhabilitation de bâtiments anciens, techniques d'éco-construction Organisation de chantiers participatifs d'éco-construction
Jardins de Cocagne - Oasis	Formation - accompagnement social via des activités de maraîchage Maraîchage biologique (aspects techniques, de gestion et planification, vente, gestion de commandes de paniers) Événements Développement et gestion de la vie associative (dont communication, événementiel, recherche de financements)

On pourrait tenter de mettre en lien cette dynamique de croissance avec la théorie de mobilisation des ressources. Cette théorie développée dans les années 1960 par l'économiste américain Mançur Olson remet en question les approches psycho-sociales des mouvements sociaux qui limitent les mouvements sociaux à des phénomènes de foule, de masse et d'expression de mécontentement. Complétée par les travaux de Charles Tilly dans les années 1980 sur les modèles politiques, la

théorie de mobilisation des ressources met en avant la dimension stratégique de l'action collective et la recherche d'opportunités<sup>85</sup> par les acteurs qui s'impliquent et ce dans une logique rationnelle.

Cette analyse conduit à supposer qu'un processus de mutualisation de moyens et de mobilisation de ressources (compétences, moyens logistiques) s'opère au fil de la trajectoire du collectif Solidarité Alimentaire. La succession des initiatives mises en place s'inscrirait alors dans une recherche de réponses plus adaptées à la problématique de départ. La zone de stockage de De la Ferme au Quartier a été mutualisée avec VRAC Saint-Etienne, et VRAC a mis à disposition les transpalettes acquises grâce aux subventions acquises au démarrage de l'association. La Fabuleuse Cantine a été associée afin de mettre à disposition son espace et ses moyens matériels, mais aussi son caractère attractif pour un public aisé et prêt à faire un don financier lors du repas festif le 20 janvier. En retour, la Fabuleuse Cantine y a trouvé un intérêt en intégrant cet événement dans sa programmation culturelle.

Au cours des entretiens menés, certains points de tensions contredisent en partie cette simple interprétation. Pour exemple, même si VRAC a été le point de départ des initiatives du collectif, un sentiment d'être mis de côté a été exprimé par la coordinatrice au début de la mission de stage. VRAC est considéré comme encore trop cher " VRAC, c'est pour le haut du panier" (Philippe, CoopSol42, discussion informelle). De même, si un rapprochement a été opéré avec le supermarché coopératif La Fourmilière, quelques femmes seulement sont aujourd'hui parrainées et cette initiative reste très limitée.

#### **4.5. L'effet pomme de terre : catalyse d'empowerment et d'évolution du collectif**

*" Ces patates, ça a été vraiment un truc important, ça nous a mis debout ... de voir sortir des trucs de terre, des trucs qu'on avait planté; et ben on s'est dit qu'on pouvait vraiment faire des trucs ensemble et qu'on pouvait produire des choses" (Josiane, réunion du 22/03/2023).*

La mise en place de chantiers solidaires de maraîchage en 2022 est citée par Josiane comme un élément marquant et déterminant dans la trajectoire du collectif et du projet de caisse. On voit aussi que c'est par cette action que les femmes de Terrain d'Entente entrent activement dans le Collectif Solidarité Alimentaire et prennent des décisions.

Leur implication était moindre avant cela. Environ la moitié sont adhérentes à VRAC et effectuent des commandes de manière irrégulière, en particulier de l'huile d'olive. Certains participent à la

---

<sup>85</sup> GROSSMAN E., SAURUGGER S., *Chapitre I - Les paradoxes de l'action collective ou le long chemin de l'intérêt au groupe* », dans : *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, sous la direction de GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2012, p. 23-54.. URL : <https://www.cairn.info/les-groupes-d-interet--9782200259983-page-23.htm>

préparation et à la distribution mensuelle, même si elles n'effectuent aucune commande. Le premier chantier de pommes de terre mis en place fin novembre réunit quasiment toutes les femmes de Terrain d'Entente soit entre 15 et 20 femmes..

"Notre rôle à nous, Josiane et moi, c'est d'ouvrir des espaces" (Philippe, CoopSol42 entretien le 10/01/2023).

L'approche de pédagogie sociale mise en oeuvre par Terrain d'Entente s'inspire de travaux de plusieurs éducateurs et auteurs dont le philosophe et pédagogue chrétien Paulo Freire qui à partir des années 1970 fera émerger le concept d'*empowerment* en écrivant " *Le but de l'éducateur n'est pas seulement d'apprendre quelque chose à son interlocuteur, mais de rechercher avec lui les moyens de transformer le monde dans lequel il vit* » (P. Freire, 1968)<sup>86</sup>.

L'*empowerment* renvoie à des principes tels que la capacité des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant (Simon, 1994)<sup>87</sup>. En 2013, Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewer rappellent que *l'empowerment* articule deux dimensions: celle du pouvoir et celle du processus d'apprentissage pour y accéder<sup>88</sup>.

A la lumière de ces notions, on voit alors une nouvelle dimension apparaître dans la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire. La production de pommes de terre dépasse l'ambition d'un accès à une alimentation de qualité : elle crée aux femmes de Terrain d'Entente un espace de prise de pouvoir. En produisant elles-mêmes des pommes de terre revendues ensuite à VRAC, elles participent à une production de valeur qui leur sera destinée (les pommes de terre, et plus tard les recettes de la vente). C'est aussi cet *empowerment* qui suscite la création de la cantine solidaire "Terrain de Saveurs" gérée par les femmes de Terrain d'Entente. Quasiment toutes les femmes y participent. Il y a donc ainsi une sorte de réactions en chaîne entre initiatives qui s'ajoute au processus de traduction décrit au point précédent. Ces réactions en chaîne participent à l'émergence d'initiatives au fil de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire. On observe alors in fine une évolution des objectifs. Le Collectif expérimente différentes formes d'accessibilité à une alimentation de qualité en agissant sur la distribution par le rapprochement entre des distributeurs (VRAC, AMAP, La Fourmilière) et les femmes de Terrain d'Entente via un mécanisme de

---

<sup>86</sup> FREIRE P, 1968, la pédagogie des opprimés, Marseille, Agone, Coll "Contre-feux", 2021, 298p. ici : p.9. Le concept d'*empowerment* sera ensuite développé plus largement au travers de mouvements féministes dans les années 80 puis des travaux d'Amartya Sen dans les années 1990 en Inde sur les libertés individuelles et les capacités élémentaires

<sup>87</sup> Extrait de : CALVES A-E, «*Empowerment* » : *généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement* », Revue Tiers Monde, 2009/4 (n° 200), p. 735-749. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-4-page-735.html>

<sup>88</sup> BACQUE M.-H, BIEWENER C., *L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ?* Idées économiques et sociales, 2013/3 (N° 173), p. 25-32. <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>

subventions (de paniers, de prix coutant). Puis, il s'agit de "prendre pouvoir" sur l'alimentation, à commencer sur la production et par les personnes elles-mêmes. Ce déplacement d'objectifs participe à la dynamique du collectif et alimente le souhait de piloter d'autres initiatives voire de passer à un projet de caisse.

### **Conclusion intermédiaire**

La grille d'analyse proposée par la sociologie de la traduction permet de mettre en lumière les différentes phases qui se sont opérées pour la création du Collectif Solidarité Alimentaire. L'étape de problématisation a été au départ initiée par Terrain d'Entente et notamment sa Présidente autour de la question d'un accès pour tous à une alimentation de qualité. Plusieurs phases d'intéressement ont suivi auprès de plusieurs acteurs ensuite enrôlés autour d'initiatives successives (VRAC puis les paniers solidaires puis le maraîchage puis la cantine solidaire, etc.). D'autres acteurs ont été mobilisés pour "faire masse" autour de ces initiatives (les habitants du quartier, les femmes de Terrain d'Entente, etc.).

Plusieurs séquences de traduction ont été opérées au fil de la trajectoire du Collectif suite à une reformulation de la problématique : VRAC restant "*trop cher*", des paniers d'AMAP ont été mis en place afin d'améliorer l'accessibilité de produits mais aussi renforcer les liens avec les producteurs locaux, ce qui n'était pas inclut dans la problématique de départ. Le partenariat avec la Fourmilière répond aussi à cet objectif, avec en plus la volonté de permettre aux femmes de participer au fonctionnement du supermarché coopératif. Cette action n'a cependant concerné que quelques femmes. Les actions de maraîchage ont permis de déployer la participation et l'implication des femmes dans les initiatives.

La succession de ces différentes phases de traduction a permis au Collectif Solidarité Alimentaire de se constituer et se fédérer autour d'un point central, à savoir l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité. Des déplacements se sont par ailleurs opérés au fur et à mesure de la trajectoire du collectif. On observe ainsi l'implication d'acteurs de plus en plus nombreux et diversifiés et dans certains cas des déplacements en interne au collectif (retrait de Josiane du CA de VRAC, implication progressive des femmes dans les actions puis création de leur propre initiative autour d'une cantine de quartier).

La diversité des ressources mobilisées au niveau local est aussi un élément moteur de la dynamique de développement du collectif Solidarité Alimentaire mais elle n'est pas la seule. L'effet "*d'empowerment*" des actions de maraîchage a permis de renforcer l'enrôlement et la mobilisation des femmes de Terrain d'Entente au sein du collectif. Le maraîchage devient ainsi un élément

fédérateur et révèle la recherche d'une dimension participative par le Collectif, ce qui était peut-être moins apparent dans les initiatives mises en place avant.

Cette première partie met également en avant le rôle clé de certaines personnes dans ces différentes étapes. Pour comprendre ce qui constitue et fédère le Collectif Solidarité Alimentaire, il est donc nécessaire d'inclure un deuxième niveau d'analyse relatif à la dynamique inter-acteurs.

## **5. LE COLLECTIF AUJOURD'HUI MIS A L EPREUVE DE L INTEGRATION**

### **5.1. Qui est "on" ? : une diversité de membres difficile à décrire**

Le collectif Solidarité Alimentaire regroupe aujourd'hui une grande diversité d'acteurs identifiés comme membres c'est-à-dire des organisations et des individus inscrits sur une liste d'emails gérée par la Fabrique de la Transition, l'inscription faisant suite à une rencontre, un échange voire un partenariat (effectif ou non par la suite). Sur la base des résultats d'entretiens menés pendant le stage, la Figure 5 tente de catégoriser les acteurs engagés dans les actions du CSA aujourd'hui ainsi que leurs principales missions. Il s'agissait par cet exercice d'identifier les acteurs impliqués et leurs enjeux en vue de proposer des ateliers de co-concertation large et par groupe d'acteurs.

Cette tentative de catégorisation a fait l'objet de discussions et de points de désaccords lors d'une réunion de suivi de stage avec la chargée de mission de la Fabrique de la Transition. Le regroupement par statut juridique ou domaine d'activités ne permettait pas de rendre pleinement compte des spécificités de chaque membre du Collectif Solidarité Alimentaire. En effet, certains acteurs se situent à plusieurs niveaux d'actions ou interviennent dans différents domaines. Pour exemple, le supermarché coopératif La Fourmilière est à la fois un acteur à vocation économique en tant que point de distribution de produits alimentaires mais également un regroupement de citoyens militants (les coopérateurs) et qui mène des actions d'insertion sociale (lors de l'accueil de personnes en insertion pour apprendre à faire ses achats en magasin par exemple).

Agriculteur/militant politique



Citoyen/militant politique



Plateforme promotion et soutien aux actions de transition

Coopération, temps long, réflexion



Asso/Sic : engagement militant social économique + « gastronomique »



Zéro déchets / promotion culturelle et sociale

Association à but social / solidarité : engagement militant, valeur humanisme et entraide



Coop Sol 42

Fraternité et solidarité  
# construction sociale  
autour du maraîchage



Pédagogie sociale  
Convivialité  
Partage

# « sortir la tête de l'eau »



Accès à tous  
Convivialité

Asso/coopérative consommateurs militante - distribution



Soutien aux agriculteurs  
locaux + lien  
conso/producteurs



Accès à des produits de qualité  
pour tous – réduire les  
intermédiaires



Reprendre la main sur  
la distribution  
+ coopération / lien  
social

Distributeurs avec un engagement économique (et social)



Promouvoir AB  
Soutien aux agriculteurs.



Mutualiser les moyens  
Favoriser accès à produits locaux

Structure sociale institutionnalisée



Insertion  
sociale par le  
maraîchage



Accompagner  
l'autonomie éco. Des  
personnes en précarité



Répondre aux besoins des habitants d'un  
quartier



Offrir des services en lien avec un projet social  
et des politiques publiques sociales

Figure 5 : Diversité d'acteurs engagés dans le Collectif Solidarité Alimentaire en janvier 2023 et leurs principales missions

Pour mieux saisir la composition du CSA aujourd'hui, une autre tentative de représentation a été proposée et se base sur le niveau d'implication des acteurs au sein du Collectif. Là aussi, cette présentation n'a pas été complètement approuvée par la chargée de mission de la Fabrique de la Transition qui indique que le niveau d'implication est évolutif donc une schématisation n'est pas représentative. Pour tenter néanmoins de procéder à une analyse, on considère ici la composition et la dynamique du CSA en mars/avril 2023 tout en rappelant que cette dynamique est très changeante. On distingue alors plusieurs cercles concentriques tels que schématisés par la Figure 6:

- au centre, les membres actifs constituent le noyau dur du CSA. On soulignera ici qu'il existe une certaine confusion entre la personne et l'organisation membre, en particulier pour les cas de Josiane et Terrain d'Entente, Philippe et CoopSol42, Georges et De la Ferme au Quartier. Il s'agit des personnes qui ont participé à la constitution du collectif et qui sont par ailleurs impliquées dans d'autres organisations (membres de la gouvernance de la Fabrique de la Transition, de la monnaie locale Le Lien, etc). Ces personnes, à la retraite pour la plupart, sont présents au sein du collectif au titre de bénévoles. VRAC et La Fabrique de la Transition sont représentées par des personnes salariées (respectivement coordinatrice et chargée de mission qui assure également l'animation du CSA), et leur implication est très explicitement liée à leur statut de salarié de ces organisations. Bien que souvent présenté comme "la Fourmilière" à certaines réunions (mais pas toujours), Florent semble être membre à titre individuel, et se dit "un simple membre" de la Fourmilière qui ne lui a donné réellement mandat de représentation.

Au total, on peut donc considérer que le 1<sup>er</sup> cercle est essentiellement composé de personnes engagées et moins d'organisations en tant que telles. Ceci peut d'ailleurs représenter un enjeu pour le collectif en termes de cohésion et de représentation, comme l'indique Jean-Noël en entretien : *"j'me suis mis les casquettes tout seul sur la tête. Du coup, quand je suis en réunion, je sais pas si c'est au nom de quoi ou de qui. ça peut poser problème car si je dois remonter de l'infos ou pas, ou si je dois partager des infos au collectif ou pas"* (entretien le 8/02/2023),

- le 2<sup>ème</sup> cercle comprend des personnes moins actives qui sont de trois profils. Il s'agit pour une part de personnes qui assistent parfois aux réunions et aux échanges en tant que représentant d'une organisation (Margot pour La Tablée, Joseph pour Biocoop), ces dernières tendent ou souhaitent tendre à s'impliquer davantage depuis début 2023 et l'émergence du projet de caisse sociale de l'alimentation. Par ailleurs, depuis décembre 2022, quelques femmes membres de Terrain d'Entente et quelques personnes accompagnées par

Coopsol42 participent aux réunions du CSA. Depuis mars 2023 quelques volontaires aux chantiers de maraîchage font également une entrée progressive. On notera que 2 femmes de Terrain d'Entente se démarquent des autres (Sarah, Amel) par leur niveau d'implication dans les actions mises en œuvre depuis le démarrage du collectif. Amel a notamment assuré la gestion et la coordination du système de paniers solidaires de l'AMAP Beaubrun depuis sa mise en place. Sarah est souvent associée aux décisions et coordonne en partie la cantine solidaire Terrain de Saveurs. Gisèle et Pascal sont les deux personnes qui participent aux jardins partagés animés par CoopSol42 depuis 2021. Enfin, depuis février 2023, les membres du collectif SSA42 tendent à participer aux actions du CSA ainsi qu'aux réunions et en ce sens peuvent être considérées parmi le 2<sup>ème</sup> cercle du CSA,

- le 3<sup>ème</sup> cercle comprend les personnes et les organisations inscrites sur la liste emails mais qui ne sont pas actives (n'assistent ni aux réunions ni participent aux échanges par e-mail). Il s'agit entre autres des acteurs plus éloignés du centre urbain de Saint-Etienne (Oasis-Jardins de Cocagne, Jardins du Treille, Amis du Treuil, etc.) mais aussi d'autres acteurs non associés aux activités mises en œuvre aujourd'hui (par ex Pain du Loup, Au Terroir). On observe ici qu'il s'agit d'organisations et moins de personnes.

Enfin, en dehors du cercle se trouvent les organisations avec lesquelles des liens directs existaient par le passé (CompostOnd, Brigades de Solidarité) ou ayant des liens indirects aujourd'hui (centres sociaux et amicales laïques qui hébergent certaines actions du CSA).

Cette représentation soulève la question de ce qui fait d'être membre du collectif Solidarité Alimentaire, ou plus simplement "qui est on ?", question souvent exprimée par les membres du CSA eux-mêmes lors de plusieurs réunions entre janvier et mars 2023. A cette question s'ajoute l'interrogation sur la place d'acteurs aujourd'hui associés mais qui ne sont pas représentés sur le schéma car ils ne sont pas présentés comme "membre" par le CSA. Pour exemple, depuis début 2023 le lycée agricole Montravel de Villars, situé à quelques kilomètres de Saint-Etienne, met à disposition du collectif Solidarité Alimentaire un terrain pour étendre ses actions de maraîchage. Le lycée est présenté comme partenaire et non comme membre. Pourtant, par comparaison et pour exemple, Au Terroir n'est pas associé à des initiatives mais est considéré comme membre.

Pour tenter de répondre à cette interrogation, il est proposé de mobiliser plusieurs registres d'analyse sociologique au travers de quelques exemples "situés", car au regard de la complexité du Collectif et des limites inhérentes au travail de stage, une réponse globale semble difficile à formuler.

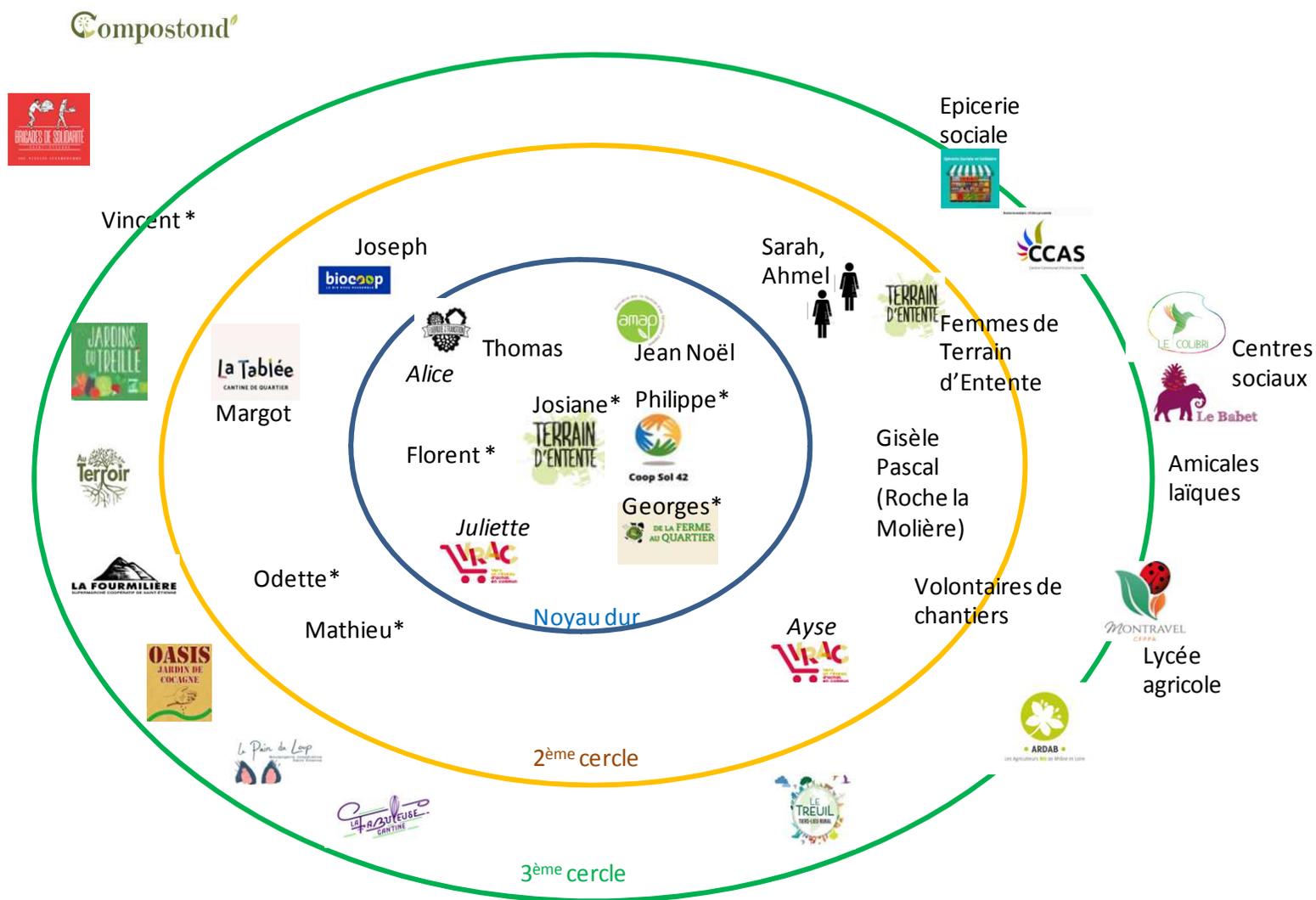


Figure 6 : Schématisation des membres du CSA par cercle concentrique selon le niveau d'implication , en mars 2023. On intègre ici également les personnes qui font partie du collectif SSA42 (indiqués par \* ) et qui aujourd'hui s'impliquent dans les réunions du CSA

## 5.2. Analyse du rôle clé des acteurs-réseaux dans la dynamique du CSA

### 5.2.1. Théorie de l'acteur-réseau

Le courant de la sociologie de la traduction développée par Michel Callon, Madeleine Akrich et Bruno Latour au début des années 1980 met en avant la théorie de l'acteur-réseau. L'un des principes clés de cette théorie repose sur le fait de considérer de manière symétrique les acteurs "humains" et "non humains" comme interagissant au sein d'un réseau. Aussi, la théorie d'acteur-réseau distingue *l'acteur central*, dont dépendent d'autres éléments dont il traduit la volonté dans son propre langage, et celui d'*actant* désignant à la fois les humains et les non humains d'un même réseau. Un deuxième niveau d'analyse de cette théorie porte sur les controverses, c'est-à-dire les débats sur des connaissances ou des faits qui ne sont pas assurés et dont l'apport suscite davantage de complexité dans le réseau existant<sup>89</sup>.

### 5.2.2. Analyse d'acteurs-réseaux : exemple du maraîchage

Au travers de la reconstitution de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire, on constate que les actions de maraîchage sont des actions devenues fédératrices.

*"Et puis, on est partis en vacances avec quelques familles, parce que Terrain d'Entente, on part des besoins, quand il y a une aspiration comme le droit aux vacances (...). On est partis chez des copains en Haute-Loire qui ont une ferme, ils sont en bio, ils ont des chèvres, ils sont maraîchers, paysan-boulangier. Et nous, on est venus avec nos courses de Lidl, on n'achetait rien chez eux car c'était juste inaccessible. Et en même temps, y'avait cette proximité car on se rencontrait sur différents moments, des repas partagés, on sentait qu'on était un peu les mêmes avec des revenus insuffisants pour vivre et le sentiment d'être exclus de la société, d'être marginalisés (...) on a senti paradoxalement qu'il y avait des choses très communes et des façons de vivre, de se nourrir qui coïncidaient pas (...). Ensemble on a tous ces préoccupations mais on est tous coincés (...) Finalement, certaines choses sont devenues des évidences communes pour tous. Une des premières étapes était de sortir de ces cloisonnements"* (Josiane, Terrain d'Entente, réunion du collectif Solidarité Alimentaire le 24/04/2023).

*"Moi j'ai toujours été sensible à l'écologie et l'agriculture. Mais je ne pensais pas que les personnes pauvres s'intéressaient, que c'était possible d'en parler, que c'était une préoccupation.*

---

<sup>89</sup> Cette présentation de la théorie de l'acteur-réseau est extraite de l'article rédigé par MAHIL A., TREMBLAY D.G., *Théorie de l'acteur-réseau*, 2015, p 234-237. URL: <https://books.openedition.org/pum/4363?lang=fr>

*Finally, certain things have become common evidences for all"* (Josiane, entretien le 10/01/2023).

*" En rencontrant Terrain d'Entente via le collectif et la Fabrique de la Transition, on a partagé des idées, on a la même vision sociale et de l'agriculture; et on connaît aussi la famille d'agriculteurs (...) On a décidé de faire un champ collectif de pommes de terre. (...) On a pactisé avec Terrain d'Entente et Josiane, pour travailler dans les champs collectifs, pour que les urbains puissent rencontrer les ruraux, les agriculteurs"* (Philippe, CoopSol42, entretien le 10/01/2023).

*"Ces patates, ça a été vraiment un truc important, ça nous a mis debout"* (Josiane, réunion du 22/03/2023)

*" L'alimentation de qualité, ça nous concerne tous ... c'est un phénomène anthropologique"* (Josiane, extrait d'un discours lors des Assises de la transition, novembre 2022)

Le recouplement de ces 5 extraits d'entretien révèlent le rôle central des acteurs-réseaux que sont:

- les humains :
  - Josiane joue un rôle central de mise en relation tout au long de la trajectoire du Collectif Solidarité Alimentaire. Elle assure un rôle important de mise en relation entre les femmes de Terrain d'Entente et le milieu agricole, puis de traduction des difficultés rencontrées par les agriculteurs et les femmes de Terrain d'Entente en *"évidences communes"* ce qui permet de faire le lien entre les femmes et les agriculteurs,
  - Philippe joue un rôle central de mise en relation entre les femmes de Terrain d'Entente, et plus largement le Collectif, et *"la terre"* et les pratiques maraîchères qui sont alors des *actants* car ils font agir Philippe et les femmes de Terrain d'Entente. C'est aujourd'hui Philippe qui assure ce lien et ce de manière très forte en identifiant des parcelles disponibles, en assurant toute la préparation et la coordination des actions de maraîchage (achat de semences, prévision des calendriers de culture, planning des chantiers, facilitation du co-voiturage, etc.),
  - les femmes de Terrain d'Entente, qui au départ sont *actantes* en participant aux actions de maraîchage (récolte de pomme de terre et de potiron en 2022, plantation de légumes à partir de 2023). Fin 2022, elles deviennent aussi *acteur-central* en créant la cantine de quartier Terrain de Saveurs, ce qui leur permet de développer leur propre initiative, de valoriser les produits cultivés mais aussi

d'étendre le réseau du Collectif Solidarité Alimentaire au travers des repas proposés dans le quartier

- les agriculteurs : amis de Philippe et Josiane, ils deviennent aussi acteurs-centraux en mettant à disposition des terres et ainsi favorisent une mise en relation entre les femmes de Terrain d'Entente et leurs terres.

– les "non-humains"

- les pommes de terre

La culture de pomme de terre a "agit" sur les femmes de Terrain d'Entente car c'est par cette action que ces femmes sont entrées dans le collectif et assistent désormais aux réunions. C'est aussi à la suite de la vente de la récolte et l'obtention d'un fonds que le Collectif Solidarité Alimentaire a envisagé de passer à une étape supérieure et de créer une caisse sociale de l'alimentation visant à fédérer les initiatives menées jusqu'à présent. C'est aussi la récolte des pommes de terre et de potirons qui a agit sur les femmes de Terrain d'Entente et les a incité à créer une cantine solidaire. D'actant, les pommes de terre sont devenues acteur-central au sein du Collectif Solidarité Alimentaire.

- les terrains mis à disposition

La mise à disposition de terrains cultivables (par des paysans connus de Josiane et de Philippe au départ, puis par le CCAS de Roche la Molière et le lycée agricole Montravel) a joué un rôle clé depuis 2023 pour faire agir les membres du collectif : ces terrains ont permis de mettre en mouvement le collectif, et notamment de favoriser les partenariats entre Terrain d'Entente et CoopSol42, et de donner une nouvelle perspective au collectif en faisant naître un projet de caisse sociale de l'alimentation.

- l'alimentation

L'alimentation de qualité est l'élément central du Collectif Solidarité alimentaire et ce qui lie les acteurs humains et non humains au sein du collectif. L'alimentation agit ici comme "un fait social total", qui selon l'expression de Marcel Mauss en 1950, fait agir toute une société qui se sent concernée<sup>90</sup>.

A la lumière de la grille de lecture proposée par la théorie d'acteurs-réseaux, on comprend alors ici que différents liens sont créés entre acteurs centraux et actants, conduisant à la formation d'un réseau dense. Ce tissu est formé de l'entrelacements de :

---

<sup>90</sup> RASSE P, DEBOS F, *l'alimentation fait total de la société de communication planétaire*, 2006, p 179-194 : <https://journals.openedition.org/communication/1413>

- relations inter-personnelles : Josiane et les deux amis agriculteurs, Josiane et Philippe qui se connaissaient avant la création du collectif Solidarité Alimentaire, d' amis communs
- relations entre "non humains" et humains au travers des actions mises en place comme le maraîchage.
- relations entre non-humains (le lien entre les pommes de terre, les terres mises à disposition et l'alimentation de qualité)

Cette grille d'analyse peut s'appliquer à d'autres exemples du Collectif Solidarité Alimentaire, par exemple les groupements VRAC avec un rôle clé joué par le miel et l'huile d'olive cités au point 4.2 et qui permettent de tisser des relations entre VRAC et les habitants du quartier.

La théorie d'acteur-réseau met ainsi en lumière la densité et la complexité des relations au sein du Collectif Solidarité Alimentaire. Le CSA n'est pas uniquement constitué d'individus plus ou moins impliqués comme le ferait penser la Figure 6. Le CSA est avant tout constitué autour de relations dynamiques entre *acteurs-centraux* et *actants* sachant que leur positionnement peut évoluer. La diversité et l'entrelacement de ces relations conduisent à une certaine complexité ce qui explique peut-être aussi les difficultés à le représenter de manière schématique comme envisagé au départ pour ce stage.

### **5.3. Analyse de la dynamique de l'engagement**

#### 5.3.1. Une diversité de l'engagement

La commande de stage était essentiellement portée sur le projet de caisse sociale de l'alimentation et moins sur une compréhension des motivations des individus qui portent ou s'engagent dans ce projet. Il n'a donc pas été possible de mener des entretiens approfondis avec les personnes rencontrées sur leur trajectoire et leurs motivations personnelles. Cette dimension semble cependant importante afin de comprendre la dynamique du collectif et la portée du projet qu'il porte. Je tenterais néanmoins de proposer ici une ébauche d'analyse sur la base d'extraits d'entretiens et de discussions informelles :

- Après avoir travaillé pour de grandes entreprises en informatique à Paris, Florent a souhaité changer de métier. Il a travaillé dans le secteur humanitaire à l'étranger et est aujourd'hui professeur des écoles à Saint-Etienne. En 2022, il a demandé une période de disponibilité et a effectué une mission humanitaire dans un hôpital à Haïti. Il est aussi engagé dans plusieurs organisations à Saint-Etienne (supermarché coopératif La

Fourmilière, l'association d'auto-réparation de vélo La Souris Verte notamment) et est un membre actif d'un syndicat.

*"l'important, c'est d'être acteur"* (réunion du CSA, 22 mars 2023)

*"l'axe fondamental, c'est la démocratie"* (entretien le 10/01/2023)

*"le projet de caisse, ça permettra de légitimer les places des personnes en précarité dans la société. Et elles pourront nous ouvrir des choses, que nous pourrions creuser et comprendre leur vision du monde, leur réseau. C'est un peu de l'éducation populaire la caisse aussi"* (entretien le 10/01/2023)

- **Josiane** était infirmière en protection maternelle et infantile. Pendant un premier entretien, elle me raconte son parcours professionnel de visites à domicile auprès de familles vivant des situations complexes. Puis elle me dit *"avoir fui en courant en me rendant compte qu'on est plus dans le contrôle des gens que dans leur apporter une aide"*(entretien le 10/01/2023). Elle découvre alors la pédagogie sociale *"qui permet de prendre en compte ce qui est utile pour les gens et d'aller vers eux"* et ainsi a créé Terrain d'Entente. Durant le stage, j'ai pu constater qu'elle exprime souvent : *"il faut sortir de la relation aidant/aidé"*, *"il faut sortir de l'aide alimentaire"*. Elle parle *"d'écrasement"*, *"de galères"*, *"de personnes qui rasent les murs"* et *"de ceux pour qui il n'y a rien"* en utilisant un lexique rattaché à la lutte avec une forte part émotionnelle. Elle fait également souvent référence aux *"violences alimentaires"*, concept développé par Bénédicte Bonzi<sup>91</sup>.

*"Quand on a un droit pour tous, il n'y a plus cette notion de dominant/dominé on veut sortir de la notion de domination, aller vers plus d'entraide, de réciprocité "* (Josiane, Terrain d'Entente, entretien le 10/01/2023).

- **Philippe** a été ouvrier agricole pendant près de 16 ans et a travaillé pour le Secours Catholique avant de prendre sa retraite. Dans des discussions informelles et lors de réunions, Philippe insiste très régulièrement sur les notions d'équité et d'égalité, d'humilité et de tolérance. Récemment, il a créé CoopSol42 et est aussi membre de deux autres associations dont l'une héberge des migrants.

*"Humus, humain, humilité : humus c'est ce qui relie à la terre et nous rappelle notre vulnérabilité, l'humilité car on est tous égaux avec des limites, l'humain c'est le résultat de cela "* (Philippe, CoopSol42, entretien le 10/01/2023).

---

<sup>91</sup>BONZI B., Faim de droit : le don à l'épreuve des violences alimentaires, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, thèse de doctorat, 2019, 336 p.

*"C'est l'humain qui est au centre du projet de caisse" (réunion du Collectif Solidarité Alimentaire, 7 février 2023)*

- **Georges**, le mari de Josiane, est / a été engagé dans de nombreuses organisations (Réseau Solidarités Roms, Réseaux Citoyens, etc.). Il fait aujourd'hui partie du conseil d'administration de De la Ferme au Quartier dont il a été membre fondateur et est rattaché au Parti Communiste, il fut par le passé élu local.

*"On ne change pas les choses si ce n'est pas politique, c'est un gros problème. Et sur les questions de mode d'agriculture, y'a beaucoup à dire. Il faut produire, c'est mon opinion on ne va pas nourrir les Stéphanois avec de la permaculture. Ca fait partie de la co-formation, ce qui est sûr c'est qu'on veut sortir de l'agriculture industrielle, mais il faut produire du bio, faire une agriculture paysanne",*

*"Moi je m'engage pour une caisse sociale de l'alimentation, pas pour une cagnotte" (réunion du Collectif Solidarité Alimentaire, 16 mars 2023).*

- **Amel**, d'origine tunisienne, est membre de Terrain d'Entente depuis plusieurs années. Très peu d'échanges ont pu être faits avec elle de manière directe pendant le stage, par manque d'opportunités.

*"Moi, si je le fais, c'est pour mes enfants, parce que c'est important qu'ils mangent bien. Quand j'ai pris le panier de l'AMAP pour la première fois, les enfants ils ont demandé : Maman, mais qu'est-ce que t'as fait, l'odeur dans la cuisine tout ça, c'est pas pareil. J'ai dit non, c'est pas pareil, c'est bio. Les légumes ils ont un meilleur goût, c'est différent. Et les enfants, ils ont bien aimé" (Amel, réunion du collectif Solidarité Alimentaire, 2 décembre 2023).*

- **Sarah**, tunisienne, est arrivée en France il y a quelques années. Elle vit avec ses enfants et son mari. Elle est sans emploi en France, mais occupait un poste à hautes responsabilités en Tunisie en tant qu'adjointe de direction dans une grande entreprise. Elle est aussi "parent ambassadeur" au sein de l'école de ses enfants.

*"Tu vois pour les femmes ici, elles ont pas la famille, on est toutes seules ici. Alors Terrain d'Entente, la cantine, tout ça, ça permet de faire du lien, de se retrouver, de partager des moments. Ca fait du bien, quoi" (discussion informelle, février 2023).*

- **Pascal** est menuisier mais sans emploi et proche de la retraite. Il vit à Roche-la-Molière dans un logement social suite au décès de son père. Sous la tutelle de son frère, il est

accompagné par le CCAS de Roche la Molière et participe aux activités de maraîchage animées par Philippe depuis l'année dernière.

*" Moi, quand j'avais au jardin, j' bois pas, j'y pense même pas. C'est quand j'chuis tout seul chez moi que j'bois" (Pascal, discussion le 14 février 2023).*

- **Gisèle**, ex ambulancière, vit à Roche-la-Molière et est en arrêt maladie pour cause d'invalidité. Elle est accompagnée par le CCAS de Roche-la-Molière et participe depuis l'année dernière aux activités de maraîchage animées par Philippe

*" Ben déjà, ça me donne l'impression d'exister ... et de pouvoir donner ce que j'ai à donner ... et ce que je donne, ça bénéficie à 1, ou à 2, ou 3 ou à 10 , et que même si nos légumes y poussent pas pour x ou x raison, eh ben, on aura côtoyer des gens, et les gens m'ont aussi apporté eux aussi, ça rejoint un peu mon ancien métier, ce que je pouvais apporter, les gens que je côtoyais, ils m'apportaient autant que ce que je pouvais leur apporter " (Gisèle, discussion le 14 février 2023)*

Extrait d'une conversation entre Philippe, Gisèle et Pascal le 14/02/2023

**Gisèle** : *ben tu vas m'dire que c'est tout con... j'ai mangé mon dernier pot de coulis, car j'avais fait du coulis avec les tomates l'année dernière, ben ca fait le même effet quand t'ouvres ton pot de coulis de tomate que toi t'as fait , que t'as travaillé tes tomates, que si t'ouvres ton pot de coulis que t'as acheté dans au magasin... ça a pas le même effet*

**Philippe** : *...et pas le même goût*

**Gisèle** : *... ça crée un sentiment de ...*

**Philippe** : *on s'approprie les choses, quoi*

**Gisèle** : *ouais, ouais*

**Philippe** : *on se réapproprie notre alimentation ...*

**Gisèle** : *ouais, voilà,*

**Philippe** : *même si c'est pas complètement parce qu'on a pas les moyens de faire ...*

**Pascal** : *une grande partie des choses, ... tu sais... tu sais que tu les as plantées ... tu sais comment ça a été cultivé ... ben tu te dis... ben là, j'ai pas fait de la merde ... "*

- **Joseph** est originaire du nord de la France et est gérant du magasin Biocoop des Arcades de Saint-Etienne.

*"Moi, je suis un enfant de France Inter. Mes parents travaillaient dans le social" (Joseph, Biocoop, entretien le 17/01/2023).*

On comprend de ces extraits de conversations qu'il existe une grande diversité des moteurs de l'engagement et de la participation au Collectif Solidarité Alimentaire. Pour les femmes de Terrain d'Entente, comme Sarah et Amel, les actions du collectif permettent de recréer des liens sociaux entre personnes issues d'une même communauté (ethnique, religieuse, de parcours de migration). Les actions leur permettent de partager une identité culturelle commune et de briser leur isolement lié à l'éloignement de leur famille et à l'absence d'emploi (la plupart des femmes membres de Terrain d'Entente sont sans papiers et ne travaillent pas). Il s'agit aussi, comme l'exprime Amel, de leur permettre de prendre soin de leur famille et de leurs enfants au travers d'une meilleure qualité de nourriture. Prendre soin est aussi un élément moteur pour Josiane qui a stoppé son activité professionnelle qui, selon elle, ne permettait plus de prendre soin et de s'intéresser aux personnes. Au travers de la pédagogie sociale puis du collectif, Josiane retrouve une opportunité de prendre soin des personnes en leur donnant la possibilité de choisir leur alimentation et de participer dans des actions qui les concernent. En ce sens, la théorie du *care* et la notion de "soin mutuel" évoqué par Agata ZIELINSKI<sup>92</sup> s'opèrent pour ces femmes : Josiane "prend soin" des femmes qui "prennent soin" de leur alimentation. En retour, l'alimentation prend soin des femmes mais aussi de Josiane en redonnant sens à ce qu'elle fait. Ceci renforce les liens entre elles et leur engagement respectif au sein du collectif.

Pour d'autres, l'engagement est davantage de nature militante, en particulier Joseph, Florent ou Georges qui expriment la volonté de défendre des droits, de faire valoir des principes de démocratie et de citoyenneté, ce qui est aussi rejoint par Philippe et Josiane.

Pour Gisèle et Pascal, qui ont connu des "accidents de la vie", l'engagement dans les actions proposées leur permet de briser l'isolement social et reconstruire une estime d'eux-mêmes (ne plus boire, avoir l'impression "*de ne pas avoir fait de la merde*" comme indiqué par Pascal). Leur engagement permet ainsi de reconstruire une reconnaissance vis-à-vis d'eux mêmes mais aussi de la société et ainsi renouer une affiliation sociale dans le sens donné par Robert Castel<sup>93</sup>. Gisèle indique ainsi qu'elle se sent utile en côtoyant des personnes, ce qui lui rappelle son ancien métier. Les travaux du sociologue Serge Paugman et la notion de disqualification sociale<sup>94</sup>

---

<sup>92</sup> ZIELINSKI A., *L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin*, Études, 2010/12 (Tome 413), p. 631 . URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2010-12-page-631.htm>

<sup>93</sup> Le sociologue Robert Castel définit en 1991 dans un ouvrage intitulé "*de l'indigence à la désaffiliation*" la désaffiliation sociale comme un processus conduisant à l'exclusion sociale d'un individu. Ce processus se déroule par étapes, allant de l'intégration de l'individu puis une zone de vulnérabilité (précarisation de l'emploi et fragilisation des relations sociales, les deux étant liées) puis une zone de désaffiliation marquée à la fois par une fragilité et des points de rupture (ex chômage), une perte de repères et une forme avérée d'isolement social . voir : [https://www.rse-magazine.com/Robert-Castel-et-la-desaffiliation-sociale\\_a4309.html](https://www.rse-magazine.com/Robert-Castel-et-la-desaffiliation-sociale_a4309.html)

<sup>94</sup> PAUGAM S., « Présentation », dans : *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, sous la direction de PAUGAM Serge. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2009, p. 15-45. URL : <https://www.cairn.info/la-disqualification-sociale--9782130569671-page-15.htm>

montrent que les situations de vulnérabilités (perte d'emploi, situation d'invalidité, etc.) comme le vivent Gisèle et Pascal conduisent à une forme de disqualification sociale à leurs yeux (perte de confiance en soi, "sentiment de faire de la merde" en référence aux propos de Pascal) et par le regard des autres. En redonnant une place à ces personnes par le maraîchage, Gisèle et Pascal visent à dépasser ces sentiments, à la fois vis-à-vis d'eux mêmes (ne pas faire de la merde, avoir un "autre effet" en ouvrant son propre pot de coulis de tomate) mais aussi envers les autres (en apportant quelque chose comme évoqué par Gisèle).

### 5.3.2. De l'engagement : entre points communs et mises en tension

Lors de discussions avec la chargée de mission de la Fabrique de la Transition concernant les objectifs du stage et la complexité du Collectif Solidarité Alimentaire, celle-ci a exprimé l'intérêt d'identifier le socle commun du Collectif Solidarité Alimentaire ce qui pourrait servir de base pour la constitution du projet de caisse sociale de l'alimentation.

A partir des échanges formels et informels , j'ai tenté d'identifier quatre dimensions :

- le rejet du système capitaliste néo-libéral

*"Il faut sortir de cette grille de lecture de aidant/aidé. Ce qui compte pour le projet de caisse, c'est de reprendre en main le système alimentaire et sortir du capitalisme"* (Georges, administrateur De la Ferme au Quartier, réunion du collectif SSA52, 2 février 2023)

*"On veut lutter contre les riches"* (Florent, membre du CSA et SSA42, réunion du 2 février 2023)

*"La Biocoop, c'est pas comme La Vie Claire. L'idée c'est que ça permet de développer la coopérative, et non de faire des profits pour des actionnaires"* (Vincent, membre de SSA42, entretien le 3/01/2023)

- l'attachement à la démocratie et la citoyenneté

*"Dans le collectif, ce qui est chouette, c'est qu'on discute, pour comprendre, voir et trouver des réponses ensemble. Y' a sans arrêt des remises en questions, des nouvelles questions qui se posent, ça crée une dynamique, et c'est un espace où on apprend la démocratie "* (Josiane, Terrain d'Entente, entretien le 10/01/2023)

*"Par exemple, moi je ne décide pas, on discute, je conseille mais ce sont eux qui décident. Là ils ont fait trop de poireaux, eh ben tant pis. On a tous nos limites et il faut composer avec. On a une vision commune, mais il faut aller au rythme de chacun, même si on va moins vite".* (Philippe, CoopSol42, entretien le 10/01/2023)

*"L'axe fondamental, c'est la démocratie, il faut être au même niveau, il faut qu'on sorte de nos réunions entre nous"* (Florent, membre du CSA et SSA42, entretien le 11/01/2023)

- la volonté de défendre et d'améliorer la justice sociale

*"Tout le monde se connaît donc une cotisation équilibrée c'est possible, les gens vont jouer le jeu"* (Florent, membre du CSA et SSA42 entretien le 11/01/2023)

*"On est pétris de justice sociale"* (Georges, administrateur De la Ferme au Quartier entretien le 20/01/2023)

- le sens du collectif et de vouloir faire ensemble, en mode collégial et sans hiérarchie

*"L'objectif global est la construction de la solidarité et d'un projet commun, de se retrouver ensemble et de construire une base"* (Vincent, membre de SSA 42, entretien le 3/01/2023)

*"Le paysan est individualiste, mais il faut être dans le collectif maintenant"* (Georges, administrateur De la Ferme au Quartier, entretien le 20/01/2023)

*" La caisse, c'est Josiane, tu peux aussi demander à Sarah ou Amel. Moi j'aime bien, là... on fait la cuisine et puis ça permet de pas être toute seule ....parce que sinon j'reste à la maison, je sors pas beaucoup ou très peu... j'connais pas grand monde ici"* (Dalila, membre de Terrain d'Entente, discussion informelle lors de l'événement de lancement le 20 janvier 2023)

La référence à ces dimensions semble participer au processus d'intégration et d'engagement au sein du collectif en tant que "communauté d'intérêts" au sens de Max Weber. Ce dernier définit la communauté comme *"une forme de collectif reposant sur un sentiment affectif d'appartenance partagé par tous les membres de ce collectif"*<sup>95</sup>. On peut néanmoins s'interroger sur le degré de partage de ces quatre dimensions et s'interroger sur l'existence ou non d'un socle commun évoqué par la chargée de mission de la Fabrique de la Transition.

Prenons ici un exemple.

En 2021, le CSA a décidé formellement et de manière unanime de ne pas s'associer aux distributeurs d'alimentation biologique Satoriz et Ekibio qui sollicitaient la défiscalisation de leurs dons. En cela, on peut considérer qu'à ce moment-ci, la convergence d'intérêts était forte

---

<sup>95</sup> Extrait de l'article : COLLIOT-THELENE C., *la notion de communauté chez Max Weber : enjeux contemporains*, Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen, 2019, p 35-56. URL : <https://journals.openedition.org/cpuc/425>

autour du "rejet du capitalisme" et de la défiscalisation de dons. Mais alors, la présence des Brigades de Solidarité au sein du Collectif interroge. Les Brigades de Solidarité sont un collectif informel qui a été constitué pendant le 1<sup>er</sup> confinement par des personnes militantes proches des mouvements anarchistes et du Mouvement Jeunesse Communiste de Saint-Etienne. Afin de fournir une réponse aux besoins en aide alimentaire pour les personnes qui ne peuvent y accéder (personnes sans papiers notamment) pendant le confinement, des collectes auprès des supermarchés ainsi que des achats sont effectués le plus souvent dans des enseignes *hard discount* afin d'acheter la plus grande quantité possible de produits malgré des moyens financiers limités. Les éléments de sociologie de la traduction cités au point 4.2 conduisent à interpréter l'intégration des Brigades de Solidarité comme une forme de compromis et de déplacement de la dimension "rejet du capitalisme": l'adhésion aux valeurs d'anti-capitalisme (sans doute en lien avec la couleur politique des Brigades de Solidarité) a sans doute favorisé leur intégration en tant que membre du CSA, même si des achats sont faits en grandes surfaces voire en *hard discount* et pour des produits de basse qualité. Ce niveau de déplacement a cependant atteint un point de rupture lors de l'événement de lancement de la caisse sociale de l'alimentation. La raison invoquée est " *le sentiment croissant de décalage entre les Brigades et le collectif*", " *Nous ne sommes pas dans la même urgence, et donc ni dans les mêmes modes d'action, ni dans les mêmes réflexions ni dans les mêmes objectifs*", l'événement de lancement de la caisse étant cité comme " *un évènement qui ne manifeste pas de solidarité, et auquel, par conséquent, ses membres ne peuvent pas participer faute de moyens*" (extrait d'un email envoyé au sein de la list-mail CSA par la représentante des Brigades de Solidarité, janvier 2023).

Cet exemple conduit à re-questionner la notion d'intérêt commun au sein du collectif : si les quatre dimensions identifiées font en partie référence ou sont partagées, elles ne sont pas forcément unanimes et communes à tous les membres. Elles ne peuvent peut-être donc pas constituer les bases d'un projet de caisse sociale de l'alimentation en soi. Il s'agirait peut-être davantage de points de connexion entre certains acteurs et à des moments précis. Il est dans tous les cas nécessaires de tenir compte des mouvements de déplacements et de compromis lors des étapes de traduction qui s'opèrent et qui peuvent les faire varier.

## CONCLUSION INTERMEDIAIRE

Cette deuxième partie d'analyse a permis de souligner l'importance de la dimension d'acteur-réseau dans le processus de constitution et de fédération du Collectif Solidarité Alimentaire au fil de sa trajectoire.

Si à première vue les initiatives semblent être portées par quelques individus jouant un rôle central, notamment la Présidente de Terrain d'Entente, ce deuxième angle d'analyse permet de montrer la diversité des acteurs-réseaux , à la fois humains et "non humains" qui interagissent et développent progressivement un tissu dense de relations entremêlées constituant le Collectif Solidarité Alimentaire.

Ce processus est néanmoins doublé de compromis et de points de tension. Ainsi, même si des dimensions "de référence" sont identifiées, celles-ci semblent davantage constituer des points de connexion et non réellement des valeurs communes où chaque membre du collectif s'identifierait pleinement. Si des alliances sont établies dans le processus de traduction, des ruptures peuvent également se produire comme ce fut le cas avec le départ des Brigades de Solidarité.

Cette deuxième partie d'analyse souligne également la diversité des types d'engagement au sein du collectif. L'approche du *care* et la volonté de prendre soin (de l'alimentation, des personnes) s'opèrent pour certains, mais d'autres sources de motivation s'appliquent pour d'autres, en particulier l'engagement militant et politique .

## 6. LE PASSAGE A UNE CAISSE SOCIALE DE L ALIMENTATION, OU MANGER DEVIENT UN ACTE POLITIQUE ?

### 6.1. Le passage d'une "cagnotte à une caisse" : une nouvelle opération de traduction en projet politique

La vente des produits maraîchers (pommes de terre, potirons) à l'automne 2022 via le réseau VRAC puis l'obtention d'une subvention du réseau Biocoop ont conduit à la constitution d'un fonds financier, sans que le Collectif Solidarité Alimentaire n'ait pour autant pré-défini son usage ni sa gestion. 3 réunions ont été organisées fin 2022 à l'initiative et avec Philippe, président de CoopSol 42, et Josiane, de Terrain d'Entente, ainsi que quelques femmes de Terrain d'Entente associées au maraîchage en vue d'émettre quelques pistes de réflexion sur l'usage de ces fonds. Il a été proposé que ces fonds puissent permettre la délivrance de "bons de secours", d'un montant à définir, pour les personnes ayant participé aux chantiers maraîchers. Ces bons seraient valables dans des points de vente choisis collectivement et démocratiquement par les personnes (VRAC, Biocoop et La Fourmilière étant potentiellement pré-identifiés). L'usage du terme "cagnotte" est apparu à partir de février 2023, à la suite d'une réunion organisée par la Fabrique de la Transition. Auparavant, le terme "caisse" était utilisé pour désigner les fonds qui sont jusqu'à ce jour logés sur le compte bancaire de la Fabrique de la Transition (le CSA ne dispose pas de compte car il n'a pas de statut juridique officiel).

*"Pour l'instant, on va dire que c'est une cagnotte, mais y'va falloir voir comment ça peut pré-figurer la caisse"* (Philippe, 7/02/2023, réunion du CSA).

La Figure 7 présente les relations établies entre les actions mises en œuvre aujourd'hui, à savoir:

- **au travers de CoopSol42**, 400 m<sup>2</sup> de *jardins partagés* sont cultivés par plusieurs personnes accompagnées par le CCAS de Roche-La-Molière (5 familles étaient concernées en 2022, 4 le seraient début 2023). Les légumes sont destinés à ces personnes, et une partie sera donnée à la cantine solidaire "Terrain de saveurs" créée et gérée depuis fin 2022 par les femmes accompagnées par Terrain d'Entente. Via un partenariat établi par CoopSol42, un terrain de 920 m<sup>2</sup> dont 350 m<sup>2</sup> sous serre mis à disposition par le lycée agricole de Montravel à Villars est cultivé en *maraîchage collectif* depuis mars 2023 par des volontaires dont une partie des personnes accompagnées par CoopSol42 et des femmes de Terrain d'Entente. Les produits récoltés seront vendus à l'épicerie sociale et solidaire de Roche-la-Molière, les recettes étant reversées dans "la cagnotte". Une demande de subvention a été déposée par CoopSol42 auprès de Saint-Etienne Métropole

afin d'acquérir du matériel visant à développer les actions de maraîchage solidaire et consolider les actions déjà entreprises par le collectif sur ce volet,

- ***des chantiers maraîchage participatifs et solidaires*** sont également mis en place à l'image de ce qui a été initié en 2022 : il s'agit de récoltes de pomme de terre et d'oignons sur des parcelles mises à disposition par des maraîchers (connaissances personnelles de Philippe) et qui seront revendus via le réseau VRAC, les recettes étant reversées dans "la cagnotte",
- ***la cantine solidaire Terrain de Saveurs*** a repris son fonctionnement en février 2023 avec l'organisation d'un repas à prix libre deux jours par mois à l'Amicale Laïque de Beaubrun, (entre 20 à 25 personnes/repas) par les femmes membres de Terrain d'Entente. Un partenariat avec le centre social Le Babet du quartier Beaubrun est en cours de discussion afin que deux autres repas soient organisés en plus dans le quartier chaque mois. Un partenariat avec "La Tablée" est également en discussion afin de mutualiser de l'équipement et organiser des séances de formation pour les femmes de Terrain d'Entente. Un projet commun est en réflexion en vue d'une demande de subvention auprès de Saint-Etienne Métropole, ce projet serait porté par La Fabrique de la Transition,
- ***la mise en place d'un arrondi en caisse*** au sein du supermarché coopératif La Fourmilière est effectif depuis mars 2023, la somme collectée sera destinée à soutenir les actions du Collectif Solidarité Alimentaire (les modalités n'étant pas définies à ce jour),
- ***des actions de communication et l'organisation d'événements*** : depuis janvier 2023 plusieurs actions de communication sont menées autour du projet de caisse sociale de l'alimentation. En lien avec le Printemps de l'Agriculture organisé par l'association Vert de Terre de Saint-Etienne, le CSA vise à organiser un événement similaire (repas festif et de communication) en juin 2023 à l'amicale laïque de Tardy. Par ailleurs, depuis janvier 2023, les membres du collectif participent à des événements organisés par d'autres organisations pour communiquer sur leurs actions (Assemblée Générale de la Fédération des Agriculteurs du Rhône et la Loire - Agribio en mars 2023, festivals, etc.) .

En parallèle, certaines des actions initiées entre 2020 et fin 2022 sont poursuivies en particulier le parrainage de femmes membres de Terrain d'Entente auprès du supermarché coopératif La Fourmilière. Le système de paniers solidaires de l'AMAP Beaubrun reste pour le moment suspendu en raison de l'absence de financement .

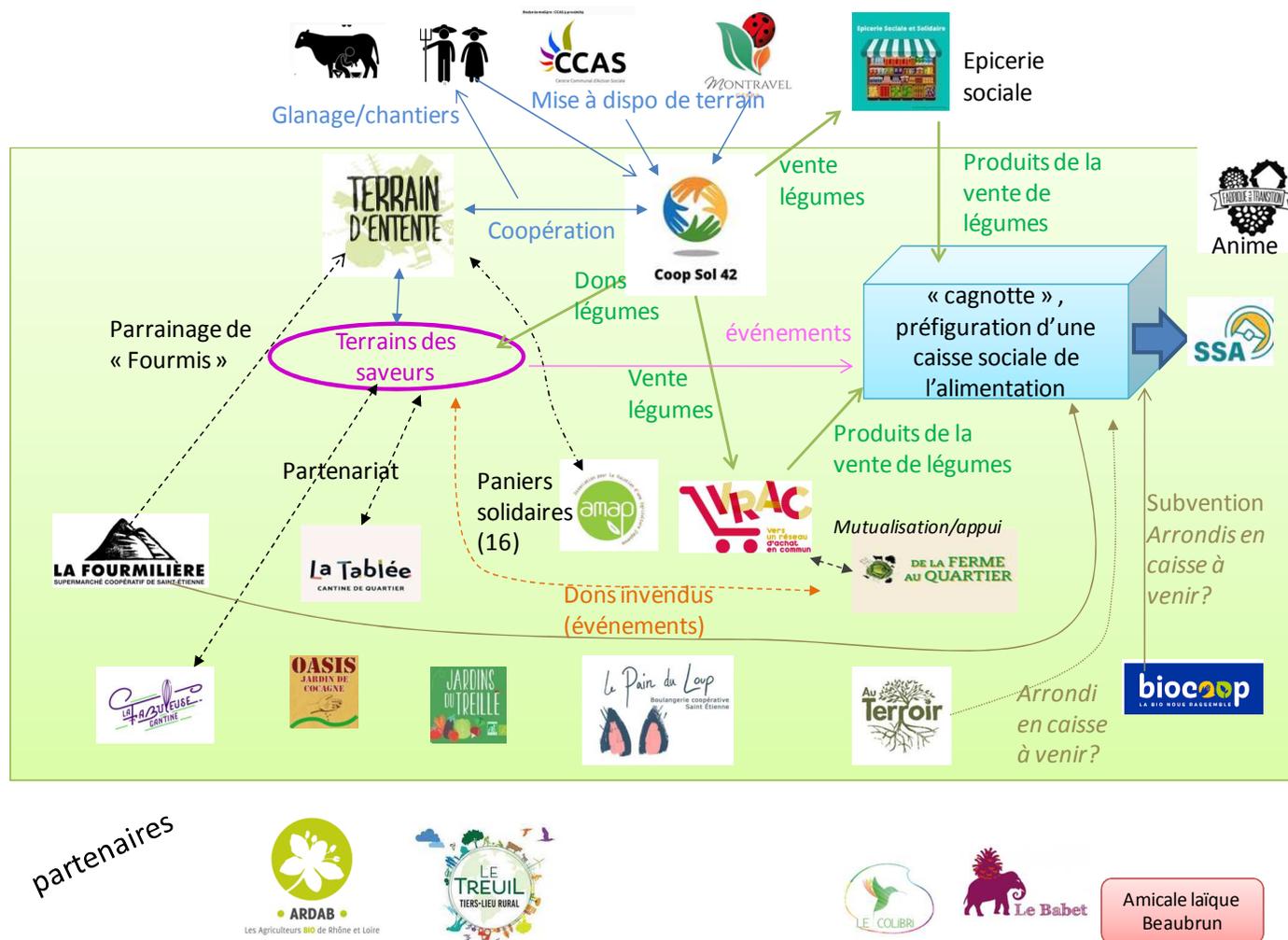


Figure 7: Schéma des actions menées par le collectif Solidarité Alimentaire en mars 2023

La reconstitution de la trajectoire du collectif avant janvier 2023 (Figure 3 p46) montrait que les initiatives mises en place entre 2020 et fin 2022 visaient avant tout à répondre à l'envie des femmes de Terrain d'Entente d'accéder à une alimentation de bonne qualité ce qui a été retraduit au départ par Josiane et a donné naissance à VRAC, puis les paniers solidaires d'AMAP et le parrainage à la Fourmilière. Ces actions étaient alors indépendantes les unes des autres. La Figure 7 met en lumière le rôle central des actions de maraîchage aujourd'hui et leurs liens avec le projet de caisse sociale de l'alimentation. Lors des entretiens, ce lien a été expliqué à propos de la récolte des pommes de terre organisée fin 2022 :

*"Moi j'ai proposé qu'on allait partager entre tous, mais non, elles ont dit non les femmes et c'est très bien, elles m'ont remise à ma place parce que c'est pas à moi de décider"* (Josiane, Terrain d'Entente, entretien le 10/01/2023).

*"Certains ont râlé, parce qu' y' en a qui ont passé plus de temps que d'autres et les sacs, ils étaient pas pareils, alors que y'en a qui ont contribué plus que d'autres (...) en faisant ça on créait une injustice en fait"* (Philippe, CoopSol42, entretien le 10/01/2023).

*" Avec la production de pommes de terre, ces femmes sont sorties de l'écrasement. J'ai trouvé ça énorme ce qui a été fait et ce qui a été produit, ça a eu un impact énorme sur les femmes, qui ont plus d'assurance. Elles se sentent plus légitimes pour dire les choses, critiquer y compris nous remettre à notre place comme pour la distribution des patates", "Et puis, maintenant tu vois Sarah, j'ai trouvé ça génial pendant les Assises de la Transition. Dans son témoignage, elle a dit "merci l'aide alimentaire", mais elle a su exprimer les limites, la honte, etc. Elle a pu critiquer cela car elle a compris qu'il y avait une alternative"* (Josiane, entretien le 10/01/2023).

Si au départ il s'agissait de trouver des solutions concrètes pour permettre aux femmes de Terrain d'Entente d'accéder à des produits de bonne qualité, le maraîchage a provoqué un glissement de l'objectif du Collectif Solidarité Alimentaire .

*"Il s'est mis en place plein de choses, c'est parti dans tous les sens, mais chaque fois avec un vrai fil conducteur, l'accessibilité de la nourriture de qualité pour tous et toutes"* (Josiane, réunion du CSA, 24 avril 2023)

*"On a des amis en commun, comme Vincent, il est un peu précurseur avec la SSA. On s'est dit que c'est une chouette idée et qu'on veut aller vers ça, mais c'est théorique. Nous on veut aller vers un truc de concret. On sortait du confinement, et on se disait qu'il fallait vraiment sortir*

*de cette aide alimentaire, quand on sait qu'y a un Stéphanois sur quatre qui ne mange pas correctement. On a eu une vraie volonté d'en finir, de s'entraider tous ensemble et de faire autrement"* (Josiane, Terrain d'Entente, entretien le 10/01/2023).

La mise en place de la cagnotte vise ici à réparer des injustices, à savoir l'inégalité créée lors de la répartition des pommes de terre, mais plus largement, les injustices liées à l'impossibilité de choisir son alimentation pour les personnes en situation de précarité. Parler de la répartition des pommes de terre, c'est parler du juste et de l'injuste donc de politique comme l'évoque Nonna Mayer :

*"Définir ce qui est politique et ce qui ne l'est pas est plus difficile (...) la fonction n'est pas seulement économique, elle renvoie à la définition du juste et de l'injuste"* (p.6)<sup>96</sup>

Cette discussion politique entraîne un passage vers une action collective avec une dimension politique. Nonna Mayer cite le sociologue anglais Gamson qui en 1992 a écrit à propos des mouvements sociaux et politiques : *" l'indignation morale contre ce qui est perçu comme une injustice partagée est le ressort émotionnel de base des mobilisations collectives. C'est l'étape première dans la formation d'un "cadre d'injustice". La seconde est le cadre d'action, le sentiment qu'on peut faire quelque chose ensemble, porter remède à cette injustice. Le troisième est le cadre identitaire, la définition d'un "nous" mobilisé contre "eux", contre l'adversaire"*<sup>97</sup>.

Pour le collectif, répartir de manière juste les pommes de terre définit un nouveau cadre d'action : celui de *"repandre en main son alimentation"* en réponse au cadre d'injustice créé par la distribution de pommes de terre. Ce cadre d'action devient le projet de caisse sociale, permettant de constituer un "nous" (les cotisants) mobilisés contre le système agro-industriel, le capitalisme, ou l'aide alimentaire mais aussi plus largement tout système considéré comme ne permettant pas la participation des personnes en situation de précarité. Ce processus fait la jonction avec le projet de sécurité sociale de l'alimentation et son caractère politique, dans le sens défini par Jacques Rancière en 2004 <sup>98</sup>:

*"Parler du politique et non de la politique, c'est indiquer qu'on parle des principes de la loi, du pouvoir et de la communauté et non de la cuisine gouvernementale. (...) Le politique , lui,*

---

<sup>96</sup> MAYER N, Sociologie des comportements politiques, U-Colin, 2010, 315 p.

<sup>97</sup> Extrait de N. MAYER, sociologie des comportements politiques, U-Colin, 2010. p 199 à 217

<sup>98</sup> RANCIERE J., Au bord du Politique, Folio Essai, 2004, 256 p.

*se donne comme objet l'instance de la vie commune "*<sup>99</sup> Ici, la politisation du projet de caisse correspond à une réflexion sur l'organisation de l'alimentation, de sa production à sa consommation de manière globale. Il s'agit d'une approche systémique, avec au cœur du politique (et non de la politique) les enjeux de démocratie et de participation.

Le lien avec le projet de sécurité sociale de l'alimentation était néanmoins déjà plus ou moins dans les esprits dès le départ. Cependant, c'est le maraîchage et la situation d'injustice vécue ensemble qui conduiront à une traduction, au sens de la sociologie de la traduction décrite par Michel Callon, sous la forme d'une caisse sociale de l'alimentation, devenue moyen de réparation commune et d'organisation politique de l'alimentation.

Cette opération de traduction en projet politique semble avoir été confortée par la conjonction de plusieurs éléments qui se sont produits fin 2022:

- la constitution d'un fonds financier fin 2022
- la participation à la table ronde organisé par l'Atelier Paysan fin octobre sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation à laquelle plusieurs membres du collectif ont participé : lors de cette table ronde, les membres du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" qui étaient présents (Jean Claude Balbot et Mathieu Dalmais notamment) ont souligné l'importance et l'intérêt d'expérimentations au niveau local afin de construire un rapport de force dans la perspective qu'une expérimentation au niveau national soit menée, dans le cadre d'une loi cadre d'expérimentation approuvée par l'Assemblée Nationale
- un appel à projets lancé par Saint-Etienne Métropole en décembre 2022, dans le cadre de l'axe 2 du Projet Alimentaire Territorial (voir en Annexe 9) visant à améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes en situation de précarité, avec une date limite de dépôt en avril 2023
- ma candidature de stage, envoyée fin novembre aux membres du collectif et à la Fabrique de la Transition

Là aussi, ce processus de traduction en projet politique a conduit à faire naître des points de tension. Prenons ici deux exemples :

- l'organisation de l'événement de lancement du projet en janvier 2023 :

---

<sup>99</sup> Ibid, extrait page 13

l'organisation d'un événement de lancement a été annoncé dès décembre 2022 alors que le projet était à l'état d'idée. Il s'agissait alors de communiquer, "*faire parler de nous*" (propos lors de la réunion du collectif Solidarité Alimentaire du 2 décembre 2022), et de mobiliser des fonds en proposant un repas à un prix libre conseillé. Cette proposition a créé des tensions comme l'indique le mail envoyé par la représentante des Brigades de Solidarité ci-dessous :

*"Nous sommes également dubitatifs sur le lancement de cet événement et le début d'une campagne de collecte financière alors même que le fonctionnement précis de la caisse n'est pas fixé. Nous ne pouvons pas appeler nos membres et sympathisants à donner sans savoir réellement comment leur argent sera utilisé. En outre, nous sommes conscients que les familles que nous accompagnons, de par leur nombre croissant, ne pourraient pas toutes bénéficier de cette caisse. Or, ce que nous voulons pour une partie, nous le voulons pour toutes et tous, et nous sommes attachés à maintenir ce traitement égalitaire."* (extrait d'un e-mail envoyé par les Brigades de solidarité à la mailing-list du collectif Solidarité Alimentaire le 11 janvier 2023). C'est d'ailleurs ce point de tension qui motivera le départ des Brigades de Solidarités du collectif.

Ce message a été envoyé en réponse à l'affirmation du Collectif Solidarité Alimentaire du glissement qui s'est opéré : il ne s'agit plus de répondre en premier à des besoins mais de mobiliser des fonds permettant d'aller vers un projet politique (la caisse) quitte à contredire certains principes :

*" Nous avons déjà eu le débat effectivement sur le prix. En fait on s'est mis d'accord sur un montant un peu élevé, quitte à "stigmatiser" avec le tarif solidaire car le but c'est plus de viser une population qui va pouvoir payer et rapporter de l'argent à la caisse. Le public qui va à la fabuleuse cantine, et celui qui vient aussi pour l'autre événement est probablement un public qui peut se permettre de payer 15€. Donc c'est un choix assumé et désolé, par avance, pour celles et ceux qui ne pourront pas venir ou qui se sentent stigmatisés.es* (mail d'un membre du Collectif Solidarité Alimentaire aux Brigades de Solidarité, envoyé le 6 janvier).

– le nom de la caisse

Lors de la préparation de l'événement de lancement, le nom de la caisse a fait l'objet de débats par mail. Sur une première version d'un visuel de communication, la caisse était intitulée "*caisse d'assurance alimentaire*" ce qui a fait vivement réagir certains membres.

*"Assurance" a le grand défaut de renvoyer à un système lucratif juteux. "Sociale" fait référence à la sécurité Sociale de l'alimentation, ce qui est autrement transformateur des*

*pratiques néo-libérales"* (Georges, membre du collectif solidarité alimentaire et sécurité sociale de l'alimentation, 6 janvier 2023, en réponse à la liste de diffusion d'emails CSA).

*"Ben oui, quand on sait ce que c'est, une mutuelle ou une assurance, ils font du profit quoi... c'est pas c'qu'on veut nous avec ce projet"* (Odette, membre du collectif SSA42, janvier 2023, discussion informelle).

Dans un autre message, le nom utilisé était "caisse de solidarité", et non caisse sociale.

*"[le stage permettra de] construire une vision partagée sur le fonctionnement de cette caisse de solidarité"* (Alice, Fabrique de la Transition, mail envoyé le 10 janvier 2023).

Finalement, c'est le terme "caisse sociale de l'alimentation" qui a été retenu lors d'une réunion visio entre les membres organisateurs de l'événement de lancement. Le choix de ce nom marque une volonté forte d'ancrer les actions du collectif en lien avec le projet de sécurité sociale de l'alimentation et sa portée politique, en particulier en matière d'égalité et de démocratie afin de "*réparer les injustices*" commises lors de la distribution des sacs de pomme de terre.

## **6.2. Une traduction politique de la participation par un ancrage dans l'action**

Dans le cadre du stage, une réunion a été organisée par La Fabrique de la Transition en février afin de "*dissocier le projet de caisse des autres initiatives du collectif car c'est un projet en soi*", selon les propos de la chargée de mission de la Fabrique de la Transition lors de la préparation. Lors de cette réunion qu'elle et moi avons co-animée, la question du temps nécessaire pour la réflexion et éventuellement l'organisation de formations en vue du montage du projet de caisse a été évoquée en faisant un parallèle avec les autres projets de caisse mis en place au sein du réseau national. En moyenne, pour ces derniers entre 9 mois à plus d'un an et demi ont été consacrés à des séquences de réflexion théorique pour la conception du projet puis la formation des personnes impliquées. Pour le cas de Bordeaux, Montpellier ou Toulouse, l'expérimentation a été élaborée dans un mode projet, c'est-à-dire avec un cadre d'expérimentation défini au départ ainsi que des phases, un processus d'évaluation, des objectifs et des moyens. En Alsace, la démarche est davantage de type entrepreneuriale: quelques personnes très impliquées consacrent depuis près d'un an l'essentiel de leur temps à chercher et développer un réseau de partenaires (entreprises, collectivités) en vue de mobiliser

des financements pour *"lancer le truc"* avec l'idée d'atteindre rapidement 3 à 4 000 adhérents (Eloi, fondateur de "Pour une sécurité sociale de l'alimentation-Alsace", discussion informelle, février 2023).

Ces références ont suscité quelques réactions vives : *"Ah non, mais nous, on part pas de rien quand même... et bon, s'il faut attendre plus de 6 mois, alors qu'y a des familles qui sont dans la galère ...moi ça m'va pas, on part pas de rien quoi, j' suis pas d'accord, ...j'peux pas quoi, on peut pas les faire attendre comme ça"* (Josiane, 7 février 2023, réunion du collectif Solidarité Alimentaire) .

De même, lors de la présentation de résultats de stage le 22 mars 2023 : *" J'pense quand même qu'y des choses qui ont été écrites sur la vision là (...) la première étape, là que je vois, c'est le maraîchage, comment on avance mais concrètement et à partir de là, on voit comment on tire les choses sur les trucs de co-formation, sur une vision plus partagée sur c'qu'on fait (...). Sinon on va tourner en rond, on pourra discuter des tas de fois entre nous, on aura pas une vision plus commune ou précise de c'qu'y faut faire car ça sera trop abstrait. La question de la vision commune, elle se construit aussi concrètement en fonction des avancées qu'on fait", "qu'est- ce qu'on va réfléchir de plus abstraitement si on ne met pas en œuvre des choses? Rien de plus, rien de plus! On ne peut avancer sur la caisse sociale de l'alimentation que si on met en route un travail "* (Georges, réunion du 22/03/2023)

On comprend ici un ancrage du collectif "par le faire" et dans l'action. Pour mieux comprendre cette dynamique et cet ancrage, reprenons quelques situations.

Lors d'un entretien en début de stage, le coordonnateur de la Fabrique de la Transition m'indiquait *"le leadership du collectif a été pris par Josiane et Philippe depuis 6 mois, ils se sont rapprochés voire même ils ont fusionné"* (Thomas, Coordonnateur de la Fabrique de la transition, entretien le 23/01/2023)

Josiane, ex infirmière en protection maternelle et infantile, a développé depuis plus de 10 années une connaissance fine du quartier Beaubrun et des familles en situation de précarité. *"Josiane, elle est confrontée à des personnes qui se nourrissent mal"* (Florent, membre du CSA et SSA42, entretien le 11/01/2023). Philippe a été ouvrier agricole pendant plus de 15 ans et a également travaillé pour le Secours Catholique où il a mis en place un système

d'entraide sous la forme d'une "banque de temps"<sup>100</sup> entre les personnes accompagnées par le Secours Catholique. Philippe connaît également les systèmes d'aide d'urgence alimentaire comme les bons de secours que délivre le Secours Catholique aux personnes en difficultés. Lors de la réunion du collectif organisée en février par la chargée de mission et moi, Philippe souhaitait faire valider au reste du groupe des choix techniques pour le maraîchage (type de pots à acheter, etc.). Par manque de temps, cette discussion n'a pas eu lieu ce qui a frustré Philippe qui l'a exprimé en fin de réunion. Lorsqu'il a abordé le sujet, il lui a été répondu qu'il pouvait prendre cette décision seul. De même, lors d'une réunion du collectif le 16 mars, Philippe a proposé qu'une prestation soit faite par l'association d'agro-écologie "Terre et Humanisme" afin d'effectuer un diagnostic agricole d'une parcelle mise à disposition par un maraîcher. Le devis étant un peu élevé, Juliette de VRAC a indiqué : *"Je ne vois pas ce qu'ils apporteront de plus que toi, tu as des compétences en maraîchage"*.

La sociologue Brigitte Bouquet<sup>101</sup>, dans un article intitulé *"la complexité de la légitimité"*, évoque la notion de la légitimité professionnelle dans le travail social. Elle distingue<sup>102</sup>:

- la légitimité de proximité, basée sur la relation et la prise en compte de la particularité des personnes, ce qui nécessite la confiance
- la légitimité d'intention/attention à la réalité de la vie vécue et concrète des personnes
- la légitimité d'expertise liée tant à la compétence pour l'action qu'à la capacité à contribuer à la performance de l'institution et à la participation aux politiques sociales.

Cette analyse permet de comprendre que Josiane qui, au plus près des personnes en situation de précarité, bénéficie d'une légitimité professionnelle acquise par son travail de bénévole au sein de Terrain d'Entente. Dans le sens de B. Bouquet, Josiane bénéficie d'une légitimité de proximité avec les femmes de Terrain d'Entente. Cette légitimité est reconnue et interprétée par le collectif comme une légitimité d'expertise à proposer des actions pour les personnes en situation de précarité. De même, la légitimité de Philippe à proposer et coordonner les actions de maraîchage est liée à ses expériences professionnelles. Ainsi, le système de "bons de secours" et de "monnaie temps" mis en place depuis mars 2023 sont rendus légitimes par les expériences professionnelles de Philippe. Avoir déjà fait (une monnaie temps, des bons de

---

<sup>100</sup> Il s'agit d'un système d'entraide avec un décompte du temps passé. L'échange est basé sur la base d'un nombre d'heures à échanger entre les membres du groupe (sous la forme de services en général).

<sup>101</sup> BOUQUET B., *La complexité de la légitimité*, Vie sociale, 2014/4 (n° 8), p. 13-23. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2014-4-page-13.htm>

<sup>102</sup> *ibid*, page 9

secours, du maraîchage) ou faire avec (les personnes en situation de précarité, les femmes de Terrain d'Entente) semble favoriser la traduction du projet politique en actions concrètes et ainsi la rendre légitime grâce à la légitimité professionnelle, d'expertise ou de proximité dont bénéficient Josiane et Philippe.

Comme l'indique Brigitte Bouquet<sup>103</sup>, l'expression de cette légitimité est de nature "*micro-politique*". Proposer des actions alternatives et les mettre en œuvre est rendu légitime au sein du collectif par l'expertise et la proximité. Ce qui est proposé et mis en œuvre devient alors une forme de contre-pouvoir. Mais la légitimité professionnelle de Josiane et de Philippe ne suffit pas. A la suite des opérations de traduction, et de la nécessité de réparer une injustice, l'enjeu central du projet politique de la caisse devient la démocratie et plus précisément la participation des personnes en situation de précarité.

Joëlle Zask<sup>104</sup> distingue trois étapes de la participation : *prendre part, apporter une part, et bénéficier d'une part*. Si l'on revient aux pommes de terre, on comprend ici que :

- en premier lieu, les femmes de Terrain d'Entente *prennent part* aux actions de maraîchage grâce à l'opération de faite par Josiane après à la rencontre avec des agriculteurs et la retraduction en chantier collectif opérée par Philippe
- en travaillant puis en refusant une répartition jugée inégale de pommes de terre, les femmes *apportent leur part* dans le chantier puis dans la décision
- enfin, *elles bénéficient d'une part* de la récolte de pommes de terre, puis plus largement d'une place au sein du collectif.

Ce processus de participation a été favorisé par la reconnaissance de la légitimité des femmes à ces trois étapes . C'est par la reconnaissance de leur capacité *d'empowerment* , "*à dire non*" lors de la répartition des pommes de terre que leur légitimité a été révélée et acceptée par le collectif. C'est alors à cet instant que les femmes sont réellement entrées dans le collectif, en participant aux décisions puis aux réunions. Produire des pommes de terre est devenu un acte politique pour lequel les femmes de Terrain d'Entente deviennent légitimes par leur capacité à refuser une injustice lors de la distribution. Cette situation vient en réponse à la légitimité démocratique refusée aux personnes en situation de précarité dans le cadre de l'aide

---

<sup>103</sup> *ibid*, p 9

<sup>104</sup> ZASK J., *Participez; essai sur les formes démocratiques de la participation* (2011), 200 p. et l'article : <https://www.societefrancaisedeprospective.fr/joelle-zask-participer-quest-ce-que-cela-veut-dire/>

alimentaire, ce que dénonce le collectif. En produisant des pommes de terre et en participant à leur répartition, les femmes de Terrain d'Entente participent réellement, dans le sens donné par Joëlle Zask. Ce processus se poursuit par la suite : les femmes *prennent part* dans les actions du collectif en mettant en place la cantine solidaire et ainsi *apportent une part* dans le projet de caisse, dont elles *bénéficient* aujourd'hui au travers des bons de secours, et plus tard du projet de caisse. Comme l'indique Joëlle Zask, *prendre part* est associé à un contexte de sociabilité ou de convivialité. La proximité légitime de Josiane puis le cadre d'un chantier collectif de maraîchage offrent un contexte favorable de sociabilisation. Les femmes apportent leur part au regard des "capabilités" qui leur sont reconnues et qui sont légitimées par le collectif. Aujourd'hui il s'agit de leur expertise "professionnelle" de préparation de repas en grande quantité et valorisé par la cantine solidaire ou lors d'événements festifs. Comme le souligne Joëlle Zask, pour que "*apporter sa part*" fonctionne, il est nécessaire que le groupe l'accepte et soit en capacité de s'adapter à l'évolution qui sera opérée par la contribution apportée. En ce sens, les opérations de traduction permettent au collectif de s'adapter.

En parallèle des opérations de traductions successives, on comprend alors ici que s'ajoute un niveau supplémentaire dans le processus de transformation d'un projet en action collective. L'ancrage dans l'action (savoir faire, faire ou avoir fait) est un moyen de légitimation qui favorise la participation et renforce les opérations de traduction. La légitimation par l'action (expertise professionnelle et participation des personnes) permet au collectif d'appréhender et de contourner ou d'accepter les points de tensions et les compromis à faire dans la poursuite du projet de caisse sociale de l'alimentation. Cet ancrage dans l'action est aujourd'hui le pilier central du collectif et du projet de caisse. Lors de la réunion préparatoire à la création d'un comité de pilotage du projet de caisse, le 22 mars 2023, "*ce sont ceux qui font qui décident*" a été affirmé comme principe fondamental pour le projet de caisse. Agir est donc rattaché à un pouvoir de décision et au principe démocratique recherché par le collectif.

### **6.3. Déclinaison de la SSA : entre traduction et mises en tension des principes de la SSA**

Le 2 février 2023, à l'occasion d'une réunion de l'Assemblée Populaire de la NUPES, le collectif SSA42 a proposé qu'une réunion soit organisée avec Bernard Friot afin de discuter des grands principes de sécurité sociale de l'alimentation dans le but d'alimenter les réflexions du collectif de Saint-Etienne. Cette réunion, à laquelle j'ai participé et dont j'ai effectué le

compte-rendu, m'a permis d'identifier plusieurs points de convergence et de questionnements au sein du collectif SSA42, par exemple :

– ***sur le principe d'universalité de la SSA***

Ci-après quelques propos recueillis : "*Il faut tendre vers l'universalité, c'est nécessaire*", "*il faut permettre à chacun de s'investir afin de respecter le principe de démocratie mais il faut aussi que ça reste gérable*", "*L'universalité, c'est prendre acte que les personnes en situation de précarité peuvent contribuer au changement*", "*A un moment donné, il y a un nous, et c'est sur cette base qu'on doit construire*".

L'universalité est exprimée ici par le fait d'ouvrir et de favoriser la participation de tous au projet. Néanmoins, certaines interrogations ont été soulevées :

*"L'important, c'est de faire pour ceux qui n'ont rien", "C'est une expérimentation, on peut pas répondre aux besoins de toutes les personnes en précarité, la liste serait hyper longue et on n'a pas les moyens. Si déjà on est autour de 40 ou 50 personnes..." ; "On peut pas cibler uniquement les personnes en situation de précarité, mais il faut faire attention pour qu'elles puissent trouver leur place, et qu'on puisse répondre à leurs besoins", "Si on élargit, on risque d'être débordés, il faut définir une zone d'expérimentation, mais comment faire ?"*

– ***sur le principe de la cotisation***

Ci-après quelques propos recueillis : "*L'universalité et la cotisation, ce sont des principes fondamentaux qu'on peut pas dissocier: Chacun doit pouvoir contribuer en fonction de ses moyens, et utiliser un droit en fonction de ses besoins*", "*Une cotisation, c'est important, ça permet de se réapproprier son alimentation*", "*Il faut que tout le monde bénéficie du même droit, sinon ça revient à de l'aide alimentaire*",

Et quelques propositions: "*Le temps, c'est le seul truc qu'on a tous en commun et qui nous met tous à égalité, car on a tous 24 heures dans une journée. Avec la cotisation en temps, ça permet aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers de cotiser de participer à la caisse, avec leurs moyens à eux*" (Philippe, CoopSol42, réunion du 2 février 2023)

*"Il faut éviter de faire le lien entre ceux qui contribuent en temps et ceux qui cotisent en argent. Ça reviendrait à une forme de domestication des premiers par ceux qui peuvent payer, et donc d'une forme de domination, car les plus riches s'achèteraient le temps des autres "* (B. Friot, 2 février 2023).

Cette réunion a permis de mettre en évidence les difficultés de traduction des principes de la SSA et de la nécessité, pour la traduire en action concrète, d'accepter des glissements et des compromis.

Sur l'universalité, il s'agit d'un principe mais le choix implicite qui a été fait est une concentration autour des familles accompagnées par Terrain d'Entente et CoopSol42 puis d'élargir à un réseau proche pour les personnes qui ne sont pas en situation de précarité au risque de certaines critiques comme l'évoque Juliette de VRAC : "*Ca peut paraître un peu bancal ce projet, il est surtout autour d'une quinzaine de femmes de Terrain d'Entente*" (entretien le 11/01/2023). L'universalité est aujourd'hui retraduite par le fait que les actions de maraîchage sont ouvertes "à tous". Cependant, la communication sur les chantiers de maraîchage a été ciblée envers les femmes de Terrain d'Entente, les familles accompagnées par le CCAS de Roche-la-Molière puis les personnes ayant laissé leurs coordonnées lors de la soirée de lancement du projet en janvier et via la Newsletter de la Fabrique de la Transition. La participation à ces actions passe par une inscription au préalable via un formulaire envoyé par la Fabrique de la Transition à ces personnes.

Concernant la cotisation, un système de monnaie-temps a été proposé par Philippe en s'inspirant de ses activités professionnelles par le passé. Ici, il s'agit d'enregistrer sur une fiche le temps passé par les personnes lors des actions de maraîchage. Fin mars, Josiane, Philippe et la coordinatrice de VRAC ont décidé ensemble que chaque demi-journée consacrée par une personne à une action de maraîchage lui donnerait droit à un bon d'achat d'une valeur de 20 euros valable dans un groupement VRAC de Saint-Etienne. Les personnes qui participent aux chantiers de maraîchage sont néanmoins bénévoles. L'octroi d'un bon d'achat de 20 euros par demi-journée pourrait donc être considéré comme une forme de rémunération car elle est liée au temps passé. Ainsi la participation au maraîchage pourrait être interprétée comme une forme de travail dissimulé ce qui est contraire à la loi. Cette situation et les risques que cela engendre ont été relevés à plusieurs reprises par la chargée de mission de la Fabrique de la Transition lors de réunions du Collectif Solidarité Alimentaire entre janvier et mars. Aucune décision formelle n'a été prise par le Collectif lors d'une réunion : "*On discute, c'est juste des propositions*" (Philippe, réunion du 7 février 2023) mais dans les faits cette option est aujourd'hui appliquée et semble faire l'objet d'un consensus au sein du collectif. La rétribution est ici priorisée au respect de la loi du travail et est une autre forme de glissement nécessaire à la traduction en action concrète.

Cet exemple interroge aussi sur le glissement dans les processus de décision au sein du collectif pendant la période : alors que le collectif insiste pour des décisions collectives, en général par consentement, et l'importance donnée à la démocratie, la monnaie-temps est mise en application sans qu'une décision ait été prise lors d'une réunion avec l'ensemble des membres du collectif. Le ciblage de VRAC pour l'utilisation des bons d'achat a été décidé par Josiane, Philippe et Juliette ce qui semble contredire le principe de conventionnement démocratique inscrit dans les principes de la SSA. A ce jour, la moitié seulement des femmes de Terrain d'Entente est membre de VRAC. Lors d'une réunion de Café des Femmes, l'une d'entre elles avait indiqué : *"Non VRAC, c'est pas bon, ah ça m'a rendu malade ..... moi je le fais moi-même mon couscous, avec des gros grains, comme ça avec la sauce, ça prend bien le goût "* (Hafida, réunion de café des femmes, fin janvier 2023). Lors d'une distribution de VRAC Beaubrun en février, l'une des femmes m'avait aussi également confié *"VRAC, non je prends pas. C'est bio, et mon mari il aime pas. Je sais pas, il dit qu'il aime pas"* (Zahia, membre de Terrain d'Entente, discussion informelle, février 2023). Après avoir partagé ces réflexions avec Josiane, la réponse qui m'a été faite est celle-ci : *"On peut pas se baser sur ce qu'a dit une personne, c'est pas représentatif. Déjà avec VRAC, elles peuvent avoir une bonne huile d'olive, elles sont toutes contentes, et puis c'est déjà ça " .*

Aujourd'hui, le conventionnement n'est pas un sujet discuté au sein du Collectif Solidarité Alimentaire. Il semble qu'un consensus soit établi autour de VRAC, mais aussi de Biocoop dont la présence devient plus importante au sein du collectif (financement, présence aux réunions) voire de la Fourmilière. Ce point reste aujourd'hui pour moi une interrogation au regard de l'importance donnée par le collectif à un fonctionnement démocratique. Le conventionnement ne serait peut-être pas le lieu ou l'espace où l'enjeu démocratique se joue en priorité pour ce collectif ? De même, les réunions formelles du collectif, organisées et animées par la Fabrique de la Transition, sont-elles les espaces de décision et de mise en œuvre des principes démocratiques visés ?

Néanmoins, on comprend ici que ces allers-retours, entre opérations successives de traduction et mises en tension, permettent progressivement au collectif Solidarité Alimentaire d'avancer : en acceptant des compromis voire des contradictions, le collectif opère progressivement une traduction concrète du projet politique porté par le réseau "Pour une sécurité sociale de l'alimentation", se l'approprie au regard du contexte et de ses propres expériences et le transforme en action au niveau local.

Il est aussi à rappeler que faire ce type compromis reste difficile y compris pour les autres initiatives du réseau SSA. Certaines tensions sont d'ailleurs cristallisées au sein du réseau national :

*" Je suis un peu déçu de ce qui se passe au niveau national. Il y a des visions qui s'opposent, notamment le Réseau Salarial car ils ont une vision très idéaliste du militantisme et pas assez pragmatique alors que d'autres comme VRAC ils sont plus pragmatiques pour avancer"* (Mathieu D., initiateur du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation", entretien le 3 janvier 2023).

Mathieu Dalmais, dans les conférences gesticulées qu'il réalise depuis plus de deux années autour du projet de sécurité sociale de l'alimentation, se réfère entre autres aux travaux du sociologue et militant américain Saul Alinsky, grand défenseur de la démocratie et initiateur du mouvement de "*community organizing*" aux États-Unis dans les années 1940. Néanmoins, si Alinsky rappelle l'intérêt des conflits en tant que "fonction interne de l'organisation d'une communauté"<sup>105</sup>, il semblerait néanmoins que le réseau national tout comme le collectif Solidarité Alimentaire tendent à vouloir dépasser ces tensions ou ces conflits internes et de se concentrer davantage autour de la construction d'alternatives, également principe fondamental du mouvement initié par Alinsky.

#### **6.4. Entre volonté de "faire en marchant" et de cadrer**

Lors de la réunion du 2 février, le collectif SSA42 a soulevé la question de la définition du projet de caisse : "*Il faut voir comment on dimensionne l'expérimentation, le nombre de personnes, et déterminer les besoins et les coûts*" (Pauline, membre du collectif SSA 42).

Cette question a été reprise pour être discutée lors de la réunion de présentation des premiers résultats de stage au collectif, le 22 mars 2023, et a suscité plusieurs réactions.

*"Quand tu dis qu'il faut définir des objectifs et qu'on parle de la même chose pour que tout le monde puisse se l'approprier ce projet ... mais bon moi je me dis que l'intérêt d'un collectif c'est qu'on a pas les mêmes sensibilités, les mêmes expériences, les mêmes réalités qui fait qu'on a des visions différentes (...) et qu'en plus c'est complètement évolutif. Moi je trouve ça*

---

<sup>105</sup> QUINQUETON T., *Saul Alinsky, le conflit et la communauté à la source de l'intégration démocratique*, Vie sociale, 2012/2 (N° 2), p. 111-128.. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-2-page-111.htm>

*même intéressant que même ça se contredise parfois", "tous la même parole, je suis archi-contre" (Josiane, Terrain d'Entente, réunion du 22 mars 2023)*

*"Déjà d'avoir un peu une ligne directrice, j pense que c'est intéressant (...) Par rapport à ce que tu disais au début Josiane, moi je pense que c'est important d'avoir une vision commune, de se mettre ça un peu devant nous, et notamment aussi de l'extérieur et de présentation de notre projet. On va avoir besoin de faire grossir notre groupe et du coup il faut qu'on se présente un peu plus à l'extérieur" (Florent, membre du CSA et SSA42, réunion du 22 mars 2023)*

J'avais soulevé la question du cadrage de projet lors de cette réunion pour plusieurs raisons. Au démarrage du stage, les membres du CSA avaient en effet exprimé le besoin d'une structuration, de définir une feuille de route, certains s'interrogeaient aussi sur la nécessité de créer une entité juridique pour la gestion de la caisse. De plus, le terme "projet" qui est utilisé par la Fabrique de la Transition et le Collectif renvoyait, à ma compréhension, à un cadre de gestion de projet, ce qui appelle à définir au préalable des objectifs, identifier des impacts potentiels attendus, des moyens à mettre en œuvre. C'est d'ailleurs ce type de processus qui est utilisé par les expérimentations mises en œuvre à Montpellier ou à Bordeaux, basées sur un mode "projet" et de recherche-action. C'est aussi le mode de fonctionnement "par projet" qui anime la Fabrique de la Transition mais aussi ses financeurs. A ma compréhension, le stage s'inscrivait initialement en ce sens, avec pour objectif de déposer une demande de financement auprès de Saint-Etienne Métropole. Donc, au départ, il me semblait logique de réfléchir et penser la caisse sociale de l'alimentation "en mode projet", puisque le collectif Solidarité Alimentaire et la Fabrique de la Transition utilisent eux-mêmes le mot "projet".

Or, au fur et à mesure du déroulement du stage, des divergences de point de vue sont apparues entre une volonté de "faire en marchant" exprimées pour certains (notamment Josiane, Philippe puis Georges) et une volonté de "cadrer" en définissant les choses en amont notamment une vision, des objectifs, un mode opératoire (en particulier la Fabrique de la Transition). Une montée en tension est alors apparue au fur et à mesure du stage.

La théorie "des 7 cités de justification" de Luc Boltanski permet de mieux comprendre cette situation. Dans ses travaux et son ouvrage *De la Justification : les économies de grandeur (1991)*, Luc Boltanski cherche à comprendre comment les conflits sont résolus au sein d'une société. Il définit alors 7 "cités", chaque cité correspondant à un système d'équivalence partagée et d'une logique argumentative basée sur un grand principe. La résolution de conflit

passer alors par la mobilisation de références au sein de cette cité et, quand une personne découvre qu'elle n'arrive pas à faire valoir son avis, peut tenter de recourir à une autre logique argumentative en empruntant les termes d'une autre "cité". Pour Boltanski, c'est la résolution de conflits et la mobilisation de justifications qui permet de maintenir les accords au sein d'une société ce qui lui permet de tenir et de ne pas se désagréger grâce au recours à un principe supérieur commun<sup>106</sup>. Parmi ces 7 cités, deux d'entre elles semblent interagir lors des discussions sur le "cadrage" du projet de caisse sociale de l'alimentation; et donc aussi sur les objectifs du stage:

- **la cité par projets**, définie par les travaux de E. Chiappello. Cette cité s'intéresse aux activités, aux projets, au fonctionnement en réseau et à la structure des liens entre les acteurs. Le coach, le médiateur, le chef de projet sont des éléments importants. Cette cité accorde une importance aux objectifs, aux résultats, au processus et à l'efficacité;
- **la cité civique** favorise le collectif, la démocratie, la représentativité. Les questions d'équité, de solidarité, de liberté y sont importantes. Cette cité cherche à lutter contre l'injustice et les inégalités au travers de moyens (élections, mise en place de corps intermédiaires) et d'actions collectives.

En traduisant les initiatives du collectif en projet politique afin de réparer des injustices et favoriser une démocratie alimentaire, le collectif Solidarité Alimentaire s'inscrit dans "une cité civique" où la solidarité, la liberté et la notion de collectif sont importantes. Ceci est rappelé par le vocabulaire employé de manière récurrente par ses membres : "*faire en marchant*", "*c'est ensemble qu'on avance*", "*ce n'est pas une élite qui décide*", "*on discute, on fait ensemble*".

En face, le vocabulaire utilisé par "la cité de projets" diffère : il s'agit de "*définir une vision commune*", "*de construire une feuille de route*", de "*définir un cadre*", "*évaluer les besoins et le budget*"; ou "*répondre à un appel à projet*". Ces termes sont employés par les salariés de la Fabrique de la Transition, moi-même dans le cadre de mon stage, certains membres du collectif SSA42 et dans une moindre mesure du Collectif Solidarité Alimentaire (en particulier des personnes ayant un statut de salarié ou ex salarié). Lors de la discussion autour du cadre de l'expérimentation, ce sont ces deux cités qui s'expriment : d'une part, les enjeux de démocratie et de collectif priment, de l'autre la nécessité d'un cadrage pour une meilleure

---

<sup>106</sup> D'après l'article MEIER O., *Luc Boltanski et les sept cités de justification*, 2020, RSE Magazine. URL : [https://www.rse-magazine.com/Luc-Boltanski-et-les-sept-cites-de-justification\\_a3594.html](https://www.rse-magazine.com/Luc-Boltanski-et-les-sept-cites-de-justification_a3594.html)

efficacité en particulier pour la recherche de financements sachant qu'un dossier de réponse à un appel à projets serait à faire sous peu. Au total, la tension sera écartée par le principe supérieur de "l'action collective" qui, dans ce cas, est partagé par les deux cités. C'est ce principe qui fait aujourd'hui tenir le collectif et les alliances établies au fur et à mesure des opérations de traduction. L'action collective est ici interprétée comme une ambition politique. Le collectif comme la Fabrique de la Transition ont une vocation politique : pour le premier, il s'agit d'une ambition démocratique visant à "renverser l'aide alimentaire et le système agro-industriel", pour la Fabrique de la Transition il s'agit de favoriser tout projet favorisant une transition écologique et sociale. Néanmoins, des compromis sont de nouveau faits. A l'issue de la réunion du 22 mars, le Collectif Solidarité Alimentaire a décidé de mettre en place un "comité d'organisation". Lors de sa première réunion, le 24 avril 2023, il a été décidé qu'une charte sera élaborée afin de définir et "cadrer" le fonctionnement de la caisse sociale de l'alimentation tout en veillant à un processus évolutif, ouvert, et favorisant la participation de tous.

Cette argumentation entre cité civique et cité par projet, et le choix qui s'est opéré en faveur de la première cité vient renforcer l'ancrage politique du projet de caisse sociale. La perspective de répondre à un appel à projet de Saint-Etienne Métropole pour le projet de caisse sociale de l'alimentation a par ailleurs été écartée.

### **6.5. Une politisation croissante du projet de caisse sociale de l'alimentation**

Lors de la période de stage, plusieurs éléments semblent révéler une politisation croissante du Collectif Solidarité Alimentaire :

- la participation croissante de personnes militantes et engagées dans des actions syndicales ou revendicatives

A partir de février 2023, j'ai pu observer que certains membres tels que Georges (ancien élu et membre du Parti Communiste), Florent (entre autre membre actif du syndicat Sud - Solidaires) et Vincent (impliqué dans de multiples associations militantes dont Alternatiba et le Conseil National de la Nouvelle Résistance) devenaient progressivement de plus en plus actifs et participaient davantage aux réunions du collectif Solidarité Alimentaire. De même, Mathieu Dalmais, qui réside depuis près de 2 ans à Saint-Etienne, participe désormais aux réunions et aux actions du collectif Solidarité Alimentaire, y compris ponctuellement aux chantiers de maraîchage.

- la fusion du collectif SSA42 et du collectif Solidarité Alimentaire

Progressivement à partir de février, les membres du collectif SSA42 ont participé aux réunions du collectif Solidarité Alimentaire, jusqu'à conduire à une fusion des deux collectifs.

- le lien fait entre les manifestations contre la réforme des retraites entre février et avril 2023 et le projet de sécurité sociale de l'alimentation

Entre février et avril 2023, une forme de tension était palpable lors des réunions ou des échanges avec certains membres du collectif qui exprimaient une "attaque de la démocratie" par le projet de réforme des retraites. Plusieurs membres du collectif ont été fortement mobilisés pendant cette période et ont participé aux manifestations, certains faisant mention de la sécurité sociale de l'alimentation sur leur pancarte lors des cortèges de manifestation. Le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" a par ailleurs élaboré un tract sur son projet afin d'être distribué pendant les manifestations contre la réforme des retraites et sur les piquets de grève. Plus globalement, le contexte de réforme des retraites semble avoir renforcé la dimension politique du projet de caisse sociale et la volonté du collectif de le faire avancer:

*"On est dans une période de crise, c'est des opportunités pour plein de gens pour développer des choses, surtout vu ce qu'y vient de s'passer sur le plan démocratique en France, j pense que ça va libérer des initiatives; y'a plein de gens qui vont se permettre de faire des choses pour apporter des solutions ; ils vont "se permettre de " " (Georges, réunion du 22 mars)*

Lors de ses rencontres inter-initiatives en mai 2023, le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" a indiqué se donner pour perspective les élections présidentielles de 2027, l'objectif étant de convaincre au niveau national pour que la SSA puisse être mise en œuvre lors du prochain mandat présidentiel.

Cette remontée du CSA et du projet qu'il porte vers le niveau national viendrait également en réponse à un contexte politique local dégradé. En effet, malgré la dynamique du tissu de l'économie sociale et solidaire à Saint-Etienne, le contexte politique reste peu favorable. Les financements accordés aux associations restent limités voire en baisse, la Ville de Saint-Etienne ayant pour exemple divisé par deux l'enveloppe budgétaire attribuée aux Amicales Laïques pour l'année 2023<sup>107</sup>. D'après les entretiens menés, les acteurs associatifs ressentent

---

<sup>107</sup> Informations issues d'une discussion informelle avec la chargée de mission de La Fabrique de la Transition

une certaine défiance des décideurs politiques vis-à-vis du milieu associatif ce qui limite le développement de projets.

*"S'ils peuvent nous contourner, ils le feront"* (Georges, De la Ferme au Quartier, entretien le 10/01/2023) ;

*"La Ville a une vision très financière des choses, et vise à réduire les dépenses publiques (...); il n'y a pas de vraie vision ni de politique autour de l'alimentation à Saint-Etienne "*(Juliette, VRAC, entretien le 11/01/2023)

De plus, dans le cadre de la modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014), la réforme des collectivités territoriales (loi NOTRe du 7 août 2015) a induit des changements importants pour les collectivités en confiant une plus grande importance aux Régions et aux Métropoles. Saint-Etienne, auparavant intercommunalité regroupant 22 communes, devient l'une des 22 métropoles françaises en janvier 2018<sup>108</sup> et elle regroupe aujourd'hui 53 communes. Cette évolution a conduit à l'intégration de nouvelles compétences auparavant dédiées au Département, dont certaines compétences sociales. Le cadre politique reste peu précis en ce qui concerne les compétences des collectivités territoriales en matière d'alimentation<sup>109</sup>. L'alimentation relève en premier lieu des orientations de différents ministères et de leurs organes de déconcentration (Santé, Agriculture et Souveraineté Alimentaire<sup>110</sup>, Intérieur<sup>111</sup>) mais elle peut également relever de la Région (s'il s'agit par exemple d'appuyer le développement de circuits-courts, en lien avec la mission de développement économique local confiée aux Régions) ou au Département (s'il s'agit de restauration scolaire dans le secondaire par exemple). La loi NOTRe a favorisé une montée en puissance des inter-communes et des métropoles. Aussi, la loi d'orientation et d'avenir de 2014 et la mise en oeuvre du nouveau Programme National d'Alimentation (PNA) a été l'occasion pour la Métropole de Saint-Etienne de se saisir du sujet de l'alimentation et de l'agriculture et de proposer l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial. Ce secteur est donc nouveau pour la Métropole de Saint-Etienne. D'après l'entretien avec la chargée de mission Alimentation à la Métropole de Saint-Etienne, les élus locaux *"ne sont pas encore prêts"* à un projet d'expérimentation de sécurité sociale de

---

<sup>108</sup> <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/decouvrir-saint-etienne-metropole/son-statut>

<sup>109</sup> <https://www.institutparisregion.fr/environnement/defis-alimentaires/droit-de-l'alimentation-et-territoires-un-jeu-de-role-complexe/>

<sup>110</sup> Auxquelles sont rattachées les Directions de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF),

<sup>111</sup> Auxquelles sont rattachées les directions de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS, DRETS),

l'alimentation et peuvent rester ancrés dans des approches assez classiques (ateliers cuisine, diffusion de messages santé/nutrition).

*"La Métropole est au stade zéro sur ces questions", " il y a d'abord besoin de voir ailleurs et de mieux comprendre"* (Fanny Airale, chargée de mission à St Etienne Métropole, entretien le 15/02/2023)

Ce contexte est en outre fragilisé par une dégradation du contexte politique stéphanois, entaché par des affaires politico-juridiques mettant en cause le Maire de St-Etienne également Président de la Métropole. De plus certaines tensions ont conduit à des échanges écrits très vifs entre le représentant de la Chambre d'Agriculture et le Vice-Président à la Métropole en charge de l'agriculture et de l'alimentation en raison de divergences politiques<sup>112</sup>.

Au total, on peut supposer que le rapprochement du Collectif Solidarité Alimentaire et SSA42 puis de ces derniers avec le réseau national "Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation" permet de donner à ces deux collectifs et aux actions qu'ils portent une perspective de long-terme face à un contexte politique local qui n'en offre pas réellement aujourd'hui.

La politisation de l'alimentation n'est pas un fait nouveau, comme le rappelle le politologue Paul Ariès<sup>113</sup>. Ce dernier cite l'exemple de la pomme de terre développée au 19<sup>ème</sup> siècle afin de devenir une alternative à la châtaigne, car cette dernière était considérée comme nécessitant moins d'efforts et donc permettant la conversation pouvant alimenter des contestations politiques. Aujourd'hui, la pomme de terre prend sa revanche et devient elle aussi motrice de contestation politique jusqu'à, semble-t-il, nourrir au sens propre et figuré des ambitions présidentielles. L'enjeu est alors de dépasser "un cadre d'actions inoffensives" comme l'indique Bernard Friot. Le sociologue D. Céfai écrit en 1996<sup>114</sup> : *"le problème public est construit et stabilisé, thématiqué et interprété dans les cadres ou les trames de pertinence qui ont cours dans un horizon d'interactions et interlocutions. Son existence se joue dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solutions"*.

---

<sup>112</sup> Informations issues de l'entretien auprès de représentant de Les amis du Treuil

<sup>113</sup> Voir l'entretien de Paul Ariès : Manger est un acte politique : [http://blogs.histoireglobale.com/paul-aries-assiette\\_4628](http://blogs.histoireglobale.com/paul-aries-assiette_4628)

<sup>114</sup> CEFaï D., *La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques*, Réseaux, 1996/1 (n° 75), p. 43-66. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-1996-1-page-43.htm>

Les opérations de traduction, les expérimentations et les mises à l'épreuve du Collectif Solidarité Alimentaire, dans le mouvement d'enquête qu'ils l'animent depuis 2020, participent en ce sens à la dynamique de production décrit par Céfaï. Pour le collectif Solidarité Alimentaire, il ne s'agit plus de trouver des solutions et expérimenter des actions permettant de répondre aux attentes des femmes de Terrain d'Entente pour accéder à des produits de meilleure qualité. Il s'agit, au travers de différentes épreuves (choisir le nom de la caisse, mettre en place des actions concrètes, mettre à l'épreuve différentes formes de légitimité, dépasser des tensions, négocier entre cités, etc..) de créer ce que Céfaï nomme "*une arène publique*", à savoir le projet de caisse. Cette arène permet alors d'exposer la démocratie alimentaire durable en tant que problème public, qui nous concerne tous et qui appelle une réponse relevant d'une politique publique mais aussi démocratique.

### **Conclusion intermédiaire**

Le passage d'une cagnotte à une caisse et à une expérimentation de caisse sociale de l'alimentation témoigne d'une politisation du Collectif Solidarité Alimentaire à plusieurs niveaux. En termes d'objectifs au niveau local, il s'agit de favoriser la reprise en main du système alimentaire, à commencer par une participation démocratique des personnes en situation de précarité dont la légitimité à participer est opérée par un processus de traduction et est confortée par l'expérience professionnelle de Josiane et Philippe, ce qui permet au collectif de valider les propositions et les opérations de traduction qu'ils opèrent. Cette évolution en projet politique s'exprime également par une participation croissante de personnes engagées politiquement (militants politiques ou rattachés à un syndicat), et est renforcée par la fusion du Collectif Solidarité Alimentaire et du collectif SSA42. Le rattachement au réseau national contribue également à cette évolution, d'autant plus que le réseau national se donne aujourd'hui des ambitions politiques importantes dans la perspective des élections présidentielles de 2027. Le projet de caisse sociale de l'alimentation devient alors une arène publique visant à transformer la précarité alimentaire en problème public, appelant en réponse une politique publique au niveau national, sous la forme d'une sécurité sociale de l'alimentation comme le propose le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation".

Ce processus s'est accompagné de points de tension complexes, se cumulant ou s'atténuant en fonction des cycles de traduction et de retraduction qui s'opèrent. La traduction des objectifs du Collectif Solidarité Alimentaire en projet politique s'est accompagnée d'une montée en

puissance des enjeux de légitimité. L'ancrage dans l'action a permis de déjouer certaines tensions et d'accepter les compromis nécessaires à la traduction en action collective. Cependant, cet ancrage a aussi soulevé des interrogations dans le fonctionnement du collectif, et en particulier du positionnement de la Fabrique de la Transition mais aussi une remise en question de mon positionnement en tant que stagiaire portée par la Fabrique de la Transition.

## 7. ANALYSE REFLEXIVE

### 7.1. Le positionnement du stage mis à l'épreuve de la légitimité

Comme indiqué en début de document, les termes du stage (objectif, méthodologie, tâches à réaliser) ont été rédigées par moi-même, après une rencontre de la chargée de mission de La Fabrique de la Transition et de Florent, membre du collectif SSA42 et du CSA, au salon de l'économie sociale et solidaire Tatou Just fin novembre 2022 à Saint-Etienne, et ce à la suite d'une candidature spontanée que j'avais envoyée quelques jours plus tôt. Alice et Florent m'ont parlé du collectif et de l'envie de monter un projet d'expérimentation d'une caisse sociale de l'alimentation, ma candidature arrivait "à point nommé" (propos de Florent). Parce qu'il fallait rédiger une convention de stage, j'ai pris l'initiative de traduire nos échanges en la rédigeant puis l'ai envoyée pour proposition à la Fabrique de la Transition qui l'a acceptée telle que je l'avais formulée.

Dès les premiers jours, il m'a été clairement rappelé que *"ce n'est pas à toi de dire comment la caisse va fonctionner"* (Alice, chargée de mission, Fabrique de la Transition, réunion de démarrage de stage, 9 janvier 2023). Cela allait dans le sens de mes pensées puisque j'avais proposé de faciliter des ateliers de co-construction avec les acteurs que j'aurais rencontrés pendant une phase d'immersion, celle-ci permettant de poser quelques bases. On me dit aussi que *"ton CV a beaucoup de lignes"* (Florent, discussion informelle en janvier) mais *"que c'est pas comme l'Union Européenne ou l'AFD"* et que *"oui bon les termes compliqués, ça peut déranger, tu vois par exemple comme chronogramme, ben Josiane, ça passe mal"* (Alice, réunion de travail en janvier). Immagée dans un milieu que je ne connais pas, avec en vue une mission qui paraît assez ambitieuse et un sujet d'ampleur (la sécurité sociale de l'alimentation), je démarre ce stage avec pour premier outil une bonne dose d'humilité.

L'un des premiers entretiens est avec Josiane et Philippe, ensemble, et organisé à la demande de Josiane qui me dit *"vouloir savoir comment tu vas travailler"* et se dit *"très intéressée"*. Lors de cette réunion, dont la discussion est ouverte, je me sens néanmoins quelque peu mise à l'épreuve : Josiane et Philippe sont l'un à côté de l'autre, face à moi, et deux tables nous séparent. Je n'ai préparé aucune question, il s'agit avant tout pour moi d'une prise de connaissance mutuelle. Puis j'enchaîne avec d'autres rendez-vous. A ma surprise, j'obtiens des réponses très rapidement, mon agenda se remplit à grande vitesse et je me vois dépassée. Me voilà prise par mon sujet, mobilisée/enrôlée par le collectif sans comprendre exactement mon rôle. L'événement de lancement du projet de caisse du 20 janvier m'étonne : déjà le

lancement? Mais rien n'est défini ? Dans le discours préparé par Josiane pour cette occasion, Josiane cite mon nom et le stage que je mène. Je lui confie que cela me gêne un peu, mais je sens qu'elle souhaite insister sur le fait qu'un stage est mené pour lancer le projet de caisse. Mon nom ne sera pas cité mais il sera dit que "*des stages sont en cours pour monter le projet*" (même s'il n'y a que le stage que j'effectue, à ma connaissance). Plus tard, lors de la réunion du collectif SSA42 organisée début février avec Bernard Friot, le stage est cité ainsi "*Laëtitia coordonne pour structurer le projet de caisse*".

Ces propos m'ont beaucoup interrogée. En janvier et février, évoquer le stage semblait venir conforter le Collectif à s'emparer du sujet, le stage procurant peut-être une légitimité supplémentaire vis-à-vis de l'extérieur. Même si, dans les faits, je n'ai pas eu l'impression d'apporter grand-chose au projet de caisse en soi.

Puis, en février, je sens naître des points de tension qui finissent par se cristalliser. Il s'agit de ma présence aux réunions du collectif SSA42, auxquelles la Fabrique de la Transition n'est pas associée, et de décisions qui y sont prises sans consulter la Fabrique de la Transition. Ma participation aux rencontres inter-initiatives organisées par le réseau national SSA, avec la proposition d'une prise en charge de mes frais par la Fabrique de la Transition, semble poser problème. Des échanges assez tendus se produisent et me conduisent à être prise entre deux : d'une part la Fabrique de la Transition qui considère que des décisions qui la concernent lui échappent, et de l'autre le collectif SSA42 qui souhaite avancer sur le projet de caisse et se rapprocher du réseau national, ma présence pouvant alors les aider. J'entame alors une négociation en présentant les intérêts de chacun, et souligne que la décision finale ne m'appartient pas. Finalement, la discussion est résolue sans trop que je comprenne comment. Ce deuxième événement m'interroge sur mon positionnement et, plus largement, les attentes de la Fabrique de la Transition. La cristallisation semble être issue d'une question de principe, le montant de la prise en charge n'ayant même pas été évoqué lors de la montée en tension.

A partir de ce moment, d'autres points de tension émergeront jusqu'à m'interroger profondément sur ma place en tant que stagiaire vis-à-vis de la Fabrique de la Transition et du collectif, ainsi que sur les réelles attentes de chacun vis-à-vis du travail que je mène. Pour exemple, fin janvier je réalise que le projet de caisse sociale est davantage discuté lors de réunions du collectif SSA42 que celles du collectif Solidarité Alimentaire, ce qui crée des confusions par rapport au cadre de stage défini au départ. Le partage de ce constat à la Fabrique de la Transition conduit à quelques tensions et à la proposition d'une réunion avec le

Collectif Solidarité Alimentaire début février "*afin de cadrer et dissocier le projet de caisse des autres initiatives*". Cependant, cette réunion sera mal vécue par les membres du collectif qui m'ont dit après coup "*avoir été frustrés*", et "*que c'était pas démocratique, comme réunion, ce n'est pas comme ça qu'on fait d'habitude*". Lors d'une discussion en février avec la chargée de mission, je comprends que le fait de prendre des notes et rédiger des comptes-rendus posent également problème : en faisant cela, je prends le pouvoir sur l'information.

Face à cela, entre février et mars, je sollicite à plusieurs reprises un recadrage des missions de stage, observant que la mission initiale ne pourra être menée et afin d'apaiser les points de tension. Une réunion ne sera organisée qu'en fin de mission, fin avril, avec seulement la présence de Philippe qui "*n'a pas mandat de représentation du collectif*". En parallèle, j'ai pris l'initiative d'indiquer très explicitement à la chargée de mission de la Fabrique de la Transition que "*je ne suis pas là pour remplacer ou prendre la place de qui que ce soit*", et sous-entendu la sienne.

Néanmoins des discours et des faits contradictoires se sont accumulés et ont rendu peu lisibles les attentes de chacun et mon positionnement. Face à une situation difficile à tenir, à partir de mars, je ne rédigeais plus de compte-rendus de réunion et me suis mise peu à peu en retrait.

L'intensité des mises en tension décrites ici semble résulter de plusieurs faits. D'une part, la première opération de traduction des attentes en stage a sans doute été imparfaite voire ratée. La première phase de problématisation, c'est-à-dire de formulation explicite du problème (du collectif et/ou de la Fabrique) n'a pas été faite, la convention de stage étant déjà une forme d'alliances sans que l'étape de problématisation soit partagée. L'alliance via la convention de stage et la mise en mouvement qui s'est opérée ont été sans doute trop rapides. Ainsi, Philippe et Josiane m'ont peut-être, en effet, mise à l'épreuve de cette alliance, lors de notre première rencontre, afin de tester notre alliance ou les compromis et les glissements qu'il serait possible de faire.

Un autre écueil est la question de légitimité. Si, au départ, le stage permettait de rassurer et apporter une légitimité supplémentaire au projet, la légitimité profonde du projet de caisse repose sur une légitimité par l'action, par un ancrage au plus près des personnes (comme Josiane) ou d'expériences précédentes (comme pour Philippe) ou d'un engagement politique et militant (pour Florent, Georges et les salariés de la Fabrique de la Transition). La légitimité par un stage n'était alors peut-être plus aussi nécessaire pour le collectif qu'il paraissait en décembre 2022. Un CV avec "beaucoup de lignes" ou avec des références qui ne sont pas

celles du Collectif ou de la Fabrique (des bailleurs de fonds comme l'Union Européenne ou des ONG de taille plus ou moins importantes) ont peut-être aussi réduit ma légitimité : je suis une ingénieure qui utilise des mots techniques et un vocabulaire de la cité par projets, et qui a travaillé pour "des grosses organisations", très différentes de celles qui forment le collectif aujourd'hui.

Les tensions liées à "la prise de pouvoir par des compte-rendus" et à ma participation à des réunions du collectif SSA42 sont peut-être aussi liées à des enjeux de légitimité. Au démarrage du stage, le coordonnateur de la Fabrique de la Transition m'avait indiqué *"ben, si t'as des idées pour animer ce genre de collectif"* et *"La Fabrique a un rôle d'accompagnement de cette dynamique, de soutien pour que le projet se fasse. Mais actuellement, Alice et moi on est plutôt sur une posture défensive face à des personnes qui ont un charisme et une énergie débordante"* (entretien le 23 janvier 2023). Dans ce sens, accueillir un stage serait-il aussi, pour la Fabrique de la Transition, un moyen de confirmer sa légitimité vis-à-vis du collectif et dans la perspective du projet de caisse? Rappelons qu'au départ, il s'agissait par ce stage de déposer une demande de financement à Saint-Etienne Métropole en vue de financer des ressources humaines qui auraient pu être potentiellement portées par la Fabrique de la Transition, organisation encore jeune et en développement et dont les ressources financières restent limitées. Le sentiment de perte de contrôle (des compte-rendus, des réunions) de la Fabrique de la Transition aurait alors provoqué cette mise en tension. Un renforcement de la volonté de cadrage a été exprimée par la chargée de mission, autour du stage mais peut-être en miroir s'agissait-il du projet ? Au final, comme évoqué au point 6.4, des compromis ont été trouvés entre la "cité civique" du collectif et la "cité de projets" de la Fabrique de la Transition, avec une mise en retrait de la perspective du financement par la Métropole et le sentiment d'une mise à l'écart du stage dont la légitimité n'apparaissait plus.

Néanmoins, avec le recul, je comprends que ces mises en tension sont inhérentes au processus de traduction. Après avoir partagé au coordonnateur de la Fabrique de la Transition le sentiment de "ne servir à rien", le collectif ayant sa propre dynamique ancrée dans l'action et qui est dissociée des résultats du stage, ce dernier a indiqué que le stage a permis de créer des espaces qui n'existaient pas. Lors de la phase d'immersion et de rencontres avec des acteurs que j'ai considérés comme "à rencontrer", j'aurais ainsi participé au processus de traduction : en créant des espaces de discussion qui n'existaient pas et au travers de questions et de réflexions que j'ai pu apporter, j'aurais participé à alimenter le processus de problématisation (en soulevant la question de la place des agriculteurs par exemple) voire d'intéressement et

d'enrôlement (du collectif SSA42 qui a fusionné avec le Collectif Solidarité Alimentaire au fil des semaines). Le rapprochement avec le réseau national a fait suite à une remarque de ma part sur l'absence du collectif SSA42 sur le site Internet, et d'une réunion visio que j'ai sollicitée avec la coordinatrice du réseau national. Les réunions provoquées en lien avec le stage, notamment la réunion du 22 mars visant à présenter mes résultats de diagnostic, a été utilisée par la Fabrique de la Transition comme support pour pousser à la création d'un comité de pilotage du projet de caisse. Le stage aurait ainsi alimenté des petits glissements successifs (un rapprochement avec le niveau national, la création d'un comité de pilotage de la caisse), et fait déplacer le centre de gravité du portage du projet depuis la Fabrique de la Transition (avec l'idée d'un appel à projet) vers le Collectif Solidarité Alimentaire. Les propos de Georges, lors de la réunion du 22 mars le rappelle : alors que la Fabrique de la Transition indiquait que le stage visait à construire une vision commune de la caisse selon les propos de la chargée de mission, Georges insiste "*J pense quand même qu'y des choses qui ont été écrites sur la vision là (...) on pourra discuter des tas de fois entre nous, on aura pas une vision plus commune ou précise de c'qu'y faut faire car ça sera trop abstrait. La question de la vision commune, elle se construit aussi concrètement en fonction des avancées qu'on fait*", "*Qu'est- ce qu'on va réfléchir de plus abstraitement si on ne met pas en œuvre des choses ? Rien de plus, rien de plus! On ne peut avancer sur la caisse sociale de l'alimentation que si on met en route un travail*".

## **7.2. Quelle place pour la Fabrique de la Transition aujourd'hui ?**

Lors de la présentation des résultats de stage fin mars, j'ai proposé deux scénarii d'organisation autour du projet de caisse en faisant référence aux autres projets de caisse du réseau national : le premier scénario est construit sur une approche "projet" avec un comité de pilotage composé de quelques personnes chargées de la gestion du projet mais qui ne sont pas les cotisants à la caisse, et un scénario construit sous la forme d'une "auto-organisation" où ce comité est composé de citoyens-cotisants en charge de gérer l'expérimentation du projet de caisse (scénario présenté en Annexe 11). L'idée de ces deux scénarii est née des discussions et réflexions lors des rencontres inter-initiatives et de discussions avec les membres du collectif SSA42 sur "les spécificités stéphanoises" de leur projet. Il s'agissait, en présentant ces deux modèles opposés, de mettre en débat l'approche projet et la "cité civique" du collectif Solidarité Alimentaire et ainsi permettre de confirmer le glissement de centre de gravité que je percevais. La réunion n'a pas permis de discuter en détail de ces deux options mais les commentaires des participants tendaient à privilégier la 2<sup>ème</sup> option. Ce choix invite à

questionner la place de la Fabrique de la Transition, ce que la chargée de mission a exprimé elle-même lors de la réunion :

*"Moi personnellement je suis salariée à la Fabrique, et dans le cadre de la Fabrique, je suis déléguée au Collectif Solidarité Alimentaire pour l'animation et une partie d'organisation du collectif. Le stage de Laëtitia est accueilli par le Collectif Solidarité Alimentaire et porté par la Fabrique. Nous dans ce cadre là\*, je sais même pas où je dois me placer. Si tu me dis lundi prochain y'a une réunion, j'peux même pas te dire si moi j'ai ma place dans cette réunion. Et si c'est une réunion exploratoire sur quoi le groupe d'organisation va travailler, quels droits il a, quelles redevabilités il a, etc. c'est pas trop difficile, par contre s'il faut prendre des engagements, moi je sais pas trop où me positionner tu vois."* (Alice, réunion le 22 mars)

\* en référence à l'organisation d'un comité d'organisation en vue du projet de caisse

Au moment de la rédaction de ce mémoire, la question du positionnement de la Fabrique de la Transition ne semble pas clairement résolue. Il semblerait néanmoins que l'animation et la coordination soit de plus en plus faite par les membres du collectif eux-mêmes (pour l'organisation du repas festif en juin, la coordination des actions de maraîchage, et même la rédaction de demandes de subventions). Dans les scénarii proposés en Annexe 11, la Fabrique de la Transition n'est pas écartée, bien au contraire. Pris dans le quotidien et les actions concrètes, le Collectif Solidarité Alimentaire pourrait bénéficier de l'appui de la Fabrique de la Transition en tant que tiers-veilleur afin de prendre du recul et capitaliser au fil de l'eau.

L'un des enjeux relevés lors de la présentation des résultats de stage est aussi le risque d'essoufflement des bénévoles du collectif, notamment Josiane qui l'a parfois exprimé elle-même ainsi que Philippe. Le besoin d'élargir le collectif a été évoqué lors de la réunion du 22 mars par les membres eux-mêmes suite à ma présentation. Ce travail de capitalisation, piloté par la Fabrique de la Transition, pourrait aussi soulager les bénévoles. Un système de parrainage entre bénévoles serait aussi recommandé afin de permettre aux futurs cotisants de s'approprier l'histoire riche et dense du collectif. Un accompagnement pourrait ainsi être assuré par la Fabrique de la Transition (mise à disposition d'un livret d'accueil, temps d'explication de la trajectoire, de l'histoire, etc.) auprès de nouvelles personnes intéressées pour rejoindre le Collectif. Le stage et ce mémoire pourraient être valorisés par la Fabrique de la Transition en ce sens.

### **7.3. La fabrique d'une transition professionnelle ?**

Comme je l'indiquais en introduction, je ne connaissais ni le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, ni le contexte stéphanois et n'étais pas du tout familière avec les questions de précarité alimentaire en France, et encore moins avec le projet de sécurité sociale de l'alimentation.

La grille de lecture offerte par la sociologie de la traduction permet de mieux saisir ce qui peut se jouer au sein d'un collectif d'individus et d'organisations, et de comprendre pourquoi et en quoi des points de tension peuvent émerger et même participer à l'évolution du projet. L'approche pragmatique permet de prendre ceci au sérieux et de considérer ces points de tension sans jugements. J'avoue que la remarque de Josiane, lors de la réunion du 22 mars, m'avait interpellé : pas d'objectifs, pas de cadre défini pour un projet ? Ayant été quelque peu formatée à un mode de gestion de projet par mon parcours professionnel, devenue une "machine à écrire des projets" et à construire des cadres logiques puis à les évaluer, mon "mode d'agir professionnel" était remis en question par la remarque de Josiane. Pour le dire clairement, avant, je n'aurais pas pris sa remarque au sérieux et aurais considéré l'approche comme trop empirique et donc risquée pour le collectif, ses partenaires, ses financeurs mais aussi les personnes qui s'impliquent car sans garantie d'un résultat, d'un impact, ou d'un retour sur investissement. Avant, j'étais bien ancrée dans la "cité par projet".

La sociologie de la traduction et la sociologie pragmatique permettent ici de mettre en lumière le sérieux à accorder au processus observé et remettent en question ce formatage sans doute bien répandu. "Faire en marchant", ne pas définir d'objectifs au préalable permet au collectif d'affronter des points de tension qui lui sont nécessaires pour progresser, il ne s'agit alors en rien d'un manque d'efficacité. On peut aussi reconnaître que le collectif agit avec très peu de moyens, en particulier financier, son efficience est en cela bien remarquable. Le processus dans lequel s'engage le collectif Solidarité Alimentaire, et plus largement le réseau national, est donc à considérer en tant que tel, car il est moteur et vecteur d'innovations transformatrices que l'on peut aujourd'hui estimer comme nécessaires dans un contexte où le repli et le catastrophisme annoncé pourraient, générer de l'immobilisme. La Sécurité Sociale de l'Alimentation n'est peut-être donc pas un projet mais bel et bien la transformation politique et sociale d'une u-topie. L'absence de réponses du gouvernement face à l'inflation des prix alimentaires et la hausse de la précarité alimentaire est en ce sens consternante et pousse à agir.

## CONCLUSION

A la question posée en début de mémoire "*Comment un collectif citoyen, à savoir le Collectif Solidarité Alimentaire, se saisit du projet de sécurité sociale de l'alimentation, projet complexe à vocation politique, et le transforme en action collective au niveau local ?*", la grille d'analyse proposée par la sociologie de la traduction développée par Michel Callon, Madeleine Akrich et Bruno Latour permet d'apporter des éléments de réponse.

La reconstitution de la trajectoire du collectif permet d'identifier des opérations successives de traduction initiées au départ par des acteurs-centraux dont la légitimité est associée à leurs expériences et leur proximité avec des personnes en situation de précarité. Des points de tensions et des controverses apparaissent régulièrement dans le processus, et conduisent à des déplacements et des compromis conduisant à de nouvelles étapes de traduction. Ce processus fait aussi entrer en scène d'autres acteurs-centraux et des acteurs agissants. Fin 2022, le maraîchage et la récolte de pommes de terre auront joué un rôle déterminant en conduisant à une traduction des initiatives en projet politique et sa déclinaison en action locale. Cette traduction a été confortée par la légitimité professionnelle et de proximité des acteurs impliqués. D'autres cadres de références sociologiques sont à mobiliser pour interpréter finement ce qui se joue. La solidité du réseau constitué par les acteurs-centraux et agissants est déterminante et permet de dépasser les points de tension ou de trouver des compromis, quitte à négocier entre "cités de justification" ou accepter des glissements jusqu'à tordre des principes de la SSA ou dépasser un cadre légal. La politisation croissante du projet de caisse et des acteurs qui entrent en action est alimentée par un contexte de re-questionnement des principes démocratiques autour de la réforme des retraites et plus généralement de la protection sociale en France. Au-delà d'une question d'accès à une alimentation de qualité, il s'agit aujourd'hui pour le Collectif Solidarité Alimentaire de contribuer à transformer les questions de précarité alimentaire en un problème public rattaché à des enjeux de démocratie participative.

### **Un sujet qui monte ?**

*"L'imaginaire est en train de changer. On a créé une utopie. Mais avant, on disait seulement que pour manger bien, c'était une question de choix et d'éducation et pas économique, que le bio c'était accessible à tous. Mais avec l'inflation, on voit que les parts de marché du Bio sont*

*en chute libre et que les gens se détournent à tel point que les producteurs ont du mal à écouler .Y'a donc bien un facteur économique au bio, et pas que pour les personnes les plus précaires. Et donc, il faut aujourd'hui créer une réponse, et cette sorte d'utopie face aux enjeux alimentaires mais aussi écologiques. On nous assène de mauvaises nouvelles, de désastres mais rien n'est proposé"* (Mathieu Dalmais, entretien le 03/01/2023).

Si les conclusions de ce stage et de ce mémoire peuvent participer à la "prise au sérieux" du mouvement qui s'opère à Saint-Etienne autour de la précarité alimentaire en vue de "proposer quelque chose" comme l'évoque Mathieu Dalmais, l'essor du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" attire également l'attention à plusieurs niveaux et laisse penser qu'une prise au sérieux progressive est en marche. Malgré les réserves qu'il émet lui-même sur la faisabilité d'une SSA, le Conseil National de l'Alimentation consacre un chapitre au projet SSA dans l'avis 91 sur la précarité alimentaire. Le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur la précarité alimentaire en 2018 cite également la SSA : "*L'idée d'une sécurité sociale alimentaire est particulièrement stimulante : dès lors que la protection sociale est garantie par la Constitution et que la loi prévoit en outre un droit opposable au logement, il serait parfaitement logique qu'un bien de première nécessité comme l'alimentation soit également garanti dans un cadre mutualisé, mais le sujet est d'une telle ampleur qu'il ne pouvait utilement être traité ici, de même qu'une version plus modeste d'un complément de RSA dédié à l'alimentation*"<sup>115</sup>.

Le nombre d'initiatives rattachées au réseau national augmente ainsi que les sollicitations par de nombreux médias (y compris la chaîne LCP, la revue Alternatives Economiques ou Marianne). Plusieurs métropoles dont Grenoble, Bordeaux, Montpellier souhaitent soutenir ou soutiennent déjà des expérimentations, avec des engagements financiers significatifs (jusqu'à 4 millions d'euros évoqués par la mairie de Grenoble). Des projets de recherche-action sont également en place ou en réflexion, tandis qu'un appel à projet de recherche sur les questions de protection sociale lancé en avril 2023 suscite de nouvelles initiatives autour du sujet.

### **Et financièrement , comment faire ?**

L'une des principales réserves faites pour la mise en œuvre du projet SSA, et rappelée par le CNA, relève des contraintes budgétaires et de gestion que la création d'une nouvelle branche

---

<sup>115</sup> LE MORVAN F., WANECQ T., , *la lutte contre la précarité alimentaire : évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales 2018. p.43

de la sécurité sociale entraînerait. Par ailleurs, la question de la cotisation et des coûts est posée, d'autant plus si on se réfère à l'estimation de 110 milliards d'euros par an évoquée par Bernard Friot. Pour autant, on remarque que la question du financement n'est pas abordée de prime abord par les initiatives et même les expérimentations de caisse sociale, même si naturellement le soutien financier d'une métropole favorise la mise en œuvre (comme à Montpellier).

*"Dire combien ça va coûter, c'est bloquant de commencer par ça. Nous avons choisi de procéder dans un ordre différent en nous interrogeant sur l'urgence. Est-ce un droit de manger sainement et durablement ? Comment le définir ? Comment mettre dans la boucle les agriculteurs locaux ? Nous allons, sur le côté financier, nous faire accompagner par un comité d'acteurs avec des regards différents, d'économistes, de juristes, de sociologues»<sup>116</sup> (C. Martinez, conseillère départementale déléguée à la résilience et à l'innovation territoriale, Bordeaux )*

Dans cet extrait d'article médiatique, on constate que même les collectivités territoriales ne posent pas forcément l'enjeu financier en préalable. Pour les projets de caisse de Montpellier, Bordeaux et prochainement Grenoble, le financement repose en grande partie sur des fonds publics (collectivités locales, Plan France Relance pour Montpellier), le système de cotisation volontaire n'étant mis en place que progressivement. A Montpellier, une grille indicative de cotisation a été définie à titre indicatif, allant de 1 à plus de 150 €/mois en fonction de la tranche de revenus des personnes sachant que la cotisation est obligatoire mais le montant est laissé libre, sans justificatif de ressources ou autres à procurer.

Pour Saint-Etienne, si plusieurs pistes de financement ont été identifiées lors du stage et des préconisations faites sur cet enjeu (Annexe 11), l'analyse proposée par ce mémoire montre que le projet de caisse sociale de l'alimentation a d'abord et avant tout un objectif de démonstration politique d'une participation citoyenne, la plus universelle possible, et démocratique autour de l'alimentation. La question du financement devient alors ici secondaire, les questions démocratiques étant davantage mises au centre. Il reste néanmoins important de prendre en compte les questions financières à terme, au risque de créer des tensions financières et de gestion pour les organisations impliquées dans ces initiatives. Même si le sujet du montant minimal d'un droit à l'alimentation a fait l'objet de débats lors de la

---

<sup>116</sup>Extrait d'un article du média numérique Rue89 : <https://rue89bordeaux.com/2023/01/securite-sociale-alimentaire-bordeaux-et-la-gironde-cherchent-la-recette-pour-un-lancement-en-2024/>

présentation des résultats de stage, il semblerait utile de procéder à une estimation et de déterminer un "minimum acceptable" pour les futurs cotisants, afin de limiter les risques de désengagement à terme. Une étude complémentaire serait en ce sens fortement préconisée.

### **C'est donc LA solution ?**

Malgré "un sujet qui monte", les critiques envers l'aide alimentaire restent nuancées y compris par les associations en charge de la distribution de l'aide alimentaire, elles-mêmes conscientes des limites de ces dispositifs. Ceci est par ailleurs fortement souligné par Bénédicte Bonzi dans sa thèse qui rappelle : *"Comme je l'ai dit, les structures de l'aide alimentaire sont essentielles en tant que dernier rempart à ces violences. Les bénévoles font un travail formidable. Il nous faut aller plus loin avec eux, nous baser sur leurs connaissances et compétences pour repenser le système alimentaire au niveau national et à l'échelle des territoires"*<sup>117</sup>. Le rapport de l'IGAS en 2018 le souligne également : *"les associations savent que le système est loin d'être parfait (...) mais elles estiment que ses avantages sont importants et l'emportent largement sur des inconvénients qu'elles appréhendent mal et imputent à une gestion perfectible de l'Etat"* (p.16). Ce rapport rappelle également qu'un consensus existe pour optimiser autant que possible la qualité y compris dans les achats via le FEAD mais que des ajustements restent nécessaires. Une évolution est par ailleurs en cours au sein même de l'aide alimentaire : le Secours Catholique met de plus en plus en avant la question de dignité des personnes, le Secours Populaire envisage l'arrêt de colis en nature au profit de bons d'achats, les Restaurants du Cœur, par un mécanisme de cartes et de points, visent à renforcer l'autonomie et le choix des produits à l'image des épiceries sociales.

Lors de la réunion de discussion autour des résultats de stage, le collectif Solidarité Alimentaire l'a lui-même indiqué : *"La caisse n'est pas là pour couvrir toutes les dépenses alimentaires des gens"* (propos recueillis lors de la réunion). Le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" reconnaît également que l'aide alimentaire reste nécessaire en particulier pour répondre à des situations d'urgence ou des cas spécifiques que la Sécurité Sociale de l'Alimentation ne pourrait couvrir (migrants arrivés récemment en France par exemple).

Clairement, même généralisée, la Sécurité Sociale de l'Alimentation ne peut être une réponse unique à la précarité alimentaire. Sa généralisation soulève également des enjeux importants

---

<sup>117</sup> extrait d'un entretien de B. Bonzi par le Groupe SOS, 14 décembre 2022 : <https://www.groupe-sos.org/actualites/precarite-et-violences-alimentaires-des-realites-a-combattre/>

en terme de développement d'une agriculture locale capable de répondre aux besoins des mangeurs. Réfléchir une Sécurité Sociale de l'Alimentation nécessite de tenir compte dès à présent des enjeux et défis auxquels font face les agriculteurs locaux. Il est donc nécessaire de tenir compte des enjeux politiques, sociaux, économiques du secteur agricole aujourd'hui : en termes de changements climatiques, de pression foncière, d'érosion des sols et perte de la biodiversité, de concurrence avec des produits importés, des conditions de vie en milieu rural, d'un secteur d'emploi souffrant de stigmatisation et mal reconnu, peu rémunérateur et soumis à de nombreuses injonctions. L'alimentation est aujourd'hui le principal poste d'ajustement des postes de dépenses des ménages, au regard des contraintes et des prix élevés du logement, et aujourd'hui de l'énergie. S'attaquer à la précarité alimentaire nécessite une approche globale et systémique et donc de tenir compte aussi des enjeux énergétiques et de logement pour ne pas "*opposer les problèmes*" comme l'indique l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives<sup>118</sup>. Il s'agit de défis complexes à relever qui nécessitent sans doute des réponses à plusieurs niveaux et venant à la fois des décideurs politiques et de la société civile.

Traduire un projet politique en action locale, comme le fait le Collectif Solidarité Alimentaire de Saint-Etienne, est en ce sens une mise à l'épreuve de la capacité citoyenne de se mettre en mouvement face à ces défis, de tenter d'y répondre malgré ses limites, ses imperfections et les points de tension qui surgissent. Il est donc à espérer qu'une réponse politique à un niveau local et national puisse également être apportée face à ces enjeux qui nous concernent tous.

---

<sup>118</sup> Voir l'entretien de Sophie LECHET de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) : <https://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/le-passage-d-une-experimentation-menee-a-petite-echelle-a-une-ssa-nationalisee-va-generer-de-nouvelles-problematiques>

## BIBLIOGRAPHIE

### ARTICLES SCIENTIFIQUES

BACQUE M.-H, BIEWENER C., *L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ?* Idées économiques et sociales, 2013/3 (N° 173), p. 25-32

BARTHE Y., DE BLIC D., HEURTIN J.P et al., *Sociologie pragmatique : mode d'emploi*, Politix, 2013/3 (N° 103), p.175-204

BOISSIER M., VERCELLONI C., SARROT J-C., *Le réseau WRESINSKI, "écologie et grande pauvreté, pistes pour transformer ensemble la société*, la Découverte, 2022/1, N°109, p 47-58

BOUQUET B., *La complexité de la légitimité*, Vie sociale, 2014/4 (n° 8), p.13-23

BOUQUET B., *L'action collective, un socle incontournable*, Vie sociale et traitements, 2017/2 n° 134, p 16-21

CALLON M., *Eléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint Brieuc*, 1986, revue l'Année Sociologique, 40 p.

CALVES A-E, «*Empowerment* » : *généalogie d'un concept-clé du discours contemporain sur le développement* , Revue Tiers Monde, 2009/4 (n° 200), p. 735-749

COLLIOT-THELENE C., *la notion de communauté chez Max Weber : enjeux contemporains*, Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen, 2019, p 35-56

CEFAÏ D., *La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques* , Réseaux, 1996/1 (n° 75), p. 43-66

CHEYNS E., DAOUD N., *Contester et prendre soin : des formes de solidarités dans les groupements d'achats locaux*, dans " *Transformations agricoles et agroalimentaires*", Editions Quae, 2017, " p255-272

CHIFFOLEAU Y., PATUREL D., *Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale* , Innovations, 2016/2 (n° 50), p. 191-210.

COMBY J-C., MALIER H., *Les classes populaires et l'enjeu écologique*, Presses de Science Po, Sociétés contemporaines, 2021/4 N)124, p 37-66

GROSSMAN E., SAURUGGER S., *Chapitre I - Les paradoxes de l'action collective ou le long chemin de l'intérêt au groupe* », dans : *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, sous la direction de GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2012, p. 23-54

JAMAL K., ABDALLAH Z., *À propos de la notion de précarité*, Sciences & Actions Sociales, 2016/1 (N° 3), p. 8-18

LAURENT E., *la transition sociale-écologique : récit, institutions et politiques publiques*, Presses Universitaires de France, 2018/4 n°76 p 31-40

LE CROM J.P., *lutter contre la faim : le rôle du Secours national*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p 249-262

MAHIL A., TREMBLAY D.G., *Théorie de l'acteur réseau*, Presses de l'Université de Montréal, 2015, p 234-237

MEIER O., *Luc Boltanski et les sept cités de justification*, RSE Magazine, 2020

OGIEN A., *Pragmatismes et sociologies*, Revue Française de Sociologie, Presse de Science Po, 2014/3 (vol 55), p.553 -579

POUGET D., *Réflexions sur l'utopie*, Humanisme, 2014/2, n° 303, p 92-94

QUINQUETON T., *Saul Alinsky, le conflit et la communauté à la source de l'intégration démocratique*, Vie sociale, 2012/2 (N° 2), p. 111-128

RASSE P., DEBOS F., *L'alimentation fait total de la société de communication planétaire*, Communication, Vol. 25/1 | 2006, 179-194.

ROUX A., *Community organizing : une méthode résolument américaine*, Revue Mouvements, 2016/1 (n°85), 15p

PATUREL D., *Insécurité alimentaire et précarité alimentaire*, États généraux de l'alimentation, Atelier 12, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017, 5p.

PATUREL D., NDIAYE P., *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Rhizome, 2022/1 (N° 82), p. 7-8.

PATUREL D., RAMEL M., *Ethique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable*, Erès, Revue française d'éthique appliquée, 2017/2 n°4, p 49-60

WARD J., *Comprendre l'engagement dans l'aide: le modèle d'engagement processuel*, Erès Vie sociale, 2012/4, n°4, p 163-174

WRESINSKI J., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Journal officiel de la République, Avis et rapports du Conseil Économique et social, séances des 10 et 11 février 1987, p 6.

ZIELINSKI A., *L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin*, Études, 2010/12 (Tome 413)

### **RAPPORTS ET THESES**

ATD Quart Monde, *Se nourrir lorsqu'on est pauvre : Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*, 2019, 182 p.

BONZI D., *Faim de droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires*, thèse de doctorat en Anthropologie sociale et ethnologie, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2019, 336 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION, *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire, avis 91*, octobre 2022., 117 p.

CREDOC, *Consommation et modes de vie - N° 329*, mai 2023

LABORATOIRE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité*, 2020, p.14.

LE MORVAN F., WANECQ T., *la lutte contre la précarité alimentaire: évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, 2018, 142 p.,

RAMEL M., *Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France*, Thèse de doctorat, Droit, Université de Tours, 2022, 569 p.

Rapport Sénat, *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*, octobre 2018

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE, Etat de la pauvreté en France en 2022, à l'épreuve des crises - enquête sur les budgets des plus précaires, 2022, 168 p

## **OUVRAGES**

ARIES P., *Une histoire politique de l'alimentation*, Max Milo, 2016, 445 p.

BEAL V., CAUCHI-DUVAL N., GAY G. et al., *Sociologie de Saint-Étienne*, Paris, La Découverte, collection "Repères », 2020, 128 p.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., *De la Justification : les économies de grandeur*, Gallimard, 1991, 483 p.

FREIRE P., *La Pédagogie des opprimés* Marseille, Agone, coll. « Contre-feux », 2021, 298 p. (1ère édition 1968)

MAYER N., *Sociologie des comportements politiques*, U-Colin, 2010, 315 p

PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, collection « Quadrige », 2009, 256 p

RANCIERE J., *Au bord du Politique*, Folio Essais, 2004, 272 p.

ZASK J., *Participez; essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'eau, 2011, 200 p.

## **LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX**

Figure 1: Illustration d'une carte vitale de l'alimentation , Source : réseau national "Pour une sécurité Sociale de l'alimentation" .....	23
Figure 2: étapes prévues pour la mise en œuvre de la mission .....	36
Figure 3: Reconstitution de la trajectoire du collectif Solidarité Alimentaire et des initiatives menées entre 2019 et début 2023, à partir des entretiens menés.....	46
Figure 4: Intensification des actions du CSA en 2023 .....	49
Figure 5 : Diversité d'acteurs engagés dans le Collectif Solidarité Alimentaire en janvier 2023 et leurs principales missions.....	63

Figure 6 : Schématisation des membres du CSA par cercle concentrique selon le niveau d'implication , en mars 2023. On intègre ici également les personnes qui font partie du collectif SSA42 (indiqués par * ) et qui aujourd'hui s'impliquent dans les réunions du CSA .	66
Figure 7: Schéma des actions menées par le collectif Solidarité Alimentaire en mars 2023...	81
Figure 8 : Schéma de gouvernance de la Fabrique de la Transition .....	143
Figure 9: Scénario 1 d'organisation du projet de caisse en mode projet .....	155
Figure 10 : Scénario 2 - schéma d'organisation du projet de caisse, en mode autogéré .....	156
Figure 11 : Schéma de financement de la caisse sociale de l'alimentation - scénario proposé en mars 2023 .....	158
Tableau 1 : Compétences et réseaux des principaux membres du CSA .....	57
Tableau 2 :Tableau Forces-Faiblesses-Menaces-Opportunités du Collectif Solidarité Alimentaire.....	149

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1: Liste des entretiens menés durant le stage .....	120
Annexe 2: Retranscription partielle de l'entretien avec Gisèle et Pascal, accompagnés par le CCAS de Roche-la-Molière et participant aux actions de maraîchage depuis 2022.....	129
Annexe 3: Historique du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" .....	133
Annexe 4 : Présentation des membres du réseau national Pour une sécurité sociale de l'alimentation .....	135
Annexe 5 : Liste des initiatives recensées par le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation, février 2023 .....	137
Annexe 6 : Gouvernance de la Fabrique de la Transition .....	142
Annexe 7 : Histoire de la sécurité sociale en France et présentation de son fonctionnement	145
Annexe 8: Budget de l'aide alimentaire en France - 2018.....	147
Annexe 9 : Le Plan Alimentaire Territorial de Saint-Etienne .....	148
Annexe 10: Analyse des forces faiblesses menaces opportunités du Collectif Solidarité Alimentaire.....	149
Annexe 11 : Eléments de recommandations pour le projet de caisse sociale de l'alimentation .....	151

## Annexe 1: Liste des entretiens menés durant le stage

### Membres du collectif Solidarité Alimentaire : entretiens semi-dirigés

Pour ces entretiens, menés de manière semi-dirigée, les discussions ont principalement portées sur : la présentation de la personne et de l'organisation, l'histoire et les actions menées par l'organisation de manière générale et en lien avec les questions de précarité alimentaire / démocratie alimentaire, et des réflexions sur le projet de caisse sociale de l'alimentation (comment faire, comment s'impliquer, les leviers et les freins potentiels, etc.)..

Nom de la personne rencontrée	Nom de l'organisation	Fonction	Date d'entretien	Lieu d'entretien	Durée indicative	Réflexions sur le projet de caisse sociale de l'alimentation
Josiane Günther	Terrain d'Entente	Présidente (fondatrice)	10/01/2023 (+ discussions complémentaires informelles)	CDAFAL (Beaubrun / Saint- Etienne) * commun avec CoopSol 42	2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment faire démocratie dans les caisses ?</li> <li>- Comment rétribuer le travail des femmes qui s'investissent dans le projet?</li> <li>- Besoin de temps de co-formation</li> </ul> <p><i>"C'est aussi aller vers un droit , quand on a un droit pour tous, il n'y a plus cette notion de dominant/dominé on veut sortir de la notion de domination, aller vers plus d'entraide, de réciprocité", "Si on fait sans elles [ personnes en situation de précarité], on va se planter"</i></p> <p><i>"Avancer en marchant", "C'est en faisant qu'on se rend compte de ce qu'on peut faire, et ça nous met debout malgré les galères."</i></p>
Philippe Puppier	CoopSol 42	Président (Fondateur)				<p><i>"Ce n'est pas une élite qui choisit", "Ceux qui sont en précarité n'apparaissent pas, on ne leur donne pas les moyens de s'exprimer". "Dans le projet de caisse, c'est l'humain qui est au centre".</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment financer à terme ? Un système monnaie-temps permettrait de valoriser la contribution des personnes les plus précaires</li> <li>- Besoin de créer du lien social, de la convivialité autour des actions menées .</li> </ul>

Juliette Godet	VRAC	Coordinatrice de VRAC St-Etienne	11/01/2023	Bureau provisoire de VRAC (ex bureau Crefad, centre ville de Saint Etienne)	2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour quel public ?</li> <li>- Comment VRAC peut-il intégrer dans son fonctionnement de nouveaux adhérents potentiels si la caisse est mise en place : sur le plan logistique ?</li> <li>- Réticence à la monnaie locale, qui est trop exclusive pour les personnes en situation de précarité - risque de non adhésion</li> </ul> <p><i>" C'est important de dire aux financeurs qu'on expérimente car ça peut leur paraître risqué surtout vu le public qu'on vise".</i></p>
Ayse	VRAC	Responsable Animation - VRAC St-Etienne	07/02/2023	Bureau provisoire de VRAC (Amicale laïque de Beaubrun)	1H	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment tout cela va prendre forme ? <i>"On en parle depuis que je suis là, mars 2022 au moins". "A part Philippe et le maraîchage, ça avance pas"</i></li> <li><i>"Pour moi le projet de caisse, c'est créer du lien, (...) avoir un sentiment d'appartenance, se rendre compte de l'alimentation, se sentir concerné sur les questions d'alimentation".</i></li> </ul>
Jean-Noël Rodriguez	AMAP Beaubrun	Coordonnateur de l'AMAP Beaubrun	08/02/2023	Amicale laïque de Beaubrun , Saint Etienne	4H00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment assurer la stabilité du modèle économique pour assurer la stabilité de débouchés des agriculteurs ?</li> <li>- Comment faire pour que les agriculteurs trouvent leur place dans le système mis en place ?</li> <li>- Pour les paniers solidaires: <i>"Nous on voulait créer de la mixité sociale, mélanger, ne pas stigmatiser, faire en sorte que les gens se rencontrent, que tout le monde puisse avoir des bons produits, les impliquer dans la vie associative, et tout ça. Qu'on ne voit pas les gens, ça coince"</i> - en 2022, les personnes bénéficiant de paniers solidaires ont délégué à 1 personne la récupération de leur panier.</li> <li>- Associer les futurs et les jeunes agriculteurs?</li> <li>- Aller chez les agriculteurs, mobiliser les agriculteurs déjà sensibilisés et engagés (via les collèges paysans de La Ferme au Quartier, Biocoop, la Fourmilière et les coopératives d'agriculteurs engagées), et associer le Treuil.</li> </ul>
Margot	Cantines solidaire (projet "La Tablée")	Administratrice		La Tablée Quartier Crêt de Roch St Etienne	1H30	<p><i>" Il faut du concret mais y'a aussi besoin de penser, il faut du lien entre ceux qui réfléchissent et ceux qui font, et y'a besoin d'un plaidoyer pour que ça bouge au niveau national"</i></p>

Alban	Au Terroir	Eleveur de brebis + chèvre, co-gérant	23/02/2023	Magasin Au Terroir Centre ville de St Etienne	2H	<i>"Pour un arrondi de caisse, il faut une affiche, un truc pour expliquer. Un agriculteur à la caisse, il ne se sent pas de demander aux gens pour l'arrondi de caisse. Ca donne l'impression de demander l'aumône"</i> <i>" Le syndicalisme c'est bien, mais en vrai les agriculteurs on a pas le temps"</i>
Georges Günther	De la Ferme au Quartier	Administrateur (fondateur)	20/01/2023	La Fabuleuse cantine Saint Etienne	45'	<i>On verra ce qu'on pourra faire, en fonction de nos moyens"</i> <i>" il faut aller vers une SSA pour dépasser ce plafond de verre "on est pétris de justice sociale"</i>
Joseph de Roone	Biocoop Arcades	Gérant	17/01/2023	La Fabrique de la Transition Quartier Crêt de Roch Saint-Etienne	2H	<i>"Pour nous la caisse c'est le moyen de faire manger bio, et que tout le monde puisse aller vers la bio"</i> <i>" Biocoop est une caution pour ce projet"</i> <i>"Les politiques ne sont pas prêts, il faut que le modèle soit vertueux".</i> - Possibilité de mettre en place un système d'arrondi en caisse mais restera limité - Possibilité de considérer un reversement de marges sur les dons - Possibilité de s'impliquer et de mobiliser les collègues internes de Biocoop
Gilles Pichon Alicia Baptiste	La Fourmilière	Membre de la commission Approvisionnement, membre fondateur Salariée Président	17/01/2023 (et entretiens informels)	La Fourmilière Saint Etienne	2H	<i>"Il ne faut pas aller trop vite, il faut d'abord tester des principes de solidarité, mais sans perdre de vue le modèle économique".</i> <i>" La Fourmilière, ça peut être un terrain de jeu pour que la caisse teste des trucs, du conventionnement, de la gouvernance partagée".</i> - Mise en place d'un arrondi en caisse pour alimenter une caisse interne de solidarité afin de baisser la marge de La Fourmilière sur certains produits de base qui seraient choisis démocratiquement / ou pour alimenter la caisse sociale de l'alimentation ? - Possibilité de s'associer avec d'autres acteurs notamment de l'intervention sociale, faire payer les interventions de la Fourmilière (accueil d'insertion, intervention dans les écoles) et reverser ces prestations dans la caisse sociale de l'alimentation - Organisation d'animations, d'actions de communication pour élargir les actions du collectif Sol'Alim à un public plus éloigné

Vincent Parret	Oasis - Jardins de Cocagne	Directeur	27/01/2023	Oasis - Jardins de Cocagne St Just St Rambert	2H	" Il faut que l'outil soit performant pour faire du social". Sur les aspects financiers, il faut considérer les enveloppes de l'intervention sociale et de la santé, de gros moyens sont mis sur ces enjeux, la CAF, les entreprises investies dans l'ESS, la Ligue contre le cancer
Julien Morel	La Fabuleuse Cantine	Co-gérant	19/01/2023	La Fabuleuse cantine St Etienne	1H	"Il faut qu'il y ait un prix derrière" " Une culture du collectif à mettre au départ pour voir ce qui est nécessaire de désamorcer, c'est le point de départ " "Il faut avoir un discours commun , une culture du collectif , ce qui est complexe à monter. C'est un projet qui demande au moins 3 ans pour mûrir et établir des relations, pour que les gens parlent la même langue. Puis plusieurs années pour construire le collectif. " " Il faut s'appuyer sur ceux qui ont un impact systémique pour que le projet soit crédible et regardé par les politiques comme la Ferme au Quartier, la Fabuleuse Cantine "
Jean Pierre Mousset Yves	Les Amis du Treuil	Bénévoles	12/02/2023	Les amis du Treuil, Chamboeuf	2H00	Comment faire le lien entre le milieu citadin et le milieu rural ou plus éloigné du centre de Saint-Etienne ? - Envisager des financements multiples : CCAS ("c'est quand même leur rôle!" ) , des associations accréditées pour recevoir des dons et les défiscaliser ce qui permettrait de démultiplier les cotisations volontaires à la caisse
Thomas Benoît	La Fabrique de la Transition	Coordonnateur	23/01/2023	La Fabrique de la Transition Quartier Crêt de Roch St-Etienne	2H	" Il faut faire avancer des choses pratiques, par exemple les paniers solidaires." "La Fabrique a un rôle d'accompagnement de cette dynamique, de soutien pour que le projet se fasse". "On a une ferrari devant nous, ce serait dommage de ne pas mettre les 4 pneus... alors que si on le fait bien, on peut avoir un impact énorme et beaucoup plus qu'une solution de bricolage". "La Fabrique ne pourra pas aller au-delà si le projet ne ressemble pas à la Fabrique, n'intègre pas les valeurs de mutualisation, de coopération (...): il faut que ce soit du long-terme, que ça réponde à des besoins territoriaux, que ça mette une organisation collective, et qui s'inscrit dans un mouvement de transition écologique, sociale et économique durable"

### Acteurs non membres du collectif Solidarité Alimentaire

Raphaël Jacquin	Agribio	Directeur		La Fabrique de la Transition Quartier Crêt de Roch St-Etienne	40'	" <i>C'est super ce projet. J'en ai parlé au Président, il est sensible au sujet de la précarité alimentaire, et il est ok pour qu'on travaille là-dessus cette année</i> " - Comment faire en sorte que les agriculteurs bio puissent y contribuer et en retirer quelque chose , tout en tenant compte de leurs contraintes (financières, temps limité, éloigné du centre urbain, etc.) ?
Marie Muquet Et ?	Centre Social le Colibri	Responsable famille Responsable formation FLE	02/06/2023	Centre Social le Colibri, La Cotonne St Etienne	2H00	" <i>C'est important d'établir au préalable une relation de confiance. VRAC est un service de plus, et ils ont confiance dans les services, dans les personnes du centre social, et donc ils se disent que ce n'est pas une arnaque... parce que dans la vie, ils s'font quand même pas mal arnaquer</i> ".
Yann Petroff	Le Lien	Coordonnateur	26/01/2023	La Fabrique de la Transition Quartier Crêt de Roch St-Etienne	2H	- Possibilités d'inclure le Lien dans le fonctionnement de la caisse sans risque de complexification : faisceau de droits ouverts uniquement vers les points de vente conventionnés pour les détenteurs de la carte SSA. - Possibilité de s'inspirer du système de conventionnement de monnaie locale pour le conventionnement SSA - Possibilité de mise à disposition des outils et supports existants si pertinent

Fanny Airale	Saint-Etienne Métropole	Chargée de mission	15/02/2023	Saint Etienne Métropole	2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut définir la précarité alimentaire, évaluer ses différentes formes au préalable</li> <li>- Comment toucher les personnes les plus précaires, éloignées des organismes d'accompagnement, qui n'ont pas de moyens de cuisson, voire pas d'hébergement stable ?</li> <li>- Comment intégrer les aspects culturels, identitaires au-delà des freins économiques ?</li> </ul> <p>Pour la SEM, il faut déjà comprendre le contexte, mieux l'étudier avant de s'engager dans un projet d'envergure. Besoin de plus de temps pour les élus pour comprendre la SSA, ses principes, besoin de voir d'autres expériences afin qu'ils s'engagent sur un projet de la sorte à Saint-Etienne</p>
Magali Ramel	Conseil National de l'Alimentation Co-rédactrice de l'avis 91 sur la précarité Alimentaire	Docteur en droit public, sur le droit à l'alimentation	30/01/2023	Paris	2H	<p>C'est un projet intéressant, même s'il y a des réserves</p> <p>Faire reconnaître le droit à l'alimentation est une étape nécessaire pour être en mesure de "convoquer" l'Etat sur ce sujet, et exiger que des comptes soient rendus à la population sur l'application de ce droit, c'est aussi un moyen de pression et d'orientation des politiques publiques même si un droit opposable en soi ne suffit pas.</p>

**Membre du collectif SSA42** : les entretiens ont porté sur : la présentation de la personne, son implication dans le collectif SSA42, les actions et réflexions du collectif SSA42 sur le projet de caisse sociale de l'alimentation.

Nom de la personne rencontrée	Membre d'une autre organisation éventuelle	Date d'entretien	Lieu d'entretien	Durée indicative
Vincent Bony	Co-fondateur du Lien Membre Conseil National de la Résistance 42, animateur du groupe "Pour une sécurité sociale écologique universelle", Membre d'Alternatiba, Fondateur et ex gérant de Biocoop Les Artisans à Firminy	03/01/2023  + discussions informelles	"Au jardin" Café en centre Ville de St-Etienne	2H  entretien collectif
Mathieu Dalmais	Réseau national SSA Membre de la Fourmilière			
Florent Truchet	Membre de la Fourmilière	11/01/2023	La Fabrique de la Transition Quartier Crêt de Roch St-Etienne	2H

**Membre du réseau national SSA** : ces discussions / entretiens visaient à une connaissance de l'initiative menée. Les points abordés étaient : présentation de personne, contexte, actions mises en œuvre, points de réflexion sur les perspectives, les difficultés, etc.

Nom de la personne rencontrée	Membre de	Date d'entretien	Lieu d'entretien	Durée indicative
Eric Gauthier	Au Maquis - initiative SSA dans le Lubéron (fonction de : coordonnateur)		Par téléphone	1H20
Mathilde Bourgac	Coordinatrice salariée du réseau national SSA , portée par Ingénieurs sans frontières - Agrista jusqu'en juin 2023		Visio	1H
Eloi Navarro	Fondateur de l'association "Pour une sécurité sociale de l'alimentation -Alsace", Porteur du projet de création d'une mutuelle de sécurité sociale de l'alimentation en Alsace		Visio + discussion lors du week end inter-initiative	1H30
Dominique Paturel	Membre du collectif Démocratie Alimentaire et du réseau national SSA depuis sa création		Discussion lors du week end inter-initiative	40 '

**Autres personnes : personnes accompagnées par le CCAS de Roche la Molière** : il s'agissait ici de faire connaissance et évoquer les ressentis des personnes sur les actions menées en lien avec le collectif Solidarité Alimentaire

Nom de la personne rencontrée	Profil	Date	Lieu d'entretien	Durée indicative
Gisèle	Femme d'environ 50 ans, ex ambulancière accompagnée par le CCAS Roche-la-Molière, participe aux chantiers maraîchage de CoopSol depuis 2022	14/02/2023	Café "La République" avec Philippe Puppier  + discussions informelles	2H
Pascal	Homme de 57 ans, ex menuisier accompagné par le CCAS Roche-la-Molière, participe aux chantiers maraîchage de CoopSol depuis 2022			

**Autres personnes - discussions informelles (non exhaustif)**

Nom de la personne rencontrée	Profil	Date	Lieu d'entretien	Durée indicative
Sarah	Femme d'environ 45/50 ans, mariée et avec enfants, d'origine tunisienne, en France depuis quelques années. Etait directrice-adjointe d'une grande entreprise en Tunisie aujourd'hui sans emploi. Membre active de Terrain d'Entente et Saveurs d'Entente, Très impliquée dans la vie associative locale (Parents ambassadeur de l'école de ses enfants par ex)	16/02/2023	Café des femmes Terrain d'Entente	10'
Dalila	Femme d'origine tunisienne, environ 35/40 ans. Mariée, 4 enfants. En France depuis 4 ans, Profil universitaire, aujourd'hui sans emploi (en situation irrégulière en France). Peu de liens sociaux hors Terrain d'Entente	20/01/2023	Fabuleuse cantine, préparation de la soirée de lancement	10'
Zahia	Femme d'origine tusinienne, environ 45 ans, mariée, sans enfant. En France depuis quelques années. Membre de Terrain d'Entente, responsable de l'atelier couture Aujourd'hui sans emploi .	26/01/2023	Distribution de Vrac Beaubrun	10'
Agriculteurs membres d'Agribio	1 jeune femme (environ 25/30 ans), installée avec son conjoint - éleveur de bovins lait + transformation	13/03/2023	AG d'Agribio, Montrond les Bains	15'
	1 femme, environ 50 ans, arboricultrice			15'
Odette Tarit	Membre du réseau SSA 42	Janvier 2023	Réunion SSA 42	15'

Karl	Chargé de mission en appui aux filières ADDEAR 42	12/02/2023	Les amis du Treuil, Chamboeuf	20'
?	Responsable Pôle documentaire - Médiathèque Tarentaize	07/02/2023	Cantine Solidaire	10'
?	Bénévole - membre de la Fourmilière		La Fourmilière	20'
	Bénévole de VRAC , membre de l'amicale laïque de Beaubrun		Amicale Laïque	10'
	Co-président de l'amicale laïque de Beaubrun		Repas - Terrain de saveurs	10'

## Annexe 2: Retranscription partielle de l'entretien avec Gisèle et Pascal, accompagnés par le CCAS de Roche-la-Molière et participant aux actions de maraîchage depuis 2022

Discussion organisée par Philippe, le 14/02/2023 au café "La République" de Roche-la-Molière afin de parler des actions maraîchage et des actions en 2023

**Philippe** : Qu'est ce que tu ressens, Gisèle à propos de tout ça?

**Gisèle** : Est ce que chacun va, ...Ouais, comme tu disais, trouver sa place quoi, et pis, comment on va arriver à livrer tous ces légumes en tant et en heure ...

**Philippe** : Oui ben on sait qu'on doit livrer 40 pieds de courgettes tous les 15 jours mais si on est 10

**Gisèle** : Ouais, on sera p'tete moins anxieux sur le projet si on sait qu'yaura tant de personnes et si on sait dès le départ qu'on sera qu'on sera 5, ben là c'est sûr qu'il y aura plus d'anxieux

**Moi** : C'est sur le volume de travail l'anxiété, c'est le fait que ça peut faire beaucoup de boulot ?

**Gisèle** : Ouais, après ça dépendra des périodes,

**Philippe** : Oui c'est vrai que l'année dernière on était 4 à travailler, à 4 on est bien

**Gisèle** : Oui, 4.

**Moi** : Sur 200 m<sup>2</sup> ?

**Philippe** : 2 fois 200 m<sup>2</sup> ... ça suffit, mais si on est 5 ou 6 c'est mieux. Mais c'est vrai que ya des périodes où on a bien le temps de discuter, et des périodes où on s'y tient de A à Z, t'sais ça dépend, quand on fait la plantation

**Moi** : Les adhérents de VRAC, ça peut aussi être logique puisqu'une partie leur sera revendue

**Philippe** : Oui y'a VRAC ça leur sera revendu. Ben nous on a pas le droit de revendre les légumes dans les jardins familiaux où on est, mais c'est pour ça qu'on va les donner à la cantine solidaire ce qui permettra d'aller à la cantine solidaire, on peut tout à fait envisager ... parce qu'on sait pas trop comment elle va être cette cantine, ça va se déboucher petit à petit. Ca serait sympa d'aller à la cantine une fois par mois, ou 2 fois par mois

**Gisèle** : On va manger ce qu'on a cultivé

**Philippe** : Voilà, et puis on a cette histoire du temps, comme on va donner du temps, ça permettra de reprendre des choses, on mangera gratuitement en échange du temps donné. Donc ça te fait peur, et puis quoi d'autres?

**Gisèle** : Ben, oui, moi ...je trouve ça ... beau qu'on puisse, eh ben, travailler tous, tous ensemble même si j'avoue que toutes les connexions entre toutes ces associations, j'ai du mal à suivre, je comprends pas tout mais je suis tant bien que mal mais je trouve ça bien qu'on essaie de faire au mieux pour ...ouais j'ai laissé tomber les Brigades... ouais, j'ai discuté un petit peu avec ....merde comment elle s'appelle, celle qui était à la cantine solidaire, elle était aux brigades avant, elle faisait la collecte dans les magasins, et son fils fait partie des jeunes communistes.

**Moi** : Corinne

**Gisèle** : Corinne, elle a arrêté pour les mêmes raisons, quoi, les problèmes d'organisation, y'en a certains qui prenaient ... bon moi j'ai préféré laisser tomber... je me sens plus ... euh...je me retrouve un peu mieux dans ...euh...dans ce qui est en train de se passer, dans ce projet qu'on est en train de mettre en place ....

**Philippe** : Et toi Pascal ?

**Gisèle** : Ce que je vais pouvoir donner, ce sera ... ben le but c'est pas d'être vu, mais voilà, ce que tu donnes, ça a un impact quoi .... parce que là, j'avais l'impression que ... pfft. Que tu sois là ou pas là, ...

**Moi** : Mais du coup, c'est quoi comme impact que tu vois dans ce qui est fait là ?

**Gisèle** : .....

**Moi** : Pardon, on te fait cogiter

**Gisèle** :.. Ouais, ben, déjà pour moi ... ben déjà , ça me donne l'impression d'exister ... et de pouvoir donner ce que j'ai à donner ... et ce que je donne, ça bénéficie à 1, ou à 2, ou 3 ou à 10 , et que même si nos légumes y poussent pas pour x ou x raison, eh ben, on aura côtoyé des gens, et les gens m'ont aussi apporté eux aussi, ça rejoint un peu mon ancien métier, ce que je pouvais apporter, les gens que je côtoyais, ils m'apportaient autant que ce que je pouvais leur apporter.... j'étais ambulancière mais là comme je suis en inaptitude, je peux plus faire mon métier. Quelque part, ça rejoint un petit peu ...

**Philippe** : Dans l'échange quoi

**Gisèle** : Voilà. Voilà. Même si c'est pas quelque chose de matériel, de palpable. Y'a des connexions. Et pis des gens que t'as rencontrés et que t'aurais pas rencontrés autrement , ben et si finalement si ils sont totalement différents de toi , ben , voilà, ça permet de prendre des p'tites choses chez tout le monde. Après, toi ça t'apporte aussi parce que tu te dis que ça j'avais pas, eh ben voilà, je vais faire différemment. Et ben toi ce que tu apportes à l'autre, eh ben ça va , ...y va y avoir quelque chose chez lui aussi qui va permettre de...de rectifier le tir si il va un peu de travers ... sans s'en rendre compte.

**Pascal** : Moi je connais personne qui...qui a la science infuse ...

**Gisèle** : L'important c'est d'être ouvert aux autres. Et pis même le jour de notre départ, on connaît pas tout on a toujours à apprendre jusqu'au dernier moment .

**Pascal** : La diversité, c'est important. Comme quand on plantait les haricots. On les mettait en poquet comme ça

**Philippe** :Et toi ça te fait pas trop, ça fait comment pour toi ?

**Pascal** : Non ça va ça va , le tout , par rapport à tous les chantiers, la seule chose, c'est de savoir combien de personnes y va y avoir car si on se retrouve à deux pour tout faire ... c'est ça

**Gisèle** : T'sais , c'est un peu comme les enfants, quand ils sont tout ... on leur annonce un truc ... ouais c'est de la simplicité, ils s'encombrent pas, ils sont heureux. Voilà.

**Philippe** : Je vois ce que tu veux dire, c'est comme Noël arrive, ils sont tout contents, ils attendent

**Gisèle** : Ca me fait penser quand on était partis à Montpellier avec mon collègue, en voiture... sur le coup, il se moquait de moi, pas méchamment ... mais je regardais les paysages, avec un sourire comme un gamin qui découvre. J'étais ... mais ... émerveillée . Et ça l'aurait fait rire ... parce qu'on dirait comme une gosse on dirait une gosse. J'avais vu les trucs là, qui font l'électricité ... oui des éoliennes. Mais y m'dit on dirait une gosse qui découvre la mer. Pareil. Et quand on est allés se baigner .... voilà, c'est un peu pareil ... ce sentiment là.

**Philippe** : Une fois je suis parti en vacances avec des personnes âgées qui n'étaient jamais parties en vacances de leur vie. Des femmes de mineurs, car les maris étaient décédés. Et elles étaient jamais parties de leur vie en vacances. Et y'en a une qui m'a dit, un jour quand j'étais p'tite, j'étais allée dans le Pilat. .... On était partis à Annecy. Alors vous imaginez... et, on étais en minibus... on avait 2 minibus. Et arrivés à Saint Chamond, elles étaient toutes là ... A Saint-Chamond , quoi. Émerveillées déjà ....Alors on était allés voir le Mont-Blanc car au dessus d'Annecy, y'a une p'tite route et tu peux aller voir le Mont Blanc. On avait fait un tour de bateau , ben c'était ... la semaine de leur vie. C'était y'a 10 ou 15 ans. Et y'en a une que j'ai revue y' a pas longtemps, et j'veux dire, ça a été un sommet de leur vie, quelque part.

**Gisèle** : Ouais, alors que quelque part c'était des choses simples mais qui restent ...

**Philippe** : Et cet émerveillement , c'est bien qu'on ait cet émerveillement ... moi aussi, j'ai cet émerveillement, cette joie ...

**Gisèle** : Oui et puis on fait les choses du début à la fin, et puis quand on mange nos légumes ....

**Pascal** : Et pis quand y'a un résultat

**Gisèle** : Ben tu vas m'dire que c'est tout con... j'ai mangé mon dernier pot de coulis, car j'avais fait du coulis avec les tomates l'année dernière, ben ça fait le même effet quand t'ouvres ton pot de coulis de tomate que toi t'as fait , que t'a travaillé tes tomates, que si t'ouvres ton pot de coulis que t'as acheté dans au magasin... ça a pas le même effet

**Philippe** : ...et pas le même goût

**Gisèle** : ... ça crée un sentiment de ...

**Philippe** : On s'approprie les choses, quoi

**Gisèle** : Ouais, ouais

**Philippe** : On se réapproprie notre alimentation ...

**Gisèle** : Ouais, voilà,

**Philippe** : Même si c'est pas complètement parce qu'on a pas les moyens de faire ...

**Pascal** : Une grande partie des choses, ... tu sais... tu sais que tu les as plantées ... tu sais comment ça a été cultivé ... ben tu te dis... ben là, j'ai pas fait de la merde ...

**Philippe** : Oui, puis c'est bio, on met pas de produits chimiques, tout ça ...

**Gisèle** : Ah ya ma fille , elle arrive

**Moi** : Et toi Pascal, tu avais déjà fait de l'agriculture, du maraîchage avant .. planter des trucs ?

**Pascal** : Oui, avec mes parents, on faisait un jardin. Mais c'est ma sœur qui a pris la maison ... et les terres autour de la maison

*(la fille et la petite fille de Gisèle arrivent et s'installent avec nous. La fille de Gisèle offre une rose pour la Saint Valentin à sa mère. La petite fille devient le sujet de la conversation )*

**Gisèle** : Voilà, l'émerveillement, c'est ça aussi ... elle préfère la compote aux légumes... Pas les légumes verts. Mamie elle fait des compotes quand elle vient, c'est meilleur que les petits pots ... Bon là elle a pas le matériel, là où elle est , donc c'est petit pot quoi, mais bon... Mais après

**Philippe** : Moi avec les petits enfants on avait instauré les frites vertes, et voilà, ils ont mangé des haricots comme ça, c'était des frites vertes

**Gisèle** : Moi les légumes ils les mangeaient, même les épinards

**Philippe** : Et sinon, j'voudrais demander pour cette semaine pour l'ail, et si on le faisait l'après midi, parce que le matin on s'caille en ce moment

**Gisèle**: Ben oui moi j'peux l'après midi, en début d'après midi .

**Philippe** : Parce que là, on peut se dire vers 2h de l'après midi, on s'y colle tous les trois, y'en a pas énormément , ça sera l'occasion de regarder comment on s'organise, comment on met les plants , les affaires, tout ça ;.. hein. On se donne 14h30

**Philippe** : Qu'est ce qu'on fait avec les gens, le 20 ? Comment on s'organise ? Vous pouvez témoigner ce comment vous vivez les choses, plutôt que c'qu'on a fait , hein? On pourra dire, les légumes ce qu'on a fait et pis vous pourrez dire comment vous vivez les choses, c'est important.

**Gisèle** : Ouais, c'est un échange, tout ça . Y'a pas de mieux ou pas de moins bien.

**Philippe** : Moi je peux présenter les choses en général et je vous donne la parole après, ça vous va ?

**Pascal** : On dit qu'on cherche pas à être tous pareils, c'est être ensemble .

**Gisèle** : Ouais, voilà, on apprend les uns les autres

**Philippe** : Et on parlera des chantiers, voilà, des pommes de terre, un peu de tout , ... et toi, tu voudras dire quelque chose ?

**Moi** : Euh pas forcément

**Philippe**: Ou tu diras si t'as envie de dire quelque chose

**Moi** : Voilà, on verra

**Philippe** : Ouais, on est pas encore très avancé sur la caisse sociale de l'alimentation, mais on pourra en toucher deux mots quand même quoi.. Qu'y a une cantine solidaire, qu'on livrera les légumes à la cantine solidaire , et qu'on pourra manger éventuellement à la cantine solidaire ...par rapport au fait qu'on leur donne les légumes

**Gisèle** : Ouais, parce que parler de la caisse sociale, ça peut inciter les gens ... à prendre leur décision de venir ou pas quoi .

**Philippe** : Ca peut être aidant

**Gisèle:** Ouais, à adhérer au projet

**Philippe :** Ouais, mais comme on sait pas trop, on peut pas trop s'avancer sur la caisse sociale de l'alimentation . On est en train de construire

**Gisèle :** Ouais, ca reste un projet mais ca peut donner envie aux gens de s'impliquer dans le reste

**Laëtitia :** Sachant que y'a cette question de choisir son alimentation; donc c'est vraiment ça, c'est un projet collectif

**Pascal :** Et puis y'a aucun pesticide, et toutes les actions, qu'on fait tout en bio

**Philippe** Et on part de la graine, il faut le dire aussi. Et Montravel , ils peuvent venir aussi si y'a des personnes qui veulent venir, les jeudis... à Montravel... faudra s'organiser pour le transport mais ça c'est pas le bout du monde, c'est qu'un moyen , mais ca peut etre aussi aidant . On verra bien comment on s'organise

(la discussion continue sur la petite fille de Gisèle et une personne qui faisait le jardin l'année précédente)

### Annexe 3: Historique du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation"

Suite aux crises successives (sanitaires, économiques, climatiques) qui affectent le milieu agricole depuis les années 1990, de nombreux acteurs et services d'appui à l'agriculture incitent les agriculteurs à développer des alternatives aux systèmes de production et de commercialisation classique afin de répondre à la demande des consommateurs (alimentation de qualité, sécurité sanitaire renforcée) et aux enjeux environnementaux<sup>119</sup>. Le développement des circuits-courts<sup>120</sup> est particulièrement marqué depuis le début des années 2000 même si, comme le rappellent les travaux de Y.Chiffolleau et D. Paturel, ce mode de commercialisation existe depuis plus longtemps (vente à la vente, marchés de plein vents)<sup>121</sup>. Son développement s'est traduit par une reconnaissance par l'Etat en 2009 puis son intégration dans les statistiques agricoles nationales. En 2020, le recensement agricole révèle que 23% des exploitations agricoles sont engagées en circuit-court (source AGRESTE,2020)<sup>122</sup>. Parallèlement la première enquête nationale sur la consommation en circuits-courts menée en avril 2014 montre que 42 % des Français ont acheté des produits dans ces circuits dans le mois précédant l'enquête. Toutefois, "*les catégories socio-professionnelles supérieures, qui ont contribué au renouveau de ces circuits à la fin des années 1990 forment la grande majorité des acheteurs tandis que les consommateurs à faible revenu de ressources économiques ou cognitives sont exclues*" (Paturel, Chiffolleau, 2016, p.193). De plus, les impacts négatifs d'une agriculture productiviste intensive et associée à un système agro-industriel continuent à s'aggraver tant sur le plan environnemental (usage des pesticides en augmentation<sup>123</sup>; lente progression de l'agriculture biologique<sup>124</sup> et des consommateurs (augmentation du taux d'obésité des adultes<sup>125</sup>).

Face à ces constats, plusieurs acteurs du secteur agricole se mobilisent à partir de 2016 autour de ces questions : le syndicat agricole opposé à une agriculture productiviste la Confédération Paysanne mène une campagne "*Manger à quel prix/ produire à quel prix?*" tandis que plusieurs travaux de recherche-action sont menés les question de l'accès de tous à une alimentation de qualité et durable<sup>126</sup>. Ces travaux montrent que près de 20% de la population française est contrainte économiquement pour le choix de son alimentation (Source: Pour une

---

<sup>119</sup> Voir les études du CREDOC en 2019 sur l'évolution des comportements alimentaires et la synthèse présentée au Sénat : <https://www.senat.fr/rap/r19-476/r19-4764.html>

<sup>120</sup> Un circuit -court est un mode de vente visant à réduire le nombre d'intermédiaires . source: Ministère de l'Economie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/produits-alimentaires-commercialises-en-circuits-courts-0>

<sup>121</sup> CHIFFOLEAU Y., PATUREL D., *les circuits-courts alimentaires "pour tous", outils d'analyse de l'innovation sociale* 2016 (p 191-210)

<sup>122</sup> [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/ESEA16\\_4#query/open/ESEA16\\_4](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/ESEA16_4#query/open/ESEA16_4)

<sup>123</sup> + 25% entre 2009 et 2018 - Fondation Nicolas Hulot

<sup>124</sup> de 1, 5% en 2001, l'agriculture biologique concerne 13% des exploitations agricoles soit 9% de la Surface agricole Utile mais seulement 6% du marché alimentaire français en 2020 . Source : <https://chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/agriculture-biologique/lagriculture-bio-en-chiffres/> . Pour rappel, l'objectif fixé était d'atteindre 15% des terres agricoles en France en 2022; l'Europe ayant fixé un objectif de 25% des surfaces dans le cadre du "Pacte vert pour l'Europe". Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/bio-secteur-resilient-au-coeur-transition-alimentaire>

<sup>125</sup> 47% des adultes sont en surpoids ou obésité en France 2023, rapport de INSERM . Le taux de prévalence du surpoids fluctue autour de 30% depuis 1997, mais le taux d'obésité a fortement augmenté , passant de 8,5% en 1997 à 17% en 2020. source: <https://presse.inserm.fr/obesite-et-surpoids-pres-dun-francais-sur-deux-concerne-etat-des-lieux-prevention-et-solutions-therapeutiques/66542/>

<sup>126</sup> Projet de recherche action mené par le réseau des CIVAM, travaux de Dominique Paturel et ATD Quart Monde sur la démocratie alimentaire et le droit à l'alimentation .

sécurité sociale de l'alimentation)<sup>127</sup>, ce qui ne respecte pas le droit à l'alimentation tel que défini par dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La thèse de Dominique Bonzi en 2019 sur ce qu'elle nomme " violences alimentaires" dans le cadre de dispositifs d'aide alimentaire <sup>128</sup> marque également un tournant dans les réflexions du milieu associatif, militant et de la recherche critiquant ces dispositifs. Ainsi, la **notion de droit à une alimentation durable** émerge progressivement de ces travaux de recherche en insistant sur la nécessité de questionner et de relier le droit à l'alimentation aux questions de production agricole dans une approche plus systémique (source: Réseau national "pour une sécurité sociale de l'alimentation")<sup>129</sup>.

En parallèle, **dès 2015**, l'association Ingénieurs sans Frontières-Agrista se mobilise également sur ces questions. Un atelier de réflexion sur l'organisation d'un fonctionnement démocratique de l'économie avait été organisé en été 2015 dans le cadre des Rencontres de la Solidarité Internationale et de la citoyenneté, et s'appuyait sur les travaux du sociologue-économiste Bernard Friot sur le salaire à vie ou salaire à la qualification, et l'histoire de sécurité sociale de santé entre 1946 et 1967 avant la reprise de sa gestion par l'Etat. **De mai 2018 à février 2019**, Ingénieurs sans Frontières et notamment Mathieu Dalmais sollicite l'ensemble du réseau de la Confédération Paysanne pour constituer un collectif et travailler ensemble sur le sujet tandis que les réflexions du Réseau Salarial sur une idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation sont poursuivies.

Une première conférence gesticulée est organisée par Mathieu Dalmais en juillet 2018 et s'intitule " *De la fourche à la fourchette ...non ! l'inverse!! Pour une sécurité sociale de l'alimentation*". En 2019, un premier manifeste de la SSA est rédigé par Jean Claude Balbot, éleveur et administrateur du réseau des CIVAM et Mathieu Dalmais et est publié en février 2019 dans un média en ligne (Basta Mag) par ISF-Agrista. Suivent d'autres publications par le Réseau Salarial, ISF-AGrista et la publication de travaux de recherches.

**En mars 2019**, des membres d'ISF-Agrista et du Réseau Salarial se rencontrent ainsi que d'autres personnes intéressées, tandis qu'un séminaire sur la démocratie alimentaire est organisé par la chercheuse Dominique Paturel. **En novembre 2019, des rencontres sont organisées par ISF-Agrista et aboutissent à la création d'un collectif de travail autour de la Sécurité Sociale de l'alimentation** qui regroupe alors 7 organisations. Une charte des initiatives est ensuite rédigée, ainsi que certains documents de référence dont une bande dessinée intitulée "*Encore des patates*", éditée par ISF Agrista en juillet 2021, afin de sensibiliser autour de l'aide alimentaire et de la sécurité sociale de l'alimentation.

---

<sup>127</sup> <https://chaireterres.hypotheses.org/2712>

<sup>128</sup> BONZI D., Faim de droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires, , 2019, 336 p.

<sup>129</sup> Source : <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/historique/>

## Annexe 4 : Présentation des membres du réseau national Pour une sécurité sociale de l'alimentation

Aujourd'hui le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'Alimentation " regroupe 12 organisations:

**Ingénieurs sans Frontières- Agrista**<sup>130</sup> : association d'agronomes et de citoyens engagés en vue de soutenir une souveraineté alimentaire. ISF-Agrista est membre de la fédération d'associations de solidarité internationale Ingénieurs sans frontières .



**Le Réseau CIVAM**<sup>131</sup> : organisation professionnelle agricole créée dans les années 1950 à partir du mouvement d'éducation populaire initié entre autres par la Ligue de l'Enseignement. Elle regroupe près de 130 associations visant à valoriser le milieu rural, soutenir une transition agro-écologique et de nouvelles formes de solidarité alimentaire en France au travers de projets collectifs, d'initiatives-tests basées sur des échanges d'expériences, d'apprentissage entre pairs et de coopération.



**Le Réseau Salarial**<sup>132</sup> : est une association créée en 2011 par le sociologue-économiste Bernard Friot qui vise à "*prolonger et diffuser une pensée révolutionnaire orientée vers l'appropriation collective des moyens de production et l'octroi à toutes et tous d'un salaire à vie*". Elle s'appuie notamment sur les travaux de son fondateur sur le salaire à la qualification personnelle comme moyen de libération du marché de travail, ce dernier étant considéré comme une forme de subordination.



**La Confédération Paysanne**<sup>133</sup> : est un syndicat agricole français créé en 1987 qui défend une agriculture paysanne, en opposition aux syndicats FNSEA (Fédération nationale de syndicats d'exploitants agricoles) et CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs) qui sont en faveur d'une agriculture productiviste intensive et industrielle.



**Les Ami.e.s de la Confédération paysanne**<sup>134</sup> : créée en 2003, il s'agit d'une association de citoyens non agriculteurs engagés "*dans la défense d'une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et des humains.*"



**L'Atelier Paysan**<sup>135</sup> : créée en 2009, il s'agit d'une société coopérative d'intérêt collectif visant à permettre aux agriculteurs de concevoir et fabriquer leurs machines, outils et bâtiments en vue d'une souveraineté technique en faveur d'une transition agro-écologique, d'une réappropriation des savoirs et d'une autonomie par l'entraide.



<sup>130</sup> <https://www.isf-france.org/agrista>

<sup>131</sup> <https://www.civam.org/>

<sup>132</sup> <https://www.reseau-salarial.info/nous/nous/>

<sup>133</sup> [https://www.confederationpaysanne.fr/gen\\_article.php?id=11&t=Qui%20sommes-nous%20?](https://www.confederationpaysanne.fr/gen_article.php?id=11&t=Qui%20sommes-nous%20?)

<sup>134</sup> <http://lesamisdelacnf.org/>

<sup>135</sup> <https://www.latelierpaysan.org/>

**VRAC**<sup>136</sup> : association créée en 2013 dans la région lyonnaise, l'association Vers un Réseau d'Achat en Commun vise à favoriser l'accès au plus grand nombre à des produits de qualité au travers de groupements d'achats dans des quartiers prioritaires de la ville.



**Les Greniers d'Abondance** est une association créée en 2018 visant à soutenir la transformation du système alimentaire en France et dans les pays industrialisés au travers d'actions de recherche, de sensibilisation et d'accompagnement d'acteurs.



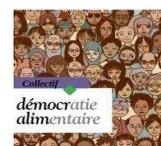
**Le Réseau GRAP**<sup>137</sup> : est une société coopérative d'activités et d'emploi et un groupe coopératif d'entrepreneurs dans l'alimentaire bio-local en région Rhône-Alpes. GRAP vise à soutenir les entrepreneurs investis dans la transition vers une alimentation plus résiliente.



**Le collectif "Les pieds dans le plat"**<sup>138</sup> : est un réseau créé en 2014 et qui rassemble des formateurs cuisiniers, diététiciens, ingénieurs, parents d'élèves, gestionnaires, chefs d'établissement scolaires, chercheurs et collectivités en vue de promouvoir une restauration collective saine et durable. Le réseau regroupe en 2023 plus de 6000 professionnels en France



**Le collectif Démocratie Alimentaire** : ce collectif est né d'une conférence organisée en mars 2013 par le réseau européen-ONG lutte contre la pauvreté, en partenariat avec la Chaire Alimentations du monde et l'INRA portant sur la démocratie alimentaire et le droit à l'alimentation durable pour tous



Le réseau national travaille en partenariat avec le **Secours Catholique-CARITAS France**, le Mouvement Inter-Régional des AMAP (**MIRAMAP**), l'**Union Nationale d'associations familiales (L'UFAL)**, la mutuelle familiale **Mutuale**, et l'association d'éducation populaire politique **ARDEUR** .

A ce jour, le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" n'a pas de statut juridique formel. Sa coordination est assurée par une salariée (jusqu'en juin 2023<sup>139</sup>) portée par ISF-Agrista, chargée d'animer le réseau (partage d'informations, organisation de rencontres et réunions régulières), d'assurer la communication interne et externe et de participer à son développement. Le fonctionnement du réseau est à ce jour financé sur la base d'appels à projets de fondations privées.

<sup>136</sup> <https://vrac-asso.org/>

<sup>137</sup> <https://www.grap.coop/>

<sup>138</sup> <https://www.collectiflespiedsdansleplat.org/>

<sup>139</sup> Le recrutement d'une nouvelle personne suite au départ de l'actuelle salariée, prévu en juin 2023, n'est à ce jour pas prévu

## Annexe 5 : Liste des initiatives recensées par le réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation, février 2023

Ce tableau, et la classification qui en est proposé, a été élaboré dans le cadre du stage à partir d'informations recueillies sur le site Internet du réseau national "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" et d'informations recueillies lors des rencontres inter-initiatives organisées en février 2023. Ces informations sont susceptibles d'avoir évolué en raison du caractère dynamique de ces initiatives et du réseau lui-même. La classification des initiatives locales proposée est issue d'une analyse personnelle dans le cadre de ce stage. A ce jour, le réseau national distingue seulement "les initiatives locales" (les projets de caisse en font partie) et les groupes locaux (davantage tournés vers des actions de plaidoyer et de sensibilisation).

Nom	Lieu	Année de démarrage	Principes d'actions
<b>Initiative locale visant à favoriser l'accessibilité financière des produits pour tous</b>			
Marché du lavoir de Dieulefit	Drôme	2020	4 marchés avec un système de 3 prix (accessible, juste, solidaire), le client choisissant le prix auquel il souhaite payer sans à se justifier. Une caisse mutualisée entre marchés permet d'assurer l'équilibre et une juste rémunération des producteurs
La cagette verte	St Quentin en Yvelines	2011	Système d'AMAP avec des prix subventionnés pour les étudiants
Les petites cagettes	Gard	2021	Livraison de cagettes de produits locaux avec un prix adapté pour les personnes en situation de précarité
Etal Solidaire	Ivry sur Seine	2020	Propose des paniers bio et locaux à coûts maîtrisés et rémunérateurs pour les maraîchers, la vente est assurée en circuit-court via des bénévoles
Paniers solidaires	Montreuil	Oct-20	Favorise l'accès à des paniers subventionnés (sur fonds publics)
Local Attitude	Bordeaux	2020	Epicerie solidaire et participative (valorisation du temps bénévole) ouverte à tous et faisant un lien avec les travailleurs sociaux pour les personnes accompagnées. Elle organise aussi des animations (jardins partagés, frigo anti-gaspi, ateliers cuisine, animations, etc.)
Elfe	Morbihan/ile et Vilaine	2020	Epicerie solidaire mixte itinérante tenue par des travailleurs sociaux. Propose des produits à prix libre avec possibilité d'achat à 50% des prix affichés, pas de justificatifs nécessaires, le fonctionnement est basé sur une caisse solidaire + récupération de surplus de jardins

Les paniers marseillais	Marseille	2018	Propose des paniers bio solidaires à travers le réseau AMAP. Favorise la démocratie alimentaire au travers d'un comité organisationnel avec les familles
?	Lorient		En réflexion
Territoires à VivreS - Lyon	Lyon	2020	Actions d'animations autour de la démocratie alimentaire. Soutien la mutualisation de moyens logistiques pour l'approvisionnement en produits locaux et durables (mise en place d'une plateforme logistique en cours)
<b>Initiative locale visant à favoriser l'accessibilité géographique des produits locaux/bio</b>			
Epicerie Paysanne Ambulance et Solidaire	Aude	Mars 2020	Mise en place d'un système de commandes en ligne de produits locaux, les produits sont ensuite regroupés et les producteurs se répartissent les livraisons à domicile. Fonctionnement démocratique par commissions, 1 comité de pilotage assure la coordination.
<b>Initiative locale visant à favoriser l'accessibilité des produits + le développement de la monnaie locale</b>			
Soli'doume	Clermont Ferrand		Cotisation proportionnelle aux revenus (de 30 à 70 €) et redistribution de la moyenne des cotisations à chaque cotisant en vue de favoriser l'accès à des produits de qualité. 1 <sup>ère</sup> phase auprès d'étudiants de Clermont-Ferrand en cours avant son extension éventuelle.
<b>Initiative locale visant à renforcer les liens producteurs-consommateurs</b>			
Le Cabas de Caracole	Toulouse	2016	Groupement d'achat bimensuel de produits locaux biologiques, réflexions sur la SSA en cours
<b>Initiative locale visant à renforcer la démocratie alimentaire et la sensibilisation</b>			
Acclimat'action : réfléchir et expérimenter dans les quartiers populaires	Bordeaux	Début 2020	Actions de sensibilisation et d'animations sur la démocratie alimentaire, sensibilisation par la cuisine de rue en vue de permettre aux habitants des quartiers populaires d'accéder à une alimentation qui répond aux enjeux climatiques

Projet de caisse SSA			
Caisse sociale de l'alimentation Territoires à Vivres 34	Montpellier	Idée et Montage projet caisse: Décembre 2021 lancement caisse : Janvier 2023	<p>Projet de recherche-action regroupant 25 partenaires ; 2 coordonnateurs salariés (portés par VRAC&amp;Cocinas, CIVAM)</p> <p>1 comité local citoyen en charge du conventionnement et de la gestion démocratique de la caisse (46 volontaires ) + des groupes thématiques mis en place</p> <p><i>Principe d' universalité</i>: la cotisation est définie selon une grille indicative sur la base d' une typologie (5 types définis) avec un minimum 1€ ;</p> <p><i>Droit</i> : allocation de 100€/mois versée en monnaie locale (MonA) permettant l'accès à des produits conventionnés locaux (conventionnement en cours)</p> <p>1<sup>ère</sup> phase d'un an avant une évaluation pour une poursuite éventuelle selon les conditions de financement de la Métropole de Montpellier</p>
Vers une caisse sociale - au Maquis	Lubéron	2019	<p>Portage du projet par l'association Au Maquis: 1 comité de pilotage constitué par les porteurs de projet et appuyé par 2 chercheurs-sociologue.</p> <p>Démarrage sous la forme d'une recherche-action afin de tester progressivement les principes SSA à petite échelle et de manière comparative</p> <p>Temps long dédié à la formation/auto-apprentissage pour favoriser une auto-gestion et l'autonomie du dispositif</p> <p>Constitution du comité local (20 pers du village) - différent du comité de pilotage. Formations théoriques (9 mois, 3h tous les 15 jours). Une projection du système alimentaire en 2025 a été faite par le comité local et sert de point de référence. Réflexion en cours sur le conventionnement</p> <p>Démarrage prévu dans un quartier prioritaire d'une ville voisine, selon le même processus, afin de faire une analyse comparative.</p>
Mutuelle de l'alimentation Alsace	Alsace	Mai 2021	<p>Pour l'instant porté par une association "Pour une sécurité sociale de l'alimentation-Alsace", avec 3 personnes actives + 2 chercheurs/doctorants .Vise à tester un système mutualiste avec un passage rapide à l'échelle (3 à 4000 adhérents visés) sans ciblage afin d'avoir un effet levier et d'entraînement via la cotisation.</p> <p>Lien fort avec les entreprises souhaité pour la mise en place d'une cotisation volontaire via les entreprises au bénéfice de leurs salariés (entreprises sociales, d'insertion, etc.)</p>

Caissalim - Toulouse	Toulouse	Janvier 2023	<p>Portage par un centre de recherche (INRA) en lien avec 8 partenaires dont plusieurs initiatives locales citoyennes (AMAP, etc.)</p> <p>Dispositif construit à partir de plusieurs initiatives mises en place à Toulouse</p> <p>S'inscrit dans un projet de recherche-action avec l' implication d'étudiants pour la partie analyse, suivi-évaluation et capitalisation.</p> <p>Mise en place en plusieurs phases autour de bassin de vie avec un passage progressif à l'échelle de Toulouse.</p> <p>Volonté de mettre en place une cotisation et un système de conventionnement en parallèle de l'accompagnement des adhérents pour la compréhension des enjeux du système alimentaire + mise en place d'un système monétaire innovant (avec Sol Violette)</p>
Caisse sociale alimentaire	Bordeaux		<p>Appuyé par le Département et co-porté par la Ville de Bordeaux, le Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle Aquitaine et la monnaie locale La Gemme.</p> <p>En septembre 2023 : 150 étudiants bordelais cotiseront à partir de 10€/mois et recevront un droit de 100 gemmes à dépenser dans des magasins ou producteurs membres de La Gemme.</p> <p>Expérimentation prévue pour 10 mois, dans un cadre de recherche-action avec implication de chercheurs (juriste, sociologue, etc.)</p>
Caisse sociale de l'alimentation 42	Saint Etienne	2020	<p>Vise à fédérer les initiatives menées par le collectif Solidarité Alimentaire depuis 2020 (2 groupements VRAC, maraîchage participatif et chantiers solidaires, paniers AMAP solidaires, parrainage de personnes en situation de précarité pour accéder au supermarché coopératif, cantine solidaire) et à donner une perspective de long-terme à un fonds constitué au travers de ces actions et de l'obtention d'une subvention du réseau Biocoop.</p> <p>Forte implication des personnes en situation de précarité et du tissu associatif+acteurs ESS de Saint-Etienne</p> <p>La caisse -en cours de réflexion- pourra inclure une "cotisation-temps" et des actions de productions agricoles</p>
<b>Groupes locaux - actions de plaidoyer et de sensibilisation</b>			
Collectif SSA 22	St Briec	Aout 2021	Organise des rencontres et événements autour de l'alimentation et du projet SSA. Envisage une action concrète en lien avec le PAT
Festival d'Alternatives Alimentaires	Orléans	2014	Organise un événement annuel alternatif autour de l'alimentation durable (films, conférence, etc.)
CréaSSA	Belgique	Dec 2022	

Unipop Saumurois	Saumur		Non défini à ce stade
La Marmite rouge	Paris 12	sept-22	Education populaire autour du développement durable et des transitions dont les questions alimentaires. Construction d'un projet SSA en cours de réflexion
Collectif SSA 37	Touraine	Nov 2021	Regroupe 13 structures organisées en 3 collèges (agriculteurs/organismes agricoles, Association d'habitants, associations militantes de solidarité internationale ou défense de l'environnement). Organise des actions de sensibilisation et vise à développer un réseau en vue de mettre en place une expérimentation SSA en 2023 en lien avec la Ville et un centre social
Groupe local VSQY - Saclay	Paris-Saclay	Eté 2022	A définir

## Annexe 6 : Gouvernance de la Fabrique de la Transition

Depuis janvier 2022, le schéma de gouvernance de la Fabrique de la Transition illustré par la Figure 8 repose sur trois instances :

- une **Assemblée Générale** constituée des organisations membres (15 en 2022) de la Fabrique de la Transition, à jour de leurs engagements en termes d'adhésion (paiement de la cotisation annuelle, implication dans un espace de coopération ou mise à disposition de moyens -humains, financiers ou matériels- dans un objectif de mutualisation) ainsi que de membres individuels. L'Assemblée Générale se réunit une fois l'an et a pour fonction de mandater un Collège et d'élire un Conseil d'Administration.
- le **Bureau** est mandaté par le Conseil d'Administration et se compose de membres du CA (co-présidents), de bénévoles et de l'équipe salariée de la Fabrique de la Transition. Composé de 4 personnes, il assure la gestion administrative et les fonctions supports en lien avec les salariés et veille la mise en œuvre des orientations stratégiques.
- le **Collège** : est l'organe central de la gouvernance partagée de la Fabrique de la Transition. Il regroupe des représentants de l'équipe salariée permanente de la Fabrique de la Transition ("*permanent.e.s LFT*"), des 15 organisations membres ("*adhérent.es LFT*"), du Bureau et des espaces de coopération et de mutualisation (espaces de travail sur le schéma). Les membres individuels n'y sont pas représentés. Des organisations non membres de la Fabrique de la Transition qui participent à un espace de coopération et/ou mettant à disposition des ressources mutualisées collectivement peuvent être représentées au sein du Collège sans être membre de la Fabrique de la Transition. Pour exemple, CompostOnd fait partie de l'espace "*Tablee en Transition*" mais n'est pas membre.
- Le **Conseil d'Administration** : est élu par l'Assemblée Générale et est constitué de 07 co-président.es. Le Conseil d'Administration n'est pas une instance décisionnaire, contrairement à un modèle de gouvernance associative "classique". Cet organe a davantage une fonction de coordination et de représentation afin d'assurer une bonne fluidité entre les instances, dans un modèle de gouvernance partagée. Le CA veille également au respect des valeurs et des fondements. Au besoin, le Conseil d'Administration peut être saisi pour une prise de décision (par exemple en cas de conflit avec une organisation membre)

Les espaces de travail sont :

- les 3 espaces de coopération : le commun numérique, Tablee en transition et le collectif Solidarité Alimentaire.
- le Pôle Ressource : correspond à l'ensemble des partenaires mettant à disposition des moyens partagés (humains, matériels).

Ce schéma de gouvernance est issu d'un atelier en janvier 2022, l'organisation était "*plus simple avant*" (propos du Coordonnateur) . Cette réorganisation a été motivée par la volonté d'approfondir et mettre en exercice les principes de gouvernance partagée et de coopération ouverte. Le principe fondamental est "*celui qui participe à un espace contribue à la*

*gouvernance*", "celui qui travaille décide" (entretien de la chargée de mission et du coordonnateur, mars 2023)

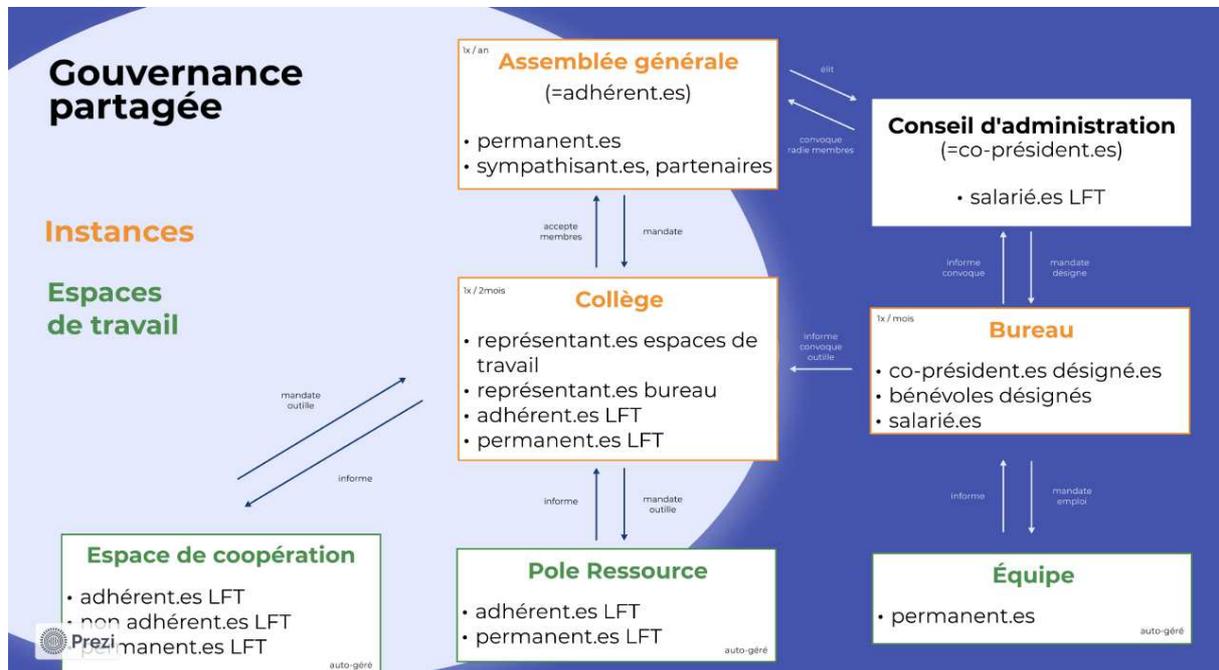


Figure 8 : Schéma de gouvernance de la Fabrique de la Transition

Les membres de la Fabrique de la Transition sont :

- **De la Ferme au Quartier** : est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) . Il s'agit d'une plateforme de mise en relation entre producteurs locaux et adhérents (individuels, restauration collective) visant à promouvoir l'agriculture locale.
- **Alolise** : est une association visant à promouvoir l'accès à des logiciels libres
- **La Fourmilière** : est un supermarché coopératif à Saint-Etienne
- **l'association Terrain d'Entente** : est une association qui se réfère à la pédagogie sociale. Elle vise à proposer des actions de rue et au pied des immeubles dans les quartiers Beaubrun et Tarentaize de Saint-Etienne.
- **VRAC Saint-Etienne** : est une association visant à favoriser l'accès à des produits biologiques/locaux à prix coûtant dans les quartiers populaires
- **MLCC42 / Le Lien** : Le Lien est la monnaie locale de Saint-Etienne qui vise à favoriser la relocalisation de la production et de la consommation et à participer à l'autofinancement de projets d'économie sociale et solidaire
- **OpenFactory Sainté** : est un lieu de prototypage ouvert à toutes les personnes désireuses de s'approprier et expérimenter l'usage des outils de fabrication numérique dans un esprit de collaboration et de partage des savoirs
- **Zoomacom** : forme et accompagne les territoires, les structures et les citoyens aux changements économiques, sociaux et culturels liés au numérique
- **DanaeCare** : association visant à promouvoir l'humain au coeur du soin

- **Les Coursiers Stéphanois** : coopérative de livreurs à vélo indépendants, dans une démarche de durabilité éthique, sociale et environnementale.
- **Rues du développement durable** : vise à favoriser l'accès et la transformation de locaux inutilisés voire abandonnés en nouveaux lieux de vie et d'activités dans le quartier Crêt de Roch de Saint-Etienne
- **Le Pain du Loup** : boulangerie coopérative à Saint-Etienne
- **Verts de Terre** : Association qui organise un salon tous les deux ans, visant à soutenir l'agriculture paysanne ainsi qu'une alimentation locale et de qualité
- **Mobilio** : propose des meubles en kit issu de bois français et à monter soi-même
- **TatouJuste** : organise chaque année un salon de l'Economie Sociale et Solidaire à Saint-Etienne
- **l'atelier Souris Verte** : est un atelier de vélo participatif et solidaire à Saint-Etienne

## Annexe 7 : Histoire de la sécurité sociale en France et présentation de son fonctionnement

Le système de sécurité sociale en France est le fruit d'une histoire de plusieurs siècles. Si le premier "régime de retraite" est créé par Colbert en **1673** pour les marins, c'est au 19<sup>ème</sup> siècle que le premier système complet d'assurances sociales est créé par le chancelier allemand Bismark. En France, **dès 1910**, un loi crée le premier système interprofessionnel de retraite pour les personnes dont le revenu est faible et travaillant dans les secteurs industriels et agricoles, ainsi que pour les ouvriers et les paysans. **En 1928**, le dispositif est élargi et un premier système complet et obligatoire d'assurances sociales est créé.

**En 1945**, à la sortie de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, un système de sécurité sociale est créé en France sur le modèle "bismarkien" : il est géré par des représentants des ouvriers et son financement est basé sur des cotisations à la charge des employeurs et des salariés. Ce système vise à rassembler l'ensemble des travailleurs malgré la reconnaissance de régimes dit spéciaux qui préexistaient. Le préambule de la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République reconnaît alors en **1946** "*le droit à tous à la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs*".

**Entre 1946 et 1967**, un ensemble de régimes sont créés (assurance vieillesse obligatoire pour les exploitants agricoles, instauration du minimum vieillesse, régimes complémentaires pour les cadres et les non-cadres, etc.).

**En 1967**, quatre ordonnances réorganisent le régime général au travers de la création de branches distinctes ce qui se traduit par la création de caisses nationales : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS), Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Cette réforme est particulièrement profonde car elle conduit à une séparation de la gestion financière des types de protection sociale ainsi qu' à une institutionnalisation du système de sécurité sociale venant contrecarrer le principe de gestion par les partenaires sociaux mis en place en 1945.

Entre 1967 et 1995, d'autres réformes sont mises en place telles que : la généralisation de l'assurance vieillesse obligatoire à l'ensemble de la population active en 1975, la généralisation des prestations familiales à tous les résidents sur le territoire français en 1978, la création du Revenu Minimum d'Insertion en 1986.

**En 1995**, le Plan Juppé instaure le principe d'une loi de financement de la Sécurité Sociale annuelle et la mise en place de conventions d'objectifs et de gestion entre l'Etat et chacune des branches et régimes de la Sécurité Sociale. **En 1996**, une ordonnance instaure une loi de financement de la sécurité sociale (LFSS). Cette nouvelle réforme ancre davantage la gestion de la sécurité sociale par l'Etat et le processus d'institutionnalisation engagé depuis la réforme de 1967, justifié par une nécessaire maîtrise des dépenses.

Après 1995, l'histoire de la Sécurité Sociale continuera à être traversée par de nombreuses réformes tant sur le plan financier (création de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, création d'une loi de financement de la sécurité sociale en 1996) que sur son fonctionnement (mise en place de la carte vitale, création de la Couverture Maladie Universelle, réformes successives des retraites depuis 2003, remplacement du RMI par le RSA, etc.)

**Aujourd'hui, le régime générale de la sécurité sociale est divisé en 6 :** le régime général de la Sécurité Sociale couvre 90% de la population (les 10% correspondant à des régimes spéciaux pour les salariés de certaines grandes entreprises publiques et le régime agricole). Le régime général vise à couvrir un ensemble de risques tout au long de la vie, et se décompose en 6 branches :

- **la branche Famille**, gérée par les Allocations Familiales : elle concerne la petite enfance (aide à l'accueil de jeunes enfants), l'enfance et la jeunesse, la solidarité et l'insertion (dont minima sociaux, aides aux personnes en situation de handicap), le logement et le cadre de vie
- **la branche Maladie**, gérée par l'Assurance Maladie (maladie, maternité, invalidité et décès)
- **la branche Accident du travail - maladies professionnelles**, gérée par l'Assurance Maladie concernant les accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles
- **la branche Retraite**, gérée par l'Assurance Retraite
- **la branche Autonomie**, gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie, elle gère les dépenses liées à l'autonomie des personnes âgées et de personnes en situation de handicap et mène des actions de prévention et de gestion du risque (isolement, prévention de la perte d'autonomie, etc.)
- **la branche Recouvrement**, gérée par l'URSSAF, elle assure la collecte des cotisations et contributions sociales et assure la gestion de la trésorerie de la sécurité sociale

En termes de pilotage :

- **le Gouvernement et le Parlement jouent le rôle le plus fort** : ils définissent et votent les grandes orientations politiques et budgétaires et veillent à l'équilibre financier. L'Assemblée Nationale et le Sénat ont un rôle d'orientation et de décision, notamment lors du vote de la loi de finance annuelle de la Sécurité Sociale
- **la Direction de la Sécurité Sociale** est rattachée au Ministre des Solidarités et de la Santé et au Ministre de l'Action Publique et des Comptes Publics qui nomme son Directeur. Elle est notamment en charge de la préparation et la gestion de la loi de financement de la Sécurité Sociale annuelle
- **les représentants des organisations patronales et salariales** forment les conseils d'administration des différentes caisses, en fonction de branches, mais leur rôle est plus faible qu'en 1947
- **les directeurs de chaque organisme** sont en charge de la bonne gestion de leur organisme en lien avec leur conseils d'administration respectifs.

*En termes de chiffres :*

Le budget de la Sécurité Sociale est de 470 milliards d'euros de prestation versées chaque année (ce qui est supérieur au budget de l'Etat qui est de 350 milliards d'euros) ce qui représente 25% du PIB pour 65 millions d'assurés en France.

Source : la sécurité sociale : <https://www.securite-sociale.fr/la-secu-cest-quoi/histoire/les-grandes-dates>

## Annexe 8: Budget de l'aide alimentaire en France - 2018

Le tableau suivant présente les chiffres relatifs au soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire en 2018 (en M€)

Union européenne	FEAD	57
	Fruits, légumes, produits laitiers à l'école	1
Etat	FEAD	28
	CNES (épiceries sociales)	8
	Subventions nationales	5
	Crédits déconcentrés	14
	Programme national de l'alimentation	2
	Dépenses fiscales	361
<b>Total Etat et UE</b>		<b>476</b>
<b>Collectivités locales<sup>10</sup></b>		<b>230</b>
<b>Total du soutien public</b>		<b>706</b>
<b>Valeur nette des dons</b>		<b>237</b>
<b>Bénévolat</b>		<b>500</b>

Sources : documents annexés aux lois de finances, rapport de MM. Bazin et Bocquet et mission

Source :

LE MORVAN F., WANECQ T., *la lutte contre la précarité alimentaire: évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Rapport de l' Inspection Générale des Affaires Sociales, 2018, p. 15.

## Annexe 9 : Le Plan Alimentaire Territorial de Saint-Etienne

Le dispositif de Plan Alimentaire Territorial s'inscrit dans le cadre du Programme National de l'Alimentation de 2016. Les structures porteuses d'un PAT peuvent être des structures publiques (Région, Métropole, inter-communalités, syndicat mixte, Parc naturel, etc.) ou privées à but non lucratif. A ce jour, plus de 400 PAT ont été élaborés<sup>140</sup>.

En janvier 2021, le Conseil de la Métropole de Saint-Etienne a décidé à l'unanimité de déposer une candidature en vue d'une labellisation de Projet Alimentaire Territorial en Emergence. Un processus de concertation locale a été mené entre novembre 2021 et fin 2022 dont 8 réunions locales mobilisant 40 communes. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place et 6 réunions publiques ont été organisées. A l'issue de ce processus, 4 axes thématiques ont été formulés :

- Axe 1 : maintenir l'agriculture de proximité et accompagner sa transition;
- Axe 2: valoriser la filière alimentaire et fédérer ses acteurs
- Axe 3 : réduire les inégalités sociales et spatiales d'accès à l'alimentation
- Axe 4 : sensibiliser tous les acteurs à une alimentation saine locale et durable

Un axe transversal vise à mettre en place une gouvernance alimentaire locale ouverte, ambitieuse et opérationnelle sur le long-terme. Le projet est constitué pour la période de 2023-2026.

Le 3<sup>ème</sup> axe est décliné en 5 axes opérationnels dont l'appui à la création et au maintien d'activités de promotion d'une alimentation saine à destination des publics précaires, en articulation avec la production agricole locale.

*Source* : Saint-Etienne Métropole, séminaire de restitution, 5 janvier 2023

---

<sup>140</sup> source : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire : <https://agriculture.gouv.fr/pres-de-430-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-avril-2023>

## Annexe 10: Analyse des forces faiblesses menaces opportunités du Collectif Solidarité Alimentaire

Le Tableau ci-dessous présente les principales "Forces-Faiblesses-Menaces-Opportunités" du Collectif Solidarité Alimentaire identifiées au travers des entretiens menés, de l'analyse de la trajectoire du CSA et de son fonctionnement actuel dans la perspective du projet de caisse sociale de l'alimentation. Il est à noter que ces éléments sont le produit d'une analyse propre au stage. Elle n'a pas pu faire l'objet d'une discussion ou présentation aux membres du collectif, ce qui aurait été nécessaire pour tenir compte de l'auto-analyse que le Collectif peut porter sur son fonctionnement et son environnement.

**Tableau 2 : Tableau Forces-Faiblesses-Menaces-Opportunités du Collectif Solidarité Alimentaire**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Engagement et dynamisme forts de ses membres</li> <li>– Confiance mutuelle</li> <li>– Absence de conflits, acceptation des différences d'avis</li> <li>– Complémentarité entre les membres (en termes de compétences, réseau et de moyens)</li> <li>– Capacité à "faire avec peu ", à s'adapter</li> <li>– Volonté et capacité d'apprentissage "par l'action"</li> <li>– Grande adaptabilité</li> <li>– Capacité à développer un réseau large et diversifié</li> <li>– Lien fort avec les personnes en situation de précarité</li> <li>– Lien avec des acteurs bien implantés et reconnus dans le territoire</li> <li>– Initiatives multiples déjà en cours, certaines réussies et en développement (ex VRAC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Modalité de participation et de représentation peu lisible - question de "qui est on?"</li> <li>– Communication diffuse, mal orientée, sans stratégie</li> <li>– Coordination complexe liée à une diversité d'acteurs</li> <li>– Modalités de prise de décision peu lisibles (distinction discuter/décider peu claire)</li> <li>– Peu/pas de moyens totalement dédiés (financier, matériel, humain)</li> <li>– Concentration du leadership autour de 2 personnes depuis 2023</li> <li>– Concentration autour du centre urbain de Saint-Etienne</li> <li>– Risque d'épuisement des bénévoles à terme</li> <li>– Risque d'épuisement des salariés (charge de travail élevée, salaires faibles)</li> </ul>

<b>MENACES</b>	<b>OPPORTUNITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte social, politique et économique dégradé (inflation, contexte de morosité)</li> <li>- Baisse/volatilité de l'engagement associatif</li> <li>- Défiance des politiques locales</li> <li>- Subventions publiques pour les associations faibles voire en baisse</li> <li>- Baisse de la consommation de produits biologiques et en circuits-courts</li> <li>- Difficultés du secteur agricole (économiques, effets du changement climatiques, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation sociale forte autour d'enjeux de justice sociale et de démocratie</li> <li>- Existence et dynamique croissante du réseau national SSA</li> <li>- Appui et implication d'acteurs ayant un poids politique significatif (réseau Biocoop à l'échelle locale voire nationale, réseau des AMAP de la Loire, De La Ferme au Quartier au niveau local)</li> <li>- Prise de conscience grandissante des limites du système d'aide alimentaire, y compris par des acteurs importants de l'aide alimentaire classique (Secours Catholique, etc.)</li> <li>- Quelques opportunités de financement dont Plan Alimentaire Territorial de Saint -Etienne Métropole</li> </ul>

## Annexe 11 : Éléments de recommandations pour le projet de caisse sociale de l'alimentation

### 1. Cadrage du projet de caisse sociale de l'alimentation

Dans la perspective d'une ouverture, tant en termes de membres-cotisants à la caisse que de partenaires ou de recherche de financement, la formulation a minima d'un objectif général serait utile. Au regard des discussions actuelles du collectif CSA, **l'objectif de l'expérimentation d'une caisse sociale de l'alimentaire pourrait être formulé ainsi : *Mettre en place et expérimenter un processus de démocratie alimentaire participative, dans la perspective d'un renforcement de la dignité des personnes à choisir une alimentation de qualité.***

Il conviendrait également de rappeler que les modalités de mise en œuvre sont propres à une expérimentation, et de ce fait évolutive et fluctuante. Aussi, l'exercice de "cadrage" (définition de quelques indicateurs de suivi et d'objectifs comme par exemple le nombre de personnes potentiellement impliquées dans la caisse au démarrage) n'est qu'indicatif, même si, dans le cadre de recherche de financements, formuler des indicateurs reste un impératif. Cette clarification permettrait de rassurer certains acteurs réticents à un mode de gestion qui leur paraîtrait trop fermé, mais aussi de négocier avec les financeurs du projet. Des indicateurs qualitatifs seraient en ce sens à privilégier. Il pourrait être aussi intéressant de mettre en place une **approche orientée changement**<sup>141</sup> afin de sortir du cadre trop limitant que peuvent avoir certains appels à projets.

De plus, la mise en place **d'un outil de suivi et de pilotage partagé** (compte-rendu systématisé, tableau de bord de suivi de quelques indicateurs quantitatifs et qualitatifs) pourrait être nécessaire afin que le collectif puisse plus facilement argumenter auprès de financeurs potentiels. La tenue de cet outil pourrait être confiée à un petit groupe de personnes (membre du comité de pilotage décrit au point suivant par exemple) et géré de manière partagée.

### 2. Valeurs et socle commun du projet de caisse sociale de l'alimentation

La définition d'un socle commun et d'une vision commune faisait partie des principaux résultats attendus du stage. Or, comme le montrent les analyses proposées, les membres du Collectif Solidarité Alimentaire ne priorisent pas cet aspect pour la mise en place du projet de caisse sociale de l'alimentation. Au regard de l'évolution de la dynamique, il apparaît néanmoins que les principes de **démocratie participative** et de **participation** sont aujourd'hui mis au centre.

Le rattachement au réseau national et la visée politique du projet de caisse sociale de l'alimentation, en lien avec les perspectives politiques que se donne le réseau national pour les prochaines années, place les principes du projet SSA (universalité, conventionnement, cotisations) au cœur du projet de caisse à Saint-Etienne, même si des écarts doivent et/ou peuvent être faits en pratique.

A ce stade, il ne semble peut-être pas utile pour le Collectif de développer davantage ces aspects. Néanmoins, il serait néanmoins utile de les partager et de veiller à leur bonne

---

<sup>141</sup> Voir les ressources du F3E et l'outil PRISME qui ont été mis en place et peuvent être source d'inspirations : <https://f3e.asso.fr/decouvrir-le-f3e/que-faisons-nous/nos-sujets/changement-approches-orientees-changement-aoc/>

appropriation par tous, en particulier les nouveaux bénévoles et futurs cotisants qui n'ont peut-être pas connaissance de l'histoire et des enjeux que ce projet de caisse sociale présente.

### **3. Propositions en termes d'organisation du projet de caisse sociale de l'alimentation**

La question de la **création d'une entité juridique** a été soulevée lors de réunions du CSA et SSA en février. L'importance donnée par le collectif à l'autonomie citoyenne peut en effet conduire à recommander la création d'une structure juridique de type associative afin de favoriser dès le départ l'appropriation et l'autonomisation du comité citoyen même si cela n'est pas une garantie suffisante en soi.

La définition d'**une charte de fonctionnement** évoquée par le CSA en avril peut constituer en ce sens les prémices de statut et de règlement intérieur de cette organisation, qui devront néanmoins rester évolutifs en fonction de la mise en oeuvre de la caisse sociale. Les **bases de la charte de fonctionnement du réseau national pourrait être repris et adapté**, afin de faciliter les réflexions au départ et renforcer les liens entre le collectif CSA et le réseau national.

Au regard des faiblesses évoquées et des enjeux identifiés par le stage, une attention particulière serait à porter aux **modalités de communication et de gestion de l'information** afin de "*ne pas perdre les gens en route*" (propos recueilli en entretien) et favoriser l'intégration et la participation de tous les acteurs intéressés et concernés.

Il conviendrait ainsi de :

- **proposer une décentralisation des réunions** : avec des réunions organisées en dehors du centre-urbain comme par exemple chez des agriculteurs ou autour des lieux de maraîchage afin de permettre aux agriculteurs ou d'autres personnes de participer.
- **de varier les modes de rencontres et les horaires** : l'organisation de réunions est un mode d'organisation très lié au monde du travail classique et peu adapté à certaines personnes. Il constitue aussi une charge importante en termes d'organisation, de préparation, d'animation, de rédaction de compte-rendus, etc. D'autres modalités de rencontres seraient à explorer (visites à la ferme suivie de repas/discussion; café/discussion, soirée-repas, journée de sortie, etc.). Les horaires de réunion seraient également à adapter notamment pour les personnes en situation de précarité et les femmes, tout en mettant en place un système de garderie pour celles ayant des enfants. De nombreuses expériences sont en ce sens testées par d'autres initiatives SSA en France et seraient à capitaliser par le CSA en vue d'en tirer des leçons pour améliorer son propre fonctionnement.
- réfléchir à **des alternatives au numérique**, notamment pour les personnes peu à l'aise avec ce type d'outils. Pour exemple, une autre initiative locale a mis en place un système de transmission d'informations par téléphone : chaque personne présente à une réunion appelle une ou deux autres personnes qui n'ont pas pu être présentes afin de leur transmettre les informations et par la même occasion assurer un lien entre les membres.
- Enfin, au regard des enjeux et de la complexité du projet, **le recours à un tiers-veilleur** serait fortement recommandé afin de favoriser une prise de recul, d'alimenter

les réflexions et d'assurer une **capitalisation au fil de l'eau** du projet de caisse. Cet aspect serait également très important tant au niveau local afin de tirer progressivement les leçons des réussites et de difficultés éventuelles, mais aussi au niveau national dans la perspective d'étoffer le plaidoyer politique porté par le réseau national en vue d'une loi-cadre d'expérimentation à terme. Ce rôle pourrait être assuré par la Fabrique de la Transition. **Un partenariat avec le tiers-lieu Le Treuil** serait également recommandé afin de renforcer les liens avec le milieu rural et agricole. Même si la mise en place d'un dispositif de recherche-action conséquent semble être écartée par le collectif à ce jour, un **appui du milieu universitaire et de la recherche sous une format plus léger** que ceux mis en place par les autres projets de caisse serait à réfléchir. Le recours à des stages de longue durée de type recherche-action ou d'étudiants en alternance permettrait d'alimenter les réflexions au niveau local mais aussi au niveau national. **Plusieurs études complémentaires à ce stage semblent nécessaires** (analyse sociologique de la participation et de la démocratie; analyse économique citée plus bas, etc.)

Un schéma d'organisation "en mode projet" inspiré de ce qui est mis en place dans d'autres projets de caisse (Montpellier, Lubéron par exemple) - voir Figure 9 - ne semble pas aujourd'hui souhaité par le Collectif Solidarité Alimentaire au regard des conclusions de la réunion du 22 mars 2023.

La Figure 10 propose une alternative basée sur des principes de démocratie participative et d'auto-gestion. L'organisation serait basée sur :

- **la mise en place d'un conseil citoyen** regroupant l'ensemble des individus cotisant à la caisse sous une forme à définir (en temps, en monétaire) : composé d'une cinquantaine de personnes au départ, ce groupe serait en charge de définir les grandes orientations du projet de caisse et de valider des propositions émises par un comité de pilotage. La taille de ce conseil citoyen reste cependant encore en question au sein du CSA. A l'échelle d'une expérimentation, il conviendrait que ce groupe ne soit pas "trop grand" afin de pouvoir gérer et suivre cette expérimentation. Néanmoins, la volonté d'universalité, principe très important pour le collectif, peut inciter à ne pas vouloir restreindre ou limiter le nombre de personnes qui souhaiteraient participer. Dans les faits, aujourd'hui, une quarantaine de personnes participent aux actions de maraîchage et pourraient constituer de fait ce conseil citoyen.
- **le comité de pilotage** serait composé d'un groupe restreint issu du conseil citoyen. Il aurait en charge la définition d'une feuille de route précisant les principales étapes de mise en œuvre du projet de caisse. Ce comité aurait aussi pour mission de proposer des orientations et recommandations au conseil citoyen, sur la base de travaux de groupe répartis en commission thématique. Au besoin, ce comité de pilotage peut mobiliser des appuis extérieurs.
- **des commissions thématiques**, évolutives en fonction des besoins, seraient mises en place et assureraient soit l'animation de réflexions sur certains sujets soit la gestion de certains volets de la caisse (mise en place du conventionnement, gestion financière par exemple). Ces commissions thématiques se réuniraient régulièrement en vue de formuler des propositions à soumettre au conseil citoyen. Le comité de pilotage assure alors la tenue de réunions du conseil citoyen et veille au respect de principe

démocratique. Dans un souci de démocratie participative, la participation à des commissions thématiques doit être ouverte à tous et tournante.

- **des appuis extérieurs** pourraient être mobilisés au besoin, notamment pour apporter une expertise auprès des commissions thématiques (sur les questions d'agriculture, d'alimentation, de gestion financière, d'aspect juridique, etc.). Un rôle de tiers-veilleur pourrait être mis en place afin d'apporter au comité citoyen un regard extérieur sur l'ensemble du processus. Dans le cadre de l'expérimentation, ce tiers-veilleur aurait aussi un rôle de capitalisation.
- **un comité de surveillance** serait composé de plusieurs personnes dont des professionnels de l'alimentation, des citoyens et un tiers afin de veiller à la bonne gestion de la caisse, de prévenir et résoudre les conflits le cas échéant.

Dans les schémas présentés ci-dessous, la **question de l'intégration d'étudiants** et d'enfants au sein du groupe citoyen est également proposée. Il s'agit par ailleurs de réflexions menées au sein du réseau national. Plusieurs initiatives du réseau national ciblent déjà les étudiants et les projets de caisse de Toulouse et Bordeaux (et peut-être Clermont-Ferrand), les ciblent spécifiquement. Il pourrait être intéressant pour le collectif de Saint-Etienne et pour le réseau national de proposer à des étudiants de participer au projet, ce qui permettrait une capitalisation croisée des projets de caisse.

**L'intégration des enfants** est moins abordée par les initiatives actuellement. Ce sujet, évoqué par Dominique Paturel, serait également très intéressant à creuser de manière spécifique au regard du rôle prescripteur des enfants dans les pratiques alimentaires des familles (depuis l'acte d'achat jusqu'au type de plats préparés et consommés par la famille) et du rôle social de l'alimentation entre enfants et parents.

**Scenario 1 un fonctionnement « projet » avec un copil en appui**  
 => autonomie progressive du comité citoyen (ex: CLAC, TaV Montpellier)

Définit les principes de fonctionnement de la caisse  
 Gère la caisse sociale

Anime les travaux de groupe  
 Assure le suivi financier de la caisse, trésorerie

Etablit une feuille de route  
 Coordonne et anime  
 Mobilise les appuis extérieurs

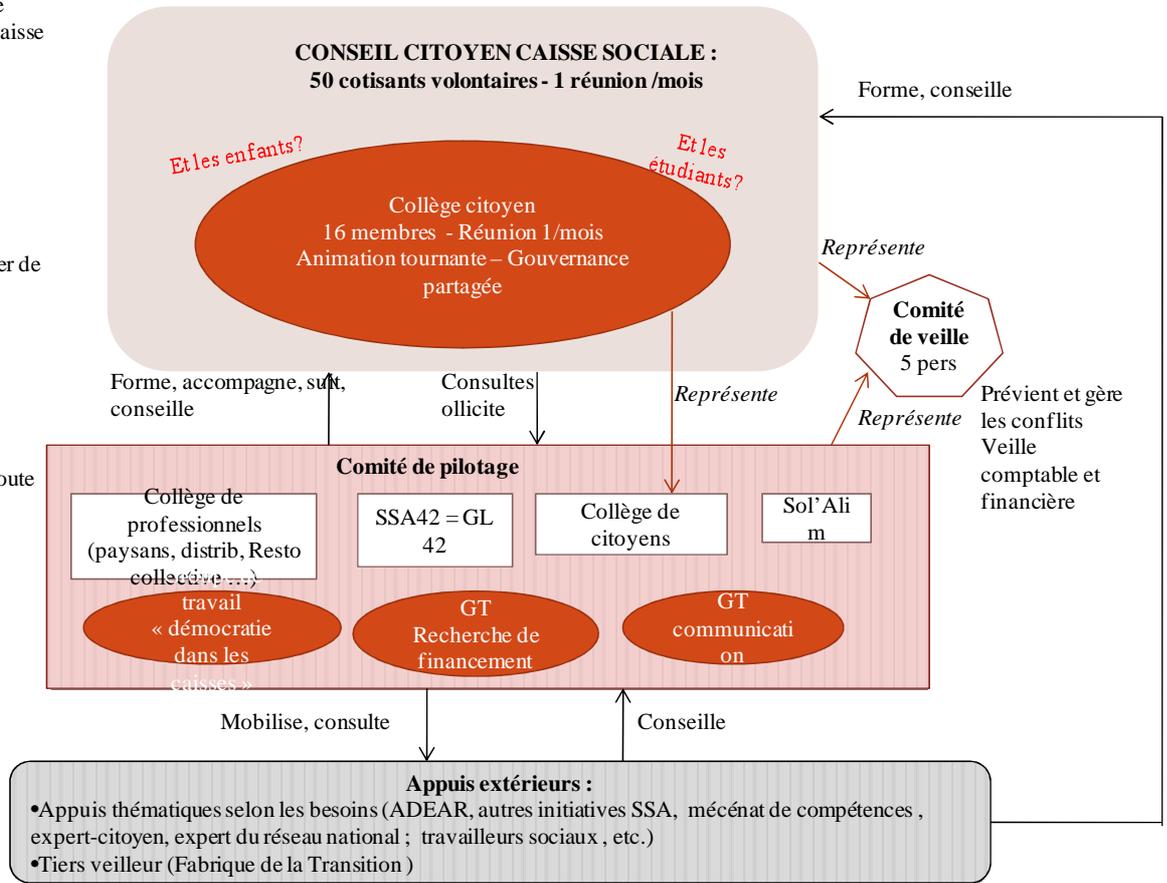


Figure 9: Scenario 1 d'organisation du projet de caisse en mode projet

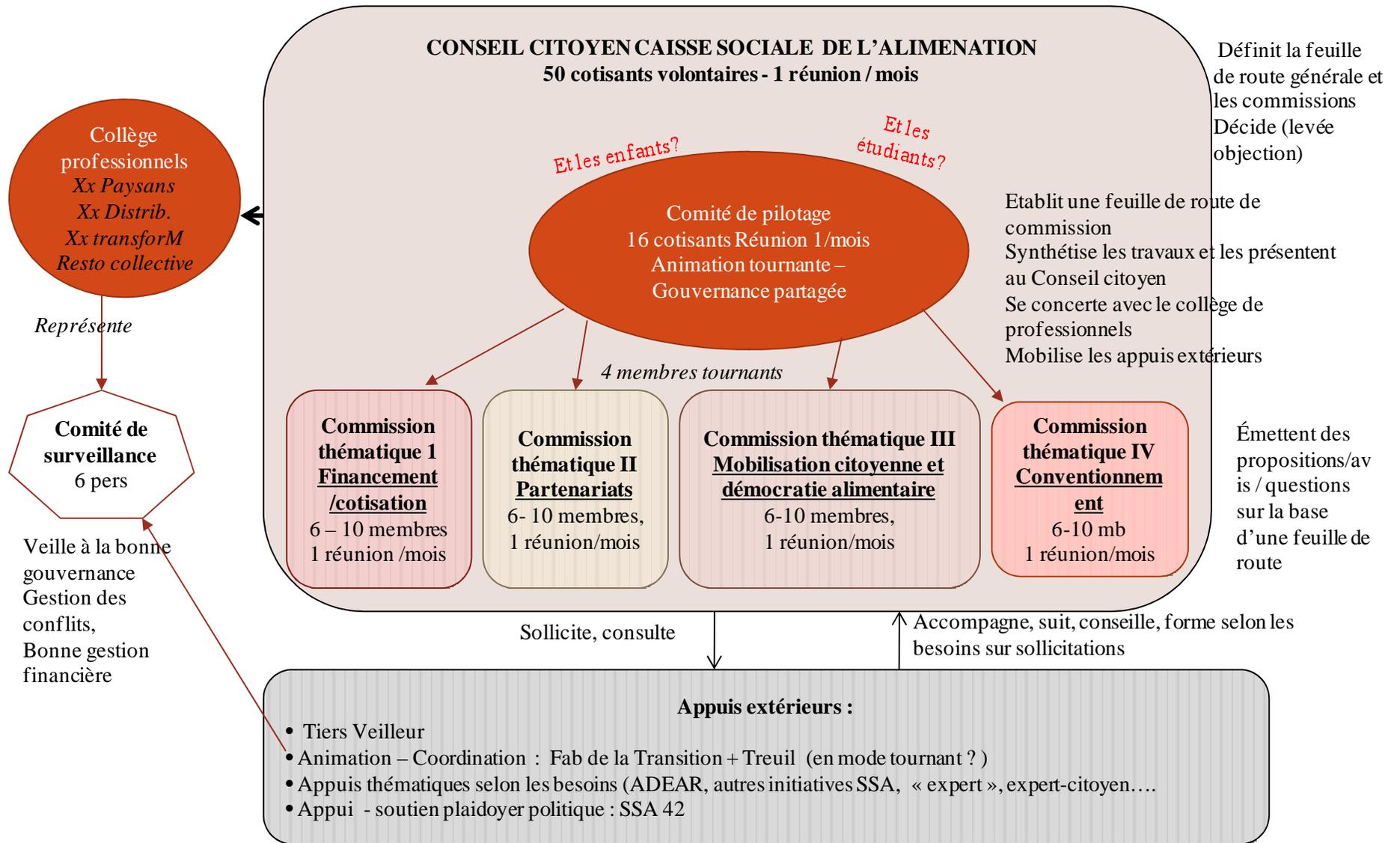


Figure 10 : Scénario 2 - schéma d'organisation du projet de caisse, en mode autogéré

#### 4. Propositions en termes de financement du projet de caisse sociale de l'alimentation

A ce jour, aucun financement public n'est identifié pour la mise en place de la caisse sociale de l'alimentation de Saint-Etienne. Au travers des entretiens menés, plusieurs pistes de financement externes ont été évoquées :

- **les fondations privées** notamment la Ligue contre le Cancer qui finance actuellement les paniers solidaires d'Oasis-Jardins de Cocagne; les mutuelles comme la MAIF qui est intéressée par le sujet . Il est à noter que ce type de financement fait débat au sein du réseau national, en particulier concernant la fondation Carasso (créée par la fille de M. Danone, fondateur du groupe agro-industriel du même nom). A ce jour, la question n'est pas réellement posée au sein du CSA. Une subvention a été obtenue auprès de la fondation Carrefour par CoopSol42 en 2022 " *parce qu'il faut bien prendre l'argent là où on peut*" (Philippe, CoopSol 42, réunion du collectif Février 2023)
- **les Centres Communaux d'Actions Sociales** disposent d'enveloppes financières pour la délivrance de chèques / bons alimentaires aux personnes en situation de précarité. Il serait intéressant de voir si ces chèques pouvant être reversés à la caisse sociale de l'alimentation. Des réflexions ont été amorcées en ce sens avec le CCAS de Roche-la Molière, pour un montant de 50€ par mois et par personne qui s'investirait dans le projet de caisse sociale.
- **des financements publics rattachés à des actions d'insertion sociale ou de prévention santé** : si un abondement direct de la caisse n'est pas possible en tant que tel, des financements ciblant des enjeux d'insertion sociale ou de santé pourraient être mobilisés auprès de la Ville, du Département ou de la Métropole comme le cas du PAT actuellement. Par ailleurs, il pourrait être envisagé que des partenaires ayant des actions d'insertion sociale tels que le supermarché coopératif la Fourmilière sollicitent des financements liés à des actions sociales (par exemple les sessions organisées pour des personnes en insertion en vue d'apprendre à faire des achats en magasin) et les reversent à la caisse.
- **le reversement de marge et les arrondis en caisse chez les distributeurs** : un système d'arrondis en caisse est aujourd'hui mis en place au sein du supermarché coopératif La Fourmilière, les fonds seront reversés à la caisse sociale. Même si les montants collectés restent limités (30 à 50€/jour environ), l'extension de ce dispositif au sein d'un réseau plus large de distributeurs pourrait permettre une levée de fonds plus significative. Par ailleurs, le gérant du magasin Biocoop les Arcades a exprimé la possibilité d'envisager un reversement de marges de quelques produits afin d'abonder la caisse sociale. Le réseau des 5 magasins de Biocoop de Saint-Etienne, et plus largement le réseau Biocoop national, serait intéressé par cette perspective. Un chiffrage serait à faire afin de connaître le volume potentiel mobilisable. Un reversement de marges est également réfléchi au sein de La Fourmilière.
- **le décuplement des cotisations individuelles au travers de la défiscalisation via des associations agréées.** Bien que le principe de défiscalisation soit critiqué par les membres du collectif (pour les entreprises); recourir à des associations jouant le rôle d'intermédiaire de collecte de fonds auprès de particuliers avec la possibilité de faire

une défiscalisation permettrait d'augmenter le volume financier collecté. Ainsi, si un particulier verse 100 € à l'association, 75€ lui sont reversés sous forme de défiscalisation, tandis que 100 € sont effectivement versés à la caisse. Ce système permettrait une levée de fonds plus significative auprès des particuliers. La faisabilité de ce principe reste néanmoins à approfondir.

La Figure 11 illustre le mécanisme de financement envisageable et en partie discuté avec certains membres du Collectif Solidarité Alimentaire et SSA42 pendant le stage. Cette figure repose sur le principe que le droit à l'alimentation est uniquement lié aux cotisations collectées : cette perspective vise ainsi à ne pas faire dépendre le droit à l'alimentation de l'obtention de financements extérieurs (subventions publiques ou privées, etc.) ce qui pourrait créer une relation de dépendance mais aussi un risque de rupture de financement au terme de ces subventions.

Les coûts de fonctionnement liée à la caisse (actions d'animation et de sensibilisation autour de l'alimentation, frais de fonctionnement financier, etc.) seraient alors assurés par les recettes d'activités productives (maraîchage) ou événementiels du Collectif (ou du comité citoyen à mettre en place) ainsi que des appels aux dons, au mécénat, etc. Le recours à des subventions publiques ou privées viendraient soutenir ces actions, les développer ou les compléter.

Ce schéma vise à rechercher une forme d'indépendance vis-à-vis des appels à projet dont la gestion est jugée coûteuse et chronophage, au détriment du projet de caisse en lui-même .

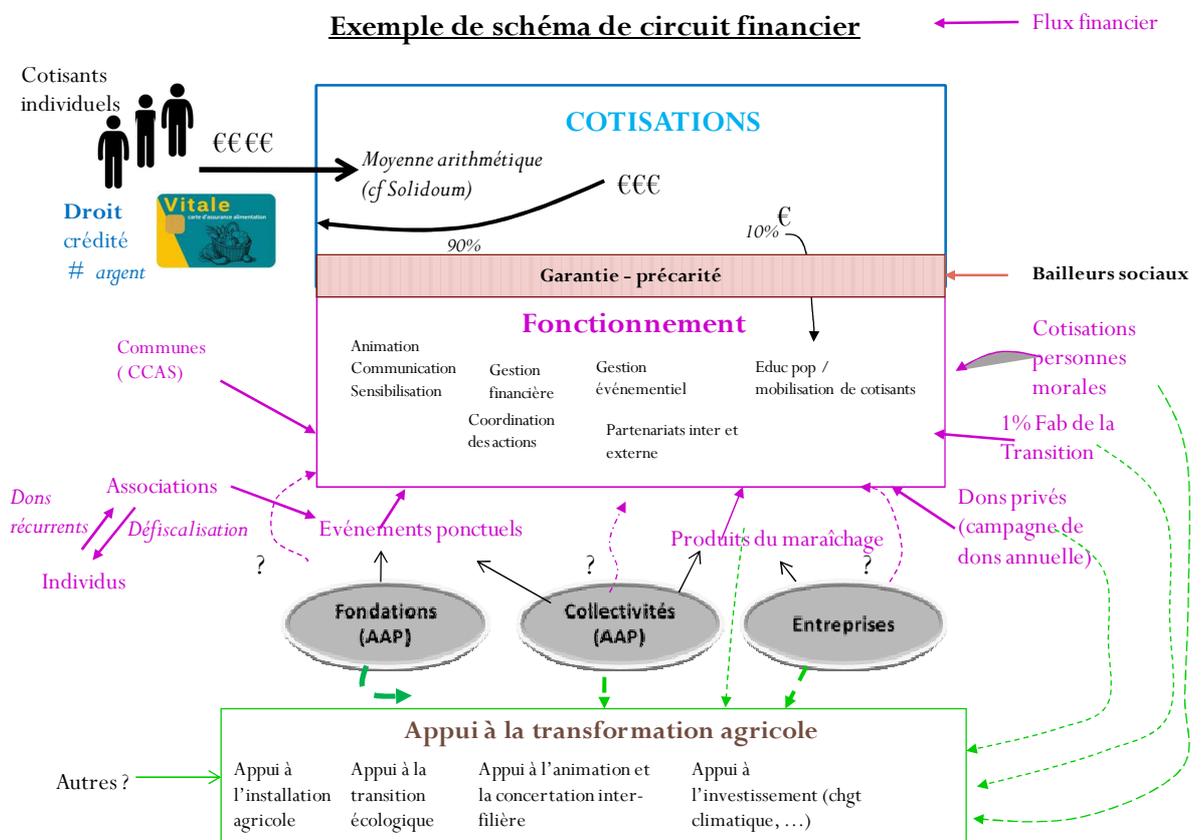


Figure 11 : Schéma de financement de la caisse sociale de l'alimentation - scénario proposé en mars 2023

## *Eléments de préconisation*

En l'absence de perspectives de financement externe conséquent, **un exercice de chiffrage serait recommandé** afin d'estimer le volume financier que peuvent dégager les actions de maraîchage (en tenant compte des aléas de production, d'un taux de perte depuis la production jusqu'à la livraison) et l'organisation d'événements ponctuels. Cet exercice permettrait d'estimer le montant moyen de droit à l'alimentation que la caisse pourrait donner à court-terme. Une enquête complémentaire serait recommandée en parallèle afin **d'évaluer de manière objective un montant de droit minimum**. Même si au cours du diagnostic les membres du collectif considèrent que la caisse ne vise pas à couvrir toutes les dépenses alimentaires des ménages, il serait néanmoins utile d'estimer un **montant de droit plancher** en dessous duquel le projet ne serait pas "attractif" pour les cotisants. Cette dimension peut être particulièrement sensible pour les personnes en situation de précarité, dont la vulnérabilité financière peut limiter leur engagement si un minimum de retour financier, même modeste ne leur est pas garanti. Même si les aspects financiers ne sont pas mis en priorité par le Collectif, une **enquête exploratoire complémentaire sur les pistes de financement** serait également préconisée. Un premier point d'analyse serait d'identifier le **consentement à cotiser en temps et en numéraire** et les attentes en termes de retours (financiers et non financiers) au travers d'un panel de personnes issues de différentes catégories sociales . D'autres pistes de financements potentiels en particulier auprès des **entreprises du tissu de l'ESS et de l'insertion sociale seraient également à rechercher**.

Malgré des réticences sur l'utilisation de la **monnaie locale Le Lien**, la mobilisation de cet outil déjà disponible et maîtrisé localement faciliterait la mise en oeuvre du conventionnement via une ouverture de faisceau de droits spécifiques pour les cotisants. Le droit à l'alimentation pourrait être utilisé uniquement dans certains points de vente (alimentaire et devant faire partie du réseau Le Lien). Une **analyse spécifique plus approfondie** de l'intérêt et des limites de la Monnaie locale dans le schéma de fonctionnement de la caisse serait ainsi recommandée. Il serait recommandé de capitaliser sur l'expérience pilote sans smart-phone qui sera testée en septembre 2023 par MLCC42 à l'occasion de la Coupe de monde de rugby à Saint-Etienne (usage d'un QR-code et une tablette en bois). Ces résultats permettrait d'analyser la faisabilité de ce dispositif pour les personnes n'ayant pas de téléphone, tout en considérant d'autres freins potentiels à l'utilisation de la monnaie locale (freins culturels pour les personnes, gestion et coûts additionnels potentiels pour MLCC42 et les points de vente).

## **5. Eléments de réflexion en termes de mobilisation et d'ouverture**

Si la mobilisation et l'ouverture à d'autres "citoyens/mangeurs" est aujourd'hui enclenchée par le collectif à partir de son réseau proche, la mobilisation d'autres acteurs semble néanmoins indispensable en particulier :

- **l'ensemble des distributeurs** : aujourd'hui le gérant de Biocoop les Arcades participe aux réunions et ce depuis récemment. Le conseil coopératif de La Fourmilière n'est pas représenté et les autres distributeurs ou point de vente ne le sont plus (Au Terroir, Vrac en Vert, etc.). La mise en place d'un collège de points de vente semble néanmoins nécessaire au risque d'offrir des perspectives de conventionnement très limitées ou déjà désignées, ce qui ne correspondrait peut-être pas aux choix des citoyens/mangeurs. La question d'une ouverture à d'autres types de commerce se pose car selon certaines personnes enquêtées, il conviendrait de ne pas fermer la possibilité

d'achat dans des circuits de commercialisation plus classiques que les personnes fréquentent déjà, mais uniquement sous réserve que des conditions soient définies (seuls les produits uniquement biologiques ou locaux seraient conventionnés, et non le lieu en tant que tel ce qui peut induire de nouvelles questions sur le fonctionnement opérationnel d'un tel dispositif). **Une étude complémentaire en ce sens serait recommandée afin d'approfondir les choix et habitudes d'achat des cotisants au projet de caisse afin d'accompagner les discussions sur le conventionnement, et ce de manière neutre.**

- **le secteur agricole** : n'est aujourd'hui pas représenté au sein du CSA, malgré la participation du directeur d'Agribio Rhône-Alpes à plusieurs réunions du SSA42 . Adapter et faire évoluer l'organisation du CSA , en particulier le type de réunion et d'outils de communication, participerait sans doute à favoriser l'implication des agriculteurs. Mobiliser les producteurs membres des collèges paysans de Biocoop, de La Fourmilière et De la Ferme au Quartier serait recommandé afin d'introduire le sujet dans ces instances, au lieu d'inciter les agriculteurs à participer à de nouvelles réunions spécifiques à la caisse sociale. Un partenariat avec d'autres acteurs serait également à explorer en particulier la Confédération Paysanne (via par exemple Pierre-Alain, auparavant très impliqué dans ce syndicat et aujourd'hui devenu paysan-boulangier) ; ou l'ADDEAR 42 qui, malgré une période difficile, tend à vouloir redéployer ses activités.

Le partenariat déjà engagé avec le lycée agricole de Montravel est une voie intéressante à renforcer en vue de sensibiliser et mobiliser les nouvelles générations d'agriculteurs. D'autres centres de formation agricole seraient en ce sens à identifier et à investiguer davantage.

- **les élus locaux** : le projet SSA est "*un projet éminemment politique*" (Thomas, réunion du 22/03/2023). Malgré les réticences de certains membres du CSA par crainte "*d'instrumentalisation*", un appui d'élus locaux serait un atout majeur pour le collectif à moyen-terme et participerait à la visibilité au niveau local et à la construction d'un plaidoyer au niveau national. L'appui du maire de Roche -la-Molière est aujourd'hui un premier pas qu'il serait potentiellement intéressant de développer. Certains membres du collectif SSA42 sont proches d'élus au niveau local et des parlementaires, des discussions ont été engagées.

Par ailleurs, en complément des actions de maraîchage, d'autres moyens de mobilisation et d'ouverture mis en œuvre au sein du réseau national pourraient être mobilisés par le CSA afin de développer ces actions (organisation de "la plus grande tablée du monde", visite de ferme en ferme, etc.). De nombreuses initiatives sont menées en ce sens au sein du réseau national. Un groupe de travail a d'ailleurs été mis en place et vise à produire une boîte à outils ainsi qu'un document de capitalisation. Il pourrait être intéressant pour le CSA de participer à ce groupe de travail, tant en vue de capitaliser les expériences des autres initiatives que de partager sa propre expérience, en particulier autour du maraîchage, démarche qui lui est spécifique.

A ce jour , l'implication des personnes en situation de précarité repose sur Terrain d'Entente et CoopSol42 via le CCAS de Roche-la-Molière. A terme, on pourrait s'interroger sur la nécessité d'une ouverture à d'autres publics en situation de précarité voire de grande précarité. Un partenariat avec d'autres acteurs de l'intervention sociale (centres sociaux, amicales laïques) serait alors à renforcer. Il pourrait être envisagé un dialogue avec les acteurs de l'aide

alimentaire classique tels que le Secours Populaire ou Secours catholique, eux-mêmes aujourd'hui critiques d'une aide alimentaire sous forme de colis. Dans tous les cas, comme soulevé par d'autres initiatives locales, un lien avec des travailleurs sociaux pourrait être utile afin de favoriser leur participation dans le dispositif qui concerne les personnes qu'elles accompagnent.

Comme évoqué plus haut, un lien avec les universités et le milieu étudiant pourrait également être envisagé afin de permettre aux étudiants en situation de précarité de s'investir dans le projet.